



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2004

Tableau de concordance selon les principales informations requises par l’Autorité des Marchés Financiers dans le cadre des règlements et instructions d’application

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

- Attestation des responsables du document de référence.. 127
- Attestation des contrôleurs légaux des comptes..... 128
- Politique d’information..... 6

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Émetteur

- Réglementation applicable (sociétés étrangères)..... NA

Capital

- Particularités (limitation à l’exercice des droits de vote) 8
- Capital autorisé non émis..... 9, 10
- Capital potentiel..... 10
- Tableau d’évolution du capital sur 5 ans 13

Marché des titres

- Tableau d’évolution des cours et volumes sur 18 mois ... 16, 17
- Dividendes 18

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

- Répartition actuelle du capital et des droits de vote 14, 32
- Évolution de l’actionariat..... 15
- Pactes d’actionnaires 15

ACTIVITÉ DU GROUPE

- Organisation du groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales) 24, 73 à 77
- Chiffres clés du groupe 25, 26, 36, 44
- Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)..... 27, 53
- Marchés et positionnement concurrentiel de l’émetteur ... 20, 25
- Politique d’investissements 30, 31
- Indicateurs de performance (création de valeur pour l’entreprise) 32

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

- Facteurs de risques
 - Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions) 39, 40
 - Risques particuliers liés à l’activité (dont dépendance à l’égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) 36
 - Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels)..... 41
 - Risques industriels et liés à l’environnement..... 41, 42
- Assurances et couverture des risques..... 43

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

- Comptes consolidés et annexe 44 à 77
- Engagements hors-bilan..... 67 à 71
- Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux..... 110
- Information financière pro forma (s’il y a lieu) NA
- Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers) NA
- Comptes sociaux et annexe..... 83 à 107
- Comptes semestriels consolidés (s’il y a lieu) NA

GOVERNEMENT D’ENTREPRISE

- Composition et fonctionnement des organes d’administration, de direction et de surveillance 111 à 114
- Composition et fonctionnement des comités..... 115, 116
- Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE) 116 à 118
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées) 119
- Conventions réglementées..... 109

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

- Évolution récente 35
- Perspectives..... 35

NA : non applicable



Le présent document de référence a été déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l’appui d’une opération financière s’il est complété par une note d’opération visée par l’Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

Chapitre I - Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. Nom et fonction du responsable du document	4
1.2. Attestation du responsable du document.....	4
1.3. Contrôle externe de la Société	4
1.3.1. Titulaires.....	4
1.3.2. Attestation des responsables du contrôle des comptes	5
1.4. Politique d'information	6
1.4.1. Responsable de l'information	6
1.4.2. Informer et s'informer.....	6
1.4.3. Calendrier des publications 2005.....	6

Chapitre II - Renseignements concernant l'opération

Chapitre III - Renseignements de caractère général concernant le groupe et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant le groupe.....	7
3.1.1. Dénomination et siège social	7
3.1.2. Forme juridique.....	7
3.1.3. Législation applicable	7
3.1.4. Date de constitution, date d'expiration et durée.....	7
3.1.5. Objet social (article 2 des statuts).....	7
3.1.6. Registre du Commerce et des Sociétés	7
3.1.7. Consultation des documents juridiques.....	7
3.1.8. Exercice social	7
3.1.9. Répartition statutaire des bénéfices (article 28)	7
3.1.10. Assemblées Générales.....	8
3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	9
3.2.1. Conditions de modification du capital	9
3.2.2. Capital social	9
3.2.3. Capital autorisé mais non émis	9
3.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital	10
3.2.5. Capital potentiel.....	10
3.2.6. Tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années	13
3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	14
3.3.1. Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2004	14
3.3.2. Répartition du capital au cours des trois dernières années	15
3.3.3. Les pactes d'actionnaires.....	15
3.4. Marché des titres	16

3.4.1. L'action Essilor	16
3.4.2. Les océanes.....	17
3.5. Dividendes.....	18
3.5.1. Évolution des dividendes.....	18
3.5.2. Distribution globale	18
3.5.3. Délai de prescription.....	18

Chapitre IV - Renseignements concernant l'activité du groupe

4.1. Présentation du groupe.....	19
4.1.1. Historique	19
4.1.2. Principales activités du groupe.....	20
4.1.3. Rapport de gestion	25
4.2. Dépendance à l'égard des brevets, contrats d'approvisionnement, principaux clients	36
4.3. Effectifs	36
4.3.1. Effectif moyen	36
4.3.2. Répartition des effectifs	36
4.3.3. Bilan social	36
4.3.4. Politique sociale.....	36
4.4. Risques.....	39
4.4.1. Risques de marché	39
4.4.2. Risques juridiques	41
4.4.3. Risques industriels et liés à l'environnement	41
4.4.4. Assurances	43

Chapitre V - Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1. Comptes consolidés	44
5.1.1. Principales données consolidées	44
5.1.2. Compte de résultat consolidé	44
5.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	45
5.1.4. Bilan consolidé	46
5.1.5. Annexe aux comptes consolidés	48
5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes	78
5.1.7. Principaux impacts du passage aux normes IAS/IFRS	79
5.2. Comptes sociaux.....	83
5.2.1. Principales données	83
5.2.2. Compte de résultat	84
5.2.3. Tableau des flux de trésorerie	85
5.2.4. Bilan	86
5.2.5. Annexe aux comptes sociaux	88
5.2.6. Rapport général des commissaires aux comptes.....	108
5.2.7. Rapport spécial des commissaires aux comptes	109
5.3. Honoraires des commissaires aux comptes	110

Chapitre VI - Le gouvernement d'entreprise

6.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction	111
6.1.1. Le Conseil d'administration.....	111
6.1.2. Les Comités d'administrateurs	115
6.1.3. Le Comité exécutif	116
6.2. Intérêts des dirigeants dans le capital	116
6.2.1. Rémunérations des mandataires sociaux	116
6.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions.....	118
6.2.3. Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	118
6.3. Mention des schémas d'intéressement du personnel	118
6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation.....	118
6.3.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions.....	119
6.4. Rapport spécial du Président	122
6.4.1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration.....	122
6.4.2. Compte rendu des procédures de contrôle interne mises en place par Essilor International S.A.	123
6.4.3. Pouvoirs du Directeur général	127
6.4.4. Rapport des commissaires aux comptes	128

Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché et aux positions sur le marché sont basées sur les volumes vendus. Toutes références aux parts de marché ou aux positions d'Essilor sur le marché sont issues d'évaluations internes, pouvant être basées sur des études de marché externes.

Varilux®, Airwear®, Crizal®, Stylis®, Fusio™, Xelios™ sont des marques appartenant à Essilor International.

Transitions® est une marque appartenant à Transitions Optical Inc.

Nikon® est une marque appartenant à Nikon Corporation.

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

Xavier Fontanet, Président-Directeur général

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

À ma connaissance, les données du présent document de référence concernant le groupe Essilor sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Charenton, le 19 avril 2005
Xavier Fontanet



1.3. CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Commissaires aux comptes

1.3.1. Titulaires

- **PricewaterhouseCoopers Audit**
Tour AIG - 34, place des Corolles
92908 PARIS LA DÉFENSE 2 CEDEX

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983 (titulaire, le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002). Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

- **Cabinet Dauge & Associés**
22, avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

Nommé dans ses fonctions le 3 mai 2001 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

1.3.2. Attestation des responsables du contrôle des comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Essilor International et en application de l'article n° 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Conseil d'administration ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

- pour les comptes annuels, une observation relative au changement de méthode comptable concernant les engagements en faveur des salariés décrit dans la note 1.10 de l'annexe ;
- pour les comptes consolidés, une observation relative au changement de présentation du compte de résultat décrit dans la note 1.1 de l'annexe.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 19 avril 2005

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit Cabinet Dauge et Associés
Jacques Denizeau Gérard Dauge



Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement page 108 et page 78 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (page 128 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.4. POLITIQUE D'INFORMATION

1.4.1. Responsable de l'information

Véronique Gillet
 Essilor International
 147, rue de Paris
 94227 Charenton Cedex
 Tél. : 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : 33 (0)1 49 77 43 24
 invest@essilor.com

1.4.2. Informer et s'informer

- Essilor édite un rapport annuel et un document de référence déposé à l'Autorité des Marchés Financiers.
- Essilor publie des avis financiers dans la presse lorsque l'information mérite d'être portée de manière fiable à la connaissance de tous.
- Essilor diffuse des communiqués de presse adressés à tous les relais d'information du groupe.

Tous les documents publiés sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur www.essilor.com.

1.4.3. Calendrier des publications 2005

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	21 avril ⁽¹⁾
Assemblée Générale	13 mai - 10 h 30
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	21 juillet ⁽¹⁾
Résultats 1 ^{er} semestre	8 septembre ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	20 octobre ⁽¹⁾

(1) Publication avant ouverture de la Bourse.

CHAPITRE II

Renseignements concernant l'opération

Sans objet

Renseignements de caractère général concernant le groupe et son capital

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE GROUPE

3.1.1. Dénomination et siège social

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après « Essilor » ou « la Société »).

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont.

3.1.2. Forme juridique

Essilor International est une société anonyme à Conseil d'administration.

3.1.3. Législation applicable

La Société, soumise au droit français, est régie par les dispositions du livre II du Code du commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.4. Date de constitution, date d'expiration et durée

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée expirant le 6 octobre 2070.

3.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophthalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion

ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

3.1.6. Registre du Commerce et des Sociétés

Essilor International est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil.

Le code APE d'Essilor International est 334 A et celui du siège 741 J.

3.1.7. Consultation des documents juridiques

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social.

3.1.8. Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.9. Répartition statutaire des bénéfices (article 28)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures s'il y a lieu, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fond de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale s'il y a lieu, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

- toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre, avec une affectation spéciale ou non ;
- la somme nécessaire pour fournir aux actions ordinaires, à titre de premier dividende, six pour cent (6 %) de leur montant libéré et non amorti sans que, si les bénéfices d'un exercice après le prélèvement ci-dessus ne permettent pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur les bénéfices des exercices suivants.

Le surplus est réparti entre tous les actionnaires.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le dividende numéraire ou en actions, dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

3.1.10. Assemblées Générales

3.1.10.1. Modes de convocations

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3.1.10.2. Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- à l'inscription en compte de l'actionnaire pour les propriétaires d'actions nominatives ;
- au dépôt, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'immobilisation des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai d'immobilisation des titres avant la tenue de l'Assemblée Générale a été fixé à deux jours.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'Assemblée, à l'intermédiaire habilité par la Société, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes.

3.1.10.3. Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

3.1.10.4. Franchissements de seuils

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que tout actionnaire venant à détenir 1,5 % des droits de vote est tenu d'en informer la Société dans les quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. La même obligation incombe à tout actionnaire venant à détenir 3,5 % des droits de vote.

Cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

3.1.10.5. Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées.

3.1.10.6. Cession des actions (article 11)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

3.1.10.7. Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société.

3.1.10.8. Établissement assurant le service des dividendes de la Société

Euro Émetteur France

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Conditions de modification du capital

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

3.2.2. Capital social

Montant du capital social

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élevait à 36 158 669,05 euros, divisé en 103 310 483 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,35 euro.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans, et, d'autre part, que les actions autodétenues sont privées de droits de vote, le nombre total de droits de vote attachés à ce capital au 31 décembre 2004 est de 110 251 805.

Programmes de rachat d'actions

Le Conseil d'administration peut, dans les limites et conditions fixées par la loi, procéder à l'acquisition en bourse d'actions de la Société. Le rachat d'actions par la Société a pour finalité l'achat d'actions pour annulation en compensation de l'attribution d'options de souscription d'actions au profit du personnel et des dirigeants du groupe. L'achat, la cession ou le transfert des actions peuvent être payés et effectués par tous moyens, sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles), et la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société, réunie le 14 mai 2004 (9^e résolution), renouvelant l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 mai 2003 (11^e résolution), a autorisé, pour une période de 18 mois, le Conseil d'administration à opérer en bourse dans les conditions de loi en vigueur au moment du rachat de ses actions, et ce jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, à un prix maximum d'achat par action ordinaire de 70 euros, et à un prix minimum de revente par action ordinaire de 30 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 14 mai 2004, a décidé de procéder au lancement effectif du programme de rachat. Ce programme de rachat a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa numéro 04-661 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 8 juillet 2004.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2003 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004. A ce titre, la Société a acquis 986 277 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 au prix moyen net de 49 euros et n'en a pas vendu au cours de cette même période.

Les actions ont été achetées en vue de leur annulation, afin de compenser l'émission d'options de souscription d'actions. Les acquisitions d'actions ont été financées à partir de la trésorerie du groupe.

Le renouvellement de cette autorisation d'opérer sur les actions de la Société sera proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2005 pour une durée de dix-huit mois.

Par ailleurs, en date du 18 novembre 2004, la Société a confié à la société Rothschild & C^{ie} Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la COB dans son Instruction du 10 avril 2001. Les opérations réalisées au titre de ce contrat le sont dans le respect des principes énoncés par le règlement COB 90-04 modifié par les règlements COB 98-02 et 2000-06 ; notamment, elles n'ont pas pour objet d'entraver le fonctionnement régulier du marché et d'induire autrui en erreur. Dans ce cadre, 10 000 titres sont détenus au 31 décembre 2004.

Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2003 a autorisé le Conseil d'administration à décider de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. Dans ce cadre, le Conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2004, a décidé de procéder, comme en 2003, à l'annulation de 800 000 actions, conduisant à une nouvelle réduction du capital social de 280 000 euros.

Actions propres détenues par la Société (voir paragraphe 4.1.3.3)

3.2.3. Capital autorisé mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001 a conféré au Conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés de l'entreprise adhérents à un plan d'épargne entreprise. La présente autorisation, conférée pour une durée de cinq ans, ne peut donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, cette limite étant appréciée au jour de l'émission.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2003 a conféré au Conseil d'administration les autorisations suivantes :

- consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié ou des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital.
- La présente autorisation, conférée pour une durée de trois ans, ne peut donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, cette limite étant appréciée au jour où les options sont consentie ;
- émettre toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum de :
 - 15 millions d'euros ou sa contre-valeur, pour le nominal des augmentations de capital ;
 - 600 millions d'euros pour les titres d'emprunts (montant global de l'émission) ;

- émettre toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec un délai de priorité pour les émissions réalisées en France, pour un montant maximum de :
 - 15 millions d’euros ou sa contre-valeur, pour le nominal des augmentations de capital ;
 - 600 millions d’euros pour les titres d’emprunts (montant global de l’émission) ;
- augmenter le capital social par incorporation de réserves, pour un montant maximum de 80 millions d’euros.

Les trois dernières autorisations ont été consenties pour une durée de vingt-six mois.

L’Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2005 est appelée à renouveler toutes ces autorisations.

3.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital

Sans objet

3.2.5. Capital potentiel

Les options de souscription d’actions, si elles sont exercées, peuvent donner lieu à la création d’actions ordinaires Essilor. Le nombre total d’actions susceptibles d’être créées par levées d’options de souscription s’élève à 2 819 826 au 31 décembre 2004.

Les obligations à option de conversion et/ou d’échange en actions nouvelles ou existantes (océanes), si elles sont converties peuvent

donner lieu à la création d’actions Essilor à moins qu’Essilor ne préfère, au moins pour partie, les échanger contre des actions existantes. Le nombre total d’actions supplémentaires susceptibles d’être créées par conversion d’obligations s’élève à 6 039 754 au 31 décembre 2004. En effet, en vertu de la troisième autorisation ci-dessus mentionnée, conférée par l’Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2003, le Conseil d’Administration a décidé lors de sa séance du 11 juin 2003, d’émettre 5 252 359 obligations à option de conversion et/ou d’échange en actions nouvelles ou existantes avec une option de sur-allocation de 15 %, sur la base d’un cours de référence de l’action Essilor International de 36,0216 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec un droit de priorité pour les émissions réalisées en France. Après exercice de l’option de sur-allocation le nombre d’obligations à option de conversion et/ou d’échange en actions nouvelles ou existantes émises est de 6 040 212 d’une valeur nominale 51,15 euros, représentant un montant nominal total de 308 956 843,80 euros soit une prime de 42 % par rapport au cours de référence de l’action Essilor International au moment de la fixation des conditions définitives. Les obligations seront remboursées en totalité le 2 juillet 2010 (ou le jour ouvré suivant) par remboursement à un montant de 53,54 euros, soit environ 104,7 % de la valeur nominale unitaire des obligations. Les porteurs d’obligations peuvent demander la conversion et/ou l’échange des obligations en actions à raison de une action Essilor International pour une obligation. Essilor peut à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes. Le nombre d’obligations restant en circulation au 31 décembre 2004 est de 6 039 754.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l’Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d’administration dans le domaine des augmentations de capital (art. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce).

Date de l’AG	Type d’autorisation	Validité	Expiration	Utilisation 2004
Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001				
• 18 ^e résolution	Émission d’actions réservée aux adhérents à un plan d’entreprise d’Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 3 % du capital social	5 ans	3 mai 2006	Émission de 382 842 actions d’un nominal de 0,35 euros, soit une augmentation de capital de 133 994,70 euros souscrite par les FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans
Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2003				
• 14 ^e résolution	Attribution d’options de souscription d’actions maximum 3 % du capital social	3 ans	16 mai 2006	Attribution de 893 900 options de souscriptions d’actions lors du Conseil du 17 novembre 2004
• 15 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription maximum : 15 millions d’euros pour les augmentations de capital 600 millions d’euros pour les titres d’emprunt	26 mois	16 juillet 2005	Aucune
• 16 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec un délai de priorité maximum : 15 millions d’euros pour les augmentations de capital 600 millions d’euros pour les titres d’emprunt	26 mois	16 juillet 2005	Aucune
• 18 ^e résolution	Autorisation d’augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 80 millions d’euros	26 mois	16 juillet 2005	Aucune

3.2.5.1. Les options de souscription d'actions

Options en circulation au 31 décembre 2004 et 31 mars 2005

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31/12/04	Nombre d'options en circulation au 31/03/05
20 septembre 1995	327 380	12 840	12,608	0	0
6 mai 1996	50 000	50 000	18,980	0	0
27 novembre 1996	1 559 040	129 560	20,992	0	0
19 mars 1997	15 000	15 000	22,959	0	0
30 avril 1997	23 000	0	22,989	0	0
11 mars 1998	50 000	50 000	27,166	0	0
24 juin 1998	50 000	25 000	37,076	0	0
16 septembre 1998	10 000	0	33,234	0	0
25 novembre 1998	1 313 000	329 000	32,777	0	0
24 novembre 1999	11 000	0	27,807	0	0
26 janvier 2000	142 280	0	28,800	127 647	104 440
15 mars 2000	65 000	50 000	25,800 ⁽¹⁾	52 500	18 835
13 septembre 2000	25 000	25 000	31,483 ⁽¹⁾	0	0
15 novembre 2000	141 000	120 000	28,763 ⁽¹⁾	63 970	23 731
31 janvier 2001	20 000	0	32,780 ⁽¹⁾	14 000	9 000
14 novembre 2001	160 660	30 000	31,240 ⁽¹⁾	118 266	113 934
20 novembre 2002	812 580	243 000	40,670 ⁽¹⁾	761 466	750 399
18 novembre 2003	804 570	220 000	40,730 ⁽¹⁾	788 267	781 449
17 novembre 2004	893 900	268 940	52,990 ⁽¹⁾	893 710	892 355
27 janvier 2005	15 750	12 350	54,580 ⁽¹⁾		15 750
Total	6 489 160	1 580 690		2 819 826	2 709 893

(1) Attributions sans décote.

Le prix de souscription est calculé par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration. Jusqu'en janvier 2000, une décote était appliquée à cette moyenne, mais elle a été supprimée pour les attributions suivantes.

Situation au 31 décembre 2004 et 31 mars 2005

	Au 31/12/2004	Dont en 2004	Au 31/03/2005	Dont en 2005
Options attribuées ⁽¹⁾	6 473 410	893 900	6 489 160	15 750
Options annulées	177 938	18 604	182 528	4 590
Options levées	3 475 646	987 533	3 596 739	121 093
Options restantes ⁽²⁾	2 819 826		2 709 893	

(1) Depuis le plan du 20/09/1995.

(2) Soit 2,73 % du capital au 31 décembre 2004.

3.2.5.2. Les options d'achat d'actions

Options en circulation au 31 décembre 2004 et 31 mars 2005

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31/12/04	Nombre d'options en circulation au 31/03/05
14 novembre 2001	670 250	200 000	31,24	551 556	526 766
Total	670 250	200 000		551 556	526 766

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et provenant de rachats effectués par la Société.

Le prix des options d'achat du 14 novembre 2001 est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration.

En 2002, 2003 et 2004, le Conseil d'administration n'a pas attribué de nouvelles options d'achat d'actions. Accordée pour une durée de trois ans, cette autorisation est à présent caduque.

Situation au 31 décembre 2004 et 31 mars 2005

	Au 31/12/2004	Dont en 2004	Au 31/03/2005	Dont en 2005
Options attribuées	670 250		670 250	
Options annulées	17 513	5 177	17 513	
Options levées	101 181	83 326	125 971	24 790
Options restantes ⁽¹⁾	551 556		526 766	

(1) Soit 0,53 % du capital au 31 décembre 2004.

3.2.6. Tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
Capital au 31 décembre 1999				32 251	10 577 747
Souscription d'actions réservées aux Fonds Communs de Placement groupe Essilor	48 352	148	10 281	32 399	10 626 099
Capital au 31 décembre 2000				32 399	10 626 099
Annulation d'actions propres	- 641 027	- 1 954	- 174 246	30 445	
Conversion en euros		4 522	- 4 522	34 967	
Rachat et annulation des ADP	- 15 274	- 54	- 4 987	34 913	9 969 798
Division du titre par 10				34 913	99 697 980
Exercice d'option de souscription	925 051	305	14 067	35 218	
Souscription d'actions réservées aux Fonds Communs de Placement groupe Essilor	452 860	159	11 457	35 377	
Capital au 31 décembre 2001				35 377	101 075 891
Souscription d'actions réservées aux Fonds Communs de Placement groupe Essilor	374 562	131	12 413	35 508	101 450 453
Exercice d'option de souscription	1 233 160	431	27 374	35 939	102 683 613
Capital au 31 décembre 2002				35 939	102 683 613
Souscription d'actions réservées aux Fonds Communs de Placement groupe Essilor	438 733	154	12 968	36 093	103 122 346
Exercice d'option de souscription	417 762	146	13 169	36 239	103 540 108
Annulation d'actions propres	- 800 000	- 280	- 21 720	35 959	102 740 108
Capital au 31 décembre 2003				35 959	102 740 108
Souscription d'actions réservées aux Fonds Communs de Placement groupe Essilor	382 842	134	15 496	36 093	103 122 950
Exercice d'option de souscription	987 533	346	32 006	36 439	104 110 483
Annulation d'actions propres	- 800 000	-280	- 29 144	36 159	103 310 483
Capital au 31 décembre 2004				36 159	103 310 483

3.3. RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1. Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions s'élevait à 103 310 483 actions et 110 251 805 droits de vote.

Au 31 décembre 2004	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne				
(salariés français et étrangers)				
– FCPE Valoptec International	4 748 436	4,60	9 496 872	8,61
– FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 402 307	2,33	4 400 165	4,00
– Essilor Shareholding Plan	330 653	0,32	330 653	0,30
– Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 297 382	1,26	2 376 746	2,16
Sous-total	8 778 778	8,50	16 604 436	15,06
Autodétention				
– Actions propres	1 372 788	1,33		
– Contrat de liquidité	10 000	0,01		
Sous-total	1 382 788	1,34		
Public	93 148 917	90,16	93 647 369	84,94
Total	103 310 483	100	110 251 805	100

14

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International, détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus des droits de vote.

3.3.1.1. L'actionnariat interne

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par :

- l'acquisition de parts dans les différents Fonds Communs de Placement d'Entreprise (par augmentation de capital ou achat direct) : FCPE Valoptec International, FCPE groupe Essilor 5 ans, FCPE groupe Essilor 7 ans, Essilor Shareholding Plan (États-Unis). Ces fonds diffèrent en durée de blocage et en abondement versé par le groupe ;
- la levée de stock-options permettant l'acquisition de titres Essilor au nominatif.

3.3.1.2. Répartition géographique du capital

Le 31 décembre 2004, Essilor a réalisé une enquête « TPI » (Titres au porteur identifiable) auprès des intermédiaires financiers détenant au moins 99 000 actions de la Société.

Cette enquête a permis d'identifier plus de 51 300 actionnaires détenant 89,9 % du capital et 99 % des actions au porteur.

L'analyse de l'actionnariat a montré que 11,1 % du capital étaient détenus par des actionnaires individuels. Les investisseurs institutionnels résidents représentaient 25,2 % du capital. Parmi ceux-ci, les OPCVM (gestion pour compte de tiers) géraient 14,2 % du capital. Les actionnaires non-résidents possédaient 53,9 % du capital.

3.3.2. Répartition du capital au cours des trois dernières années

Au 31 décembre 2004	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés français et étrangers)				
– FCPE Valoptec International	4 748 436	4,60	9 496 872	8,61
– FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 402 307	2,33	4 400 165	4,00
– Essilor Shareholding Plan	330 653	0,32	330 653	0,30
– Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 297 382	1,26	2 376 746	2,16
Sous-total	8 778 778	8,50	16 604 436	15,06
Autodétention				
– Actions propres	1 372 788	1,33		
– Contrat de liquidité	10 000	0,01		
Sous-total	1 382 788	1,34		
Public	93 148 917	90,16	93 647 369	84,94
Total	103 310 483	100	110 251 805	100

Au 31 décembre 2003	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés français et étrangers)				
– FCPE Valoptec International	5 026 774	4,9	10 053 548	9,1
– FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 632 000	2,6	4 678 974	4,3
– Essilor Shareholding Plan	328 874	0,3	328 874	0,3
– Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 224 181	1,2	2 219 684	2,0
Sous-total	9 211 829	9,0	17 281 080	15,7
Public	92 258 442	89,8	92 622 262	84,3
Actions propres	1 269 837	1,2		
Total	102 740 108	100	109 903 342	100

Au 31 décembre 2002	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés français et étrangers)				
– FCPE Valoptec International	5 238 865	5,1	10 477 730	9,5
– FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 512 536	2,4	4 272 216	3,9
– Essilor Shareholding Plan	306 447	0,3	306 447	0,3
– Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 183 464	1,2	1 972 296	1,8
Sous-total	9 241 312	9,0	17 028 689	15,5
Public	91 991 656	89,6	92 885 828	84,5
Actions propres	1 450 645	1,4		
Total	102 683 613	100	109 914 517	100

3.3.3. Les pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires ni pacte de préférence.

3.4. MARCHÉ DES TITRES

Essilor dispose de deux catégories de titres : les actions ordinaires et les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (océanes).

3.4.1. L'action Essilor

L'action Essilor est cotée au Premier Marché de Euronext Paris SA, code ISIN : FR0000121667. Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions s'élevait à 103 310 483 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,35 euro.

3.4.1.1. Tableau récapitulatif du cours de l'action (ajusté ⁽¹⁾)

	Cours de Bourse (en euros)			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Cours (clôture)		
2004	57,75	39,20	57,65	103 310 483	5 932
2003	42,50	30,85	41,00	102 740 108	4 188
2002	45,57	31,20	39,25	102 683 613	3 975
2001	35,80	25,00	33,95	101 075 891	3 417
2000	34,78	23,00	34,75	106 113 620	3 667

(1) Après la division du titre par 10 en 2001.

3.4.1.2. Cours de Bourse et volume des transactions

(Source Euronext)

	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
2003				
Octobre	6 403 647	251,35	41,48	36,82
Novembre	5 357 856	220,73	42,43	40,05
Décembre	4 358 042	180,43	42,5	40,5
2004				
Janvier	7 186 556	309,69	46,45	39,2
Février	6 460 809	299,48	47,55	44,8
Mars	7 133 905	334,97	49,8	45,15
Avril	9 841 839	487,57	51,45	47,26
Mai	9 040 570	457,88	53,7	48,82
Juin	7 478 646	395,64	54,1	51,35
Juillet	4 738 534	248,62	54,5	49,1
Août	5 466 020	275,08	52,1	48,6
Septembre	5 954 105	299,07	52,8	48,6
Octobre	4 857 874	254,28	53,85	50,8
Novembre	5 529 347	285,08	53,75	49,64
Décembre	11 901 453	649,46	57,75	49,80
2005				
Janvier	10 000 885	544,67	59,50	52,30
Février	5 565 499	302,26	55,30	52,65
Mars	6 386 211	346,55	55,95	52,80

3.4.2. Les océanes

(obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes)

En juillet 2003, Essilor a émis des obligations convertibles ou échangeables en actions Essilor nouvelles ou existantes (océanes) pour un montant de 309 millions d'euros pour une durée de sept ans avec option de remboursement au gré des porteurs au bout de cinq ans.

Les océanes sont cotées sur le marché Euronext à Paris depuis le 2 juillet 2003, code ISIN : FR0000189276. Au 31 décembre 2004, le nombre d'océanes s'élevait à 6 039 754 d'une valeur nominale de 51,15 euros.

3.4.2.1. Tableau récapitulatif du cours des océanes

	Cours de Bourse (en euros)			Nombre d'obligations en circulation au 31/12
	Plus haut	Plus bas	Cours (clôture)	
2004	66,80	55,00	62,00	6 039 754
2003	57,50	46,55	56,00	6 039 754

3.4.2.2. Cours et volume des transactions

(Source Euronext)

	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
2003				
Octobre	90 330	4,94	57,50	53,20
Novembre	108 169	6,03	56,30	54,80
Décembre	158 902	8,83	56,80	54,20
2004				
Janvier	75 863	4,30	59,00	55,75
Février	67 832	4,08	60,50	58,00
Mars	8 154	0,49	61,10	59,60
Avril	11 682	0,71	62,40	58,01
Mai	203 511	12,47	63,00	59,25
Juin	31 228	1,91	66,80	60,00
Juillet	1 811	0,11	62,50	59,00
Août	50 276	3,02	60,50	58,50
Septembre	145 804	8,62	59,50	55,00
Octobre	38 639	2,31	61,50	56,50
Novembre	526	0,03	60,40	57,80
Décembre	35 849	2,13	63,90	58,00
2005				
Janvier	28 807	1,78	63,00	59,40
Février	10 233	0,63	62,50	61,05
Mars	10 985	0,67	61,75	59,60

3.5. DIVIDENDES

3.5.1. Évolution des dividendes

Au cours des cinq dernières années, les dividendes ont été les suivants :

	Dividendes versés au titre de l'exercice (en euros) ⁽¹⁾			Payé le
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	
2004	0,76	supprimé en 2004		18 mai 2005
2003	0,56	0,28	0,84	18 mai 2004
2002	0,50	0,25	0,75	20 mai 2003
2001	0,41	0,20	0,61	28 mai 2002
2000	0,39	0,19	0,58	21 mai 2001

(1) ajustés après la division du titre par 10 en 2001.

3.5.2. Distribution globale

Au cours des cinq dernières années, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du groupe	Montant distribué	Rapport
2004	227	77	34 %
2003	200	57	28 %
2002	182	51	28 %
2001	143	41	29 %
2000	135	39	29 %

3.5.3. Délai de prescription

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Renseignements concernant l'activité du groupe

Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché et aux positions sur le marché sont basées sur les volumes vendus. Toutes références aux parts de marché ou aux positions d'Essilor sur le marché sont issues d'évaluations internes, pouvant être basées sur des études de marché externes.

4.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

4.1.1. Historique

Deux sociétés sont à l'origine d'Essilor. La première, l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, est une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, elle dépose son brevet pour les verres Varilux® qui seront lancés en 1959.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, développe le verre organique Orma® en 1954.

Ces deux sociétés fusionnent en 1971 pour donner naissance à Essilor.

Dans les années 1970, Essilor est une société exportatrice. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux États-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale. Essilor commence à délocaliser une partie de ses productions de série vers des pays émergents. En 1979, est inaugurée la première usine de production de verres organiques aux Philippines. Cette délocalisation des unités de série et de prescription s'accompagne d'un élargissement de la base de distribution locale. Les achats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

Durant les vingt dernières années, l'entreprise n'a cessé de se mondialiser. Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique a été le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un de l'optique ophtalmique, s'est attaché à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. La localisation de la production dans des pays à faible coût de production a été étendue aux verres à plus forte valeur ajoutée.

En 1995, Essilor fait l'acquisition de Gentex Optics, un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate. Essilor développe dans le même temps son activité de prescription, tout spécialement aux États-Unis, grâce en particulier à l'acquisition de plusieurs laboratoires indépendants dont le groupe Omega en 1996.

Deux partenariats clés ont également marqué les quinze dernières années : le premier, en 1990, avec le groupe américain PPG, pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions® et le second, en 1999, avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la joint-venture Nikon-Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux® pour le Japon, ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon® dans ce domaine.

En 2001, Essilor a cédé son activité de lentilles de contact pour achever son recentrage sur le verre correcteur. Puis, Essilor a renforcé sa présence au Royaume-Uni en acquérant des laboratoires de prescription appartenant à la chaîne de distribution optique Dollond & Aitchison.

En 2002, Essilor s'est associé au groupe sud coréen Samyung Trading Co Ltd au sein d'une joint-venture Essilor Korea Ltd pour devenir un acteur important du verre ophtalmique en Corée du Sud, le second marché de l'Asie en valeur.

Essilor a également poursuivi une politique de croissance externe avec l'acquisition de trois laboratoires aux États-Unis, appartenant à la société CSC Group, et d'un laboratoire, Aries Optical Ltd, au Canada. Une filiale a été créée au Mexique à partir de l'achat d'un laboratoire. Essilor Instruments a renforcé son activité de dépistage avec l'acquisition de l'américain Stereo Optical, spécialiste des équipements de dépistage visuel.

En Europe, Essilor a ouvert un premier laboratoire en Pologne et a pris une participation majoritaire dans la société Jacques Denis (France), spécialiste du montage des verres dans les montures.

En 2003, Essilor a réalisé de nombreuses acquisitions. Aux États-Unis, les sociétés Nassau Lens Company, Omni Optical Lab et Optical Suppliers Inc. ont rejoint le groupe. Au Canada, Essilor a fait l'acquisition de 5 laboratoires : Morrison Optical, Custom Surface, Optique de l'Estrie, OPSG et Metro Optical Ltd. En Inde, Essilor a acquis Vision Express. En Allemagne, le groupe BBGR, filiale d'Essilor, a fait l'acquisition de Rupp und Hubrach. Enfin, les acquisitions de BNL en France et de Specialty Lens Corp aux États-Unis sont venues renforcer l'activité des verres solaires d'Essilor.

L'actionnariat salarié, un principe fondateur

L'actionnariat des salariés du groupe Essilor est issu de la Société Civile Valoptec, fondée lors de la création d'Essilor. Valoptec regroupait à l'époque les actions de tous les cadres de la nouvelle entreprise et possédait 50 % de son capital. Ce mouvement de participation fut suivi en 1979 par l'ouverture d'un Plan d'Épargne Entreprise dans les sociétés françaises, puis de l'ouverture de Valoptec à l'international tout au début des années 1980 et enfin de la création d'Essilor Shareholding Plan aux États-Unis en 1997.

Aujourd'hui, Valoptec est une association qui rassemble tous les salariés actionnaires qui veulent participer de manière active à la dynamique du groupe. Les actions de ces salariés sont placées dans divers Fonds Commun de Placement d'Entreprise ainsi qu'au nominatif et sont issues de mécanismes d'épargne salariale avec une participation de l'entreprise (abondement) ou de stock-options. Valoptec Association est dirigée par un Conseil d'administration international composé de représentants régionaux (France, Europe, Asie et Amériques) et de représentants des diverses catégories de salariés. Les membres de l'association, 2 569 à fin 2004, se réunissent deux fois par an en Assemblée Générale pour être partie prenante dans la vie, les décisions et la stratégie long terme du groupe. Valoptec Association a pour vocation de participer aux décisions de l'entreprise grâce à la présence de trois administrateurs au Conseil d'administration d'Essilor.

L'association joue le rôle de ciment de la culture d'entreprise fondée sur les valeurs humaines et l'esprit d'entrepreneur individuel de chaque salarié. Par ailleurs, le mode de fonctionnement participatif de l'entreprise permet à chacun de se sentir salarié et investisseur.

4.1.2. Principales activités du groupe

Essilor, numéro 1 mondial de l'optique ophtalmique, conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite.

Les principales marques du groupe sont :

- Varilux® pour les verres progressifs ;
- Airwear® pour les verres en polycarbonate ;
- Crizal® pour le traitement antireflet ;
- Transitions® pour les verres photochromiques.

La part de marché mondiale d'Essilor dépasse 22 % en volume et 25 % en valeur.

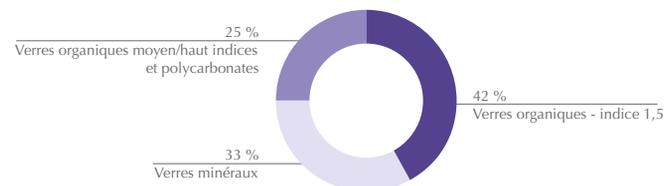
4.1.2.1. Le marché mondial des verres correcteurs

Le marché mondial des verres correcteurs représente de 800 à 850 millions de verres pour un chiffre d'affaires de 7 à 8 milliards d'euros environ.

La périodicité du renouvellement des verres est de 3 à 4 ans.

Les segments du marché des verres correcteurs

Répartition du marché en fonction du type de matériau



Répartition du marché en fonction de la surface optique



Potentiel de croissance

Le développement du marché de l'optique ophtalmique est fondé sur une croissance en volume et une croissance en valeur.

La croissance annuelle du marché est estimée de 1 à 2 % en volume et de 3 à 4 % en valeur.

• En volume

La croissance en volume se définit en fonction des besoins en correction de la vue dans le monde. Les potentiels de croissance dépendent donc des évolutions de la population et du développement des pays.

Sur 6 milliards d'êtres humains, on estime que 4 milliards d'individus, soit 65 %, auraient besoin d'une correction visuelle. Or, seulement 1,5 milliard, soit 24 % de la population, portent des lunettes.

De plus, la tranche des personnes ayant plus de 45 ans, qui constitue aujourd'hui 23 % de la population mondiale, devrait représenter 31 % en 2025.

La croissance de la population est estimée⁽¹⁾ à 1,1 % par an sur la période 2000/2025.

La part de la population équipée d'un moyen de correction visuelle diffère selon les zones géographiques. En Amérique du Nord, elle correspond à 63 % de la population ; en Europe, elle représente 39 % alors que, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, elle est respectivement de 18 % et 19 %.

• En valeur

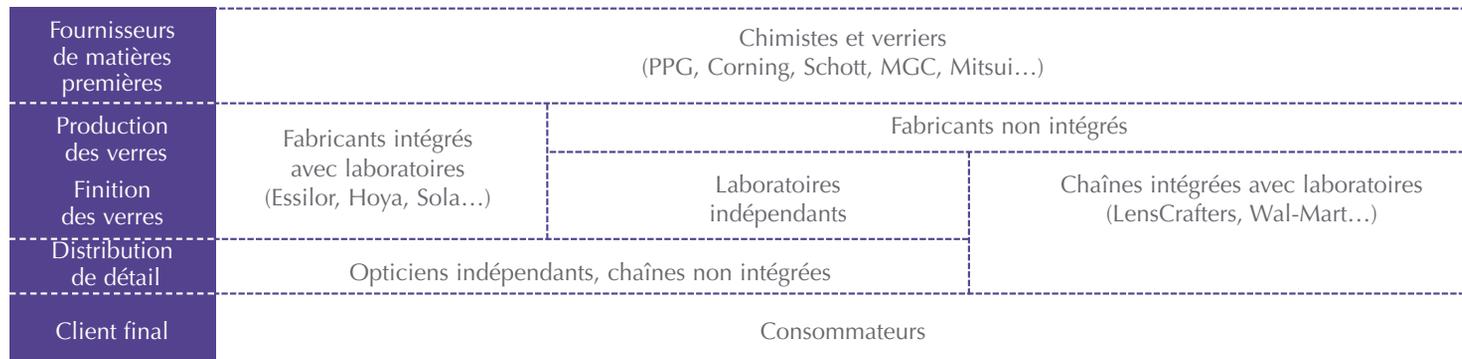
La croissance en valeur est liée à l'évolution technologique du verre correcteur. Celle-ci résulte des progrès et des innovations réalisés dans les 3 segments du verre correcteur : les surfaces optiques, les matériaux et les traitements.

Avec le temps, le contenu technologique des verres augmente. Les verres deviennent de plus en plus sophistiqués, techniques et recèlent de plus en plus de valeur ajoutée.

(1) Source World Bank.

4.1.2.2. L'industrie de l'optique ophtalmique

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en 4 métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de transformation du produit : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et la distribution.



Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques.

Les fabricants de verres

À partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis (unifocaux) et des verres semi-finis.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis pour fournir des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-rayures, antireflet, anti-salissures...).

Les détaillants et chaînes

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens-optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique...

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les clients dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste, et de leur monture. Ils transmettent ensuite les données de la prescription au laboratoire. Ils reçoivent des verres ronds qu'ils taillent, montent et ajustent dans la monture.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre. Par exemple, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui adaptent le verre à la monture.

4.1.2.3. Les produits

Le verre correcteur est la combinaison à la fois de matériaux, de surfaces optiques et de traitements.

Les matériaux

Le matériau est soit en verre minéral, soit en verre organique.

Les verres organiques sont divisés en deux catégories : les thermodurcissables et les thermoplastiques (polycarbonate).

Les propriétés des matériaux sont la légèreté, la minceur, la transparence, la résistance aux chocs et la protection contre les rayons ultraviolets.

Matériau	Indice de réfraction ⁽¹⁾
Verre minéral	1,5 à 1,9
Verre organique bas et moyen indices	1,5 1,56
Polycarbonate	1,59
Verre organique haut et très haut indices	1,6 1,67 1,74

(1) L'indice de réfraction traduit l'angle de déviation de la lumière qui passe à travers le matériau. Plus l'indice est élevé, plus l'angle de la lumière est fort. En conséquence, pour une correction donnée, on pourra faire un verre plus mince avec un matériau à indice plus élevé.

Au commencement était le verre minéral, qui représente encore une grande partie des verres vendus dans le monde, essentiellement dans les pays émergents. Une innovation majeure d'Essilor a consisté à concevoir le verre organique, c'est-à-dire plastique, dès les années 1960, à partir d'un monomère, le CR39, mis au point par le groupe américain PPG.

Dans les pays développés, le verre organique a augmenté sa pénétration, jusqu'à devenir dominant dans la plupart : 90 % des verres vendus aux États-Unis et au Japon sont des verres organiques. L'apparition, depuis quelques années, d'indices plus élevés contribue à la réalisation de verres plus minces et plus légers.

Le verre en polycarbonate, parce qu'il est naturellement un haut indice et qu'il est incassable, renforce également ses positions partout dans le monde. La mise au point par Essilor d'un vernis durcissant a enlevé à ce verre son principal défaut, le fait de se rayer. Le polycar-

bonate représente plus de 30 % du marché nord-américain avec une progression annuelle supérieure à 10 %. Essilor y occupe une place privilégiée tout comme sur les marchés européens, grâce à Airwear®, le verre qui offre la meilleure combinaison en matière de minceur, de légèreté et de résistance aux chocs et à la rayure.

En 2001, Essilor a lancé Stylis®, verre à très haut indice 1,67 et en 2004, le verre le plus fin du monde, Fusio™, d'indice 1,74.

La surface optique

La surface optique ou design donne la correction optique au matériau. Il existe un nombre quasiment infini de designs car il existe un nombre infini de corrections visuelles. La propriété apportée par la surface optique est l'acuité visuelle.

Surface optique	Description	Correction
Verre unifocal ou simple foyer	La correction est la même quelle que soit la distance de vision.	Myopie Hypermétropie Astigmatisme
Verre bifocal ou à double foyer	Le verre offre deux zones de corrections distinctes. Le segment de la partie inférieure permet de voir de près ; le reste du verre, de voir de loin.	Presbytie
Verre progressif	La puissance varie progressivement entre la vision de loin pour la partie supérieure du verre et la vision de près pour la partie inférieure, sans rupture optique. Il permet de voir à toutes les distances avec une seule paire de lunettes. C'est la correction de la presbytie la plus efficace.	Presbytie

Traditionnellement, la correction des défauts de vue se faisait avec des verres simples foyers, c'est-à-dire unifocaux. Les doubles et même triples foyers étaient également utilisés pour la correction de la presbytie. Grâce à Bernard Maitenaz, Essilor dans les années 1950 a mis au point le verre progressif Varilux® qui permet une vision nette à toutes les distances.

Essilor est le leader mondial incontesté en verres progressifs, dont le développement pour la correction de la presbytie constitue un enjeu majeur.

En 2002, Essilor a lancé Varilux® Panamic®. Ce verre progressif apporte un champ de vision « panoramique » et une vitesse d'adaptation record de nature à encourager l'adoption de verres progressifs en remplacement des verres simples foyers ou doubles foyers.

En 2003, Essilor a proposé un nouveau verre, Varilux® Ipseo™ : le premier verre progressif qui intègre dans sa conception et sa réalisation les critères physiologiques et les habitudes comportementales spécifiques de chaque porteur.

En 2004, la gamme des verres progressifs a été complétée par le lancement de Varilux® Ellipse™, verres progressifs pour les petites montures, et de Varilux Liberty™, verres progressifs destinés à favoriser la substitution d'avec les verres bifocaux.

Les traitements de surface

Le verre ophtalmique est aujourd'hui un produit très élaboré et complexe puisqu'il résulte de l'imbrication de matériaux variés et de nombreux traitements de surface aux fonctions spécifiques.

Sous l'impulsion d'Essilor, avec les verres antireflet Crizal® notamment, le marché des traitements constitue l'un des segments du marché en fort développement et représente pour le groupe un potentiel de croissance pour les années à venir.

Les traitements sont appliqués sur la face avant et la face arrière du verre pour augmenter le confort de vision et la protection du verre.

Les traitements permettent l'allongement de la durée de vie des verres, la facilité d'entretien, le confort de vision, la protection des yeux et la réduction de la fatigue visuelle.

Traitement	Description
Antireflet	Couche mince qui supprime le reflet de la lumière sur les verres. Améliore aussi bien l'esthétique que l'acuité visuelle (vision de nuit) et les contrastes.
Anti-rayures	Traitement durcisseur qui protège le verre contre les rayures.
Anti-salissures	Couche supérieure hydrophobe qui empêche la salissure de se déposer sur le verre et facilite son nettoyage.
Photochromique	Traitement en profondeur qui permet au matériau de foncer à la lumière et de s'éclaircir en zone ombragée.
Anti-ultraviolets	Traitement qui renforce la protection des yeux contre les ultraviolets A et B, nocifs pour le cristallin, la rétine...
Polarisé	Verre équipé d'un filtre éliminant la réverbération et l'éblouissement dus à la lumière réfléchie sur les surfaces planes (eau, routes, neige).
Coloration	Verres teintés pour l'esthétique et la réduction de l'éblouissement solaire.

Les verres antireflet

En 2003, Essilor a lancé Crizal® Alizé™, un traitement antireflet revêtu d'une couche anti-salissures utilisant des techniques issues des nanotechnologies. Ce verre répond à l'une des attentes principales des consommateurs en mettant fin aux difficultés de nettoyage.

En 2004, Crizal® Alizé™ a été déployé dans la plupart des zones géographiques et a rencontré un vif succès.

Les verres à teinte variable Transitions®

La faculté pour un verre de passer du clair au foncé, et inversement, est appelée photochromisme. Derrière cette apparente facilité se cache une technologie très complexe. Les verres organiques doivent réagir rapidement à toutes les conditions de lumière à l'intérieur comme à l'extérieur et procurer simultanément un grand confort de vision au porteur, en toutes circonstances.

Pour l'élaboration des verres Transitions®, une technologie particulièrement sophistiquée a été développée par Essilor et le groupe américain PPG, l'un des premiers groupes chimiques mondiaux.

La plus récente génération de verres, Transitions® V, lancée au début de l'année 2005, incorpore les toutes dernières innovations en matière de pigments photochromiques : accélération de l'obscurcissement et de l'éclaircissement, protection à 100 % contre les UVA et les UVB. Positionnés sur le marché des hauts indices, les verres sont disponibles en versions polycarbonate et indice 1,67.

Les verres solaires

Essilor propose depuis 2003 de nouvelles gammes de verres solaires correcteurs. Cette offre permet de répondre à une forte demande pour des verres solaires qui corrigent et/ou protègent les yeux de façon efficace.

En 2004, Essilor a développé son offre de verres solaires avec notamment le lancement de la marque ombrelle Xelios™, destinée à couvrir le développement de l'ensemble de la gamme des verres solaires correcteurs, qu'ils soient polarisants (Physiotints®, Varilux®, OpenView™ pour montures cambrées), ou encore miroités (Silver Shadow).

4.1.2.4. Procédés de fabrication

La fabrication du verre organique

Le procédé le plus utilisé consiste à couler une résine thermodurcissable entre deux moules en verre polis aux courbures respectivement convexe et concave du verre à fabriquer. Un joint périphérique ou un ruban adhésif assure l'étanchéité de l'ensemble.

La polymérisation s'opère suivant un cycle thermique précisément régulé en durée et en température, selon le type de résine et la masse du verre à polymériser.

La fabrication du verre en polycarbonate

Le polycarbonate appartient à la famille des matières organiques thermoplastiques. Le matériau de base se présente sous la forme de granulés qui, après avoir été ramollis par chauffage, sont injectés dans des moules à la forme du verre.

Cette technologie permet de fabriquer des verres de toutes géométries en fonction des moules utilisés. Ces verres peuvent être soit finis, soit semi-finis pour être surfacés ultérieurement sur leur face arrière par des techniques similaires à celles utilisées pour les autres matériaux.

4.1.2.5. L'organisation d'Essilor

Pour fabriquer et personnaliser les verres correcteurs, Essilor dispose d'un réseau mondial d'usines et de laboratoires de prescription dans le monde.

Cette organisation est adaptée aux besoins des marchés et diffère selon les zones géographiques.

Les usines de production

Pour produire 180 millions de verres de 240 000 références différentes environ en 2004, Essilor possède 17 usines réparties dans le monde. Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

Implantation des usines (au 31/12/2004) (ville, date d'entrée dans le groupe)

Amérique du Nord / Amérique du Sud	Europe	Asie-Pacifique
<p>États-Unis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carbondale, Pennsylvanie – 1995 • Dudley, Massachusetts - 1995 <p>Mexique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chihuahua - 1985 <p>Porto Rico</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ponce - 1986 <p>Brésil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manaus - 1989 	<p>Irlande</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ennis - 1991 • Limerick - 1974 <p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dijon - 1972 • Ligny en Barrois (Les Battants) - 1959 • Mouy - 1972 • Sézanne - 1974 	<p>Philippines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marivelès - 1980 • Laguna - 1999 <p>Thaïlande</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bangkok - 1990 <p>Chine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Shanghai - 1997 <p>Inde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bangalore - 1998 <p>Japon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usine de Nikon-Essilor - Nasu - 2000

Soit 17 usines au 31/12/2004,

- y compris l'usine de Mouy, fermée à compter du 28 février 2005 ;
- hors les deux usines en Chine et en Corée qu'Essilor Korea, joint-venture détenue à 50/50 avec Samyung Trading Co Ltd, possède via sa filiale Chemiglas ;
- hors unités de production de BNL en France et de Specialty Lens Corp aux États-Unis, sociétés acquises en 2003.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis. Ils doivent fournir des verres aux caractéristiques précises de la commande et répondre à la multiplicité des combinaisons optiques possibles.

Les laboratoires de prescription se définissent par leur activité de transformation sur le verre comme le surfaçage, la coloration, le traitement antireflet et/ou le taillage-montage.

Les laboratoires de prescription Essilor doivent pour cela maîtriser les nouvelles technologies nécessaires à l'élargissement du catalogue des produits du groupe.

Fin 2004, 183 laboratoires de prescription couvrent la quasi-totalité des marchés des verres ophtalmiques. Le nombre de laboratoires évolue en fonction des aménagements relatifs à leurs activités.

À fin 2004, la répartition du réseau de laboratoires Essilor et de la joint-venture Nikon-Essilor s'établit comme suit :

États-Unis	Canada	Europe	Asie - Océanie	Amérique latine
87	29	32	32	3

À ce réseau s'ajoutent de nombreux laboratoires indépendants qui distribuent les produits Essilor. Au total, Essilor dispose d'un réseau de proximité pour tous les opticiens du monde.

Les centres de distribution

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires. 12 centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 2 en Europe, 2 en Amérique du Nord et 2 en Amérique du Sud.

4.1.2.6. Recherche et Développement

Essilor a consacré en 2004 près de 5 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Le budget est réparti entre la recherche et le développement pour environ 4 % et le reste pour l'ingénierie et le soutien technique.

Ce département comprend environ 500 personnes, basées dans 4 centres de recherche : 330 à Saint-Maur (France), 90 en Floride (États-Unis), une quarantaine au sein de la joint-venture Nikon-Essilor (Japon) et une quinzaine personnes dans le centre de Singapour, inauguré en 2004. Ce nouveau centre de recherche permettra de développer des compétences scientifiques locales pour intégrer à terme les besoins spécifiques de l'Asie.

De plus, une vingtaine d'autres personnes travaillent dans les services de recherche et développement disséminés dans les usines et les laboratoires.

La Recherche et Développement s'organise autour des activités de l'optique et des matériaux (substrat et traitement de surface) soutenues par la Direction de la Qualité. La Direction des Nouveaux Produits est rattachée à la Direction de la R&D, qui a ainsi la responsabilité de la gestion transversale du développement des nouveaux produits.

La Recherche et Développement développe également des partenariats avec des organismes extérieurs ou des universités pour mettre en place et suivre des études fondées sur des technologies nouvelles. Ainsi, un laboratoire commun avec le CNRS et l'Université a été créé fin 2004 à Toulouse. L'objectif de cette collaboration est de définir de nouvelles technologies de traitement de surface.

Rappelons qu'Essilor associe déjà à ses propres technologies celles de ses partenaires : l'américain PPG pour les verres photochromiques et le japonais Nikon pour les matériaux et les traitements.

À la fin 2004, le groupe était titulaire de plus de 2 300 brevets et demandes de brevet, regroupés en plus de 300 familles différentes, en France et à l'étranger. Le nombre de dépôts de nouveaux brevets est en augmentation sensible depuis plusieurs années. Plus de 100 nouvelles inventions ont fait l'objet d'un dépôt au cours des années 2003 et 2004. Ce portefeuille brevets n'inclut pas ceux détenus par les joint-ventures Transitions et Nikon-Essilor.

4.1.3. Rapport de gestion

Conseil d'administration du 9 mars 2005

4.1.3.1. L'activité en 2004

En millions d'euros	2004	2003	Variation
Chiffre d'affaires	2 260,4	2 116,4	+ 6,8 %
Résultat d'exploitation	403,9	364,9	+ 10,7 %
Résultat courant	363,5	316,4	+ 14,9 %
Résultat net (part du groupe)	227,1	200,3	+ 13,4 %
Bénéfice net par action (en euros)	2,24	1,98	+ 12,9 %
Autofinancement	385,0	354,0	+ 8,7 %

En 2004, Essilor a réalisé une excellente performance, tant en chiffre d'affaires qu'en résultats, dans un contexte généralement porteur pour l'industrie ophtalmique.

L'exercice 2004 a été caractérisé par les faits marquants suivants :

- Une forte croissance dans toutes les régions du monde, y compris en Europe malgré la chute du marché allemand.
- Le succès des nouveaux produits lancés fin 2003 et en 2004, incluant principalement Crizal® Alizé™ (verre antireflet), Varilux® Ellipse™ (verre progressif pour petites montures), Varilux® Ipseo™ (verre progressif personnalisé) et le matériau à ultra haut indice 1,74.
- Une nouvelle amélioration du mix produit qui conforte, année après année, la politique produit du groupe concentrée sur l'innovation. La part des produits à forte valeur ajoutée a, une nouvelle fois, augmenté en volume et en valeur.
- Une progression du résultat d'exploitation et de la marge opérationnelle qui atteint 17,9 %, son plus haut niveau.
- La poursuite du programme d'acquisitions marqué par l'entrée dans le groupe de 12 sociétés, principalement des laboratoires de prescription.

La position d'Essilor sur les marchés de l'optique

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique devant ses concurrents Hoya (Japon) et le nouvel ensemble formé par Sola Inc. (États-Unis) et Zeiss (Allemagne). Les parts de marché mondiales d'Essilor dépassent 22 % en volume et 25 % en valeur.

Après une année de stagnation en 2003, le marché mondial de l'optique ophtalmique a retrouvé en 2004 sa tendance de longue période à un rythme d'augmentation de 1,5 à 2 % par an en nombre de verres. Les ventes en volume d'Essilor ont progressé plus vite (+ 3,7 %), ce qui traduit des gains de parts de marché supplémentaires.

Essilor continue à être porté par les grandes tendances de l'évolution du marché, qu'il a largement initiées par sa politique continue d'innovation. Les verres minéraux cèdent de plus en plus la place aux verres organiques et, parmi ces derniers, le matériau le plus courant, le CR 39, perd peu à peu de l'importance par rapport aux matériaux à haut indice qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tandis que le polycarbonate continue à monter en régime dans de nombreux pays. Les verres progressifs supplantent partout les verres à double foyer, tandis qu'un nombre grandissant de verres bénéficie de traitements de surface, essentiellement antireflet et antialissures.

En combinant les différents matériaux, les différentes surfaces optiques et les différents traitements, Essilor crée chaque année de nouveaux produits qui enrichissent son mix produit et répondent à la demande des clients, professionnels de l'optique et consommateurs. Le groupe possède l'offre la plus large du marché de l'optique ophtalmique mondiale.

Essilor est présent dans toutes les catégories de verres dont le marché se développe rapidement à travers des marques fortes :

- Varilux® et ses différentes déclinaisons (Varilux Comfort®, Varilux® Panamic®, le verre personnalisé Varilux® Ipseo™, Varilux® Ellipse™...) pour les verres progressifs ;
- Airwear® pour les verres en polycarbonate ;
- Stylis® et Fusio™ pour les verres à hauts indices 1,67 et 1,74 ;
- Crizal® pour les verres qui ont reçu des traitements de surface antireflet et Crizal® Alizé™ pour le nouveau traitement antialissure ;
- Transitions® pour les verres photochromiques dont la teinte varie en fonction de l'intensité de la lumière.

Les verres à forte valeur ajoutée d'Essilor ont enregistré en 2004 des accroissements de vente supérieurs à 10 % en volume.

Les nouveaux produits

Essilor est concentré sur les verres ophtalmiques qui représentent près de 95 % de son activité.

En millions d'euros	2004 ⁽³⁾	2003 ⁽³⁾	2002 ⁽¹⁾
Verres correcteurs et autres produits associés aux verres	2 133,4	1 984,9	2 010,0
Instruments ⁽²⁾ et divers	127,0	131,5	128,3
Total	2 260,4	2 116,4	2 138,3

(1) Chiffres retraités afin de rendre homogène la comparaison avec 2003 et 2004.

(2) Instruments destinés au travail du verre chez l'opticien.

(3) Incluant un fort effet de change au cours des deux exercices.

L'effet des nouveaux produits lancés en 2003 ou en 2004 a joué un rôle moteur dans la croissance du groupe. Au total, quarante nouveaux produits ont été mis sur le marché.

Parmi les verres progressifs, une mention particulière doit être réservée à Varilux® Ellipse™, un verre au design spécifiquement étudiés pour les petites montures, très en vogue. Commercialisé dans presque toutes les régions en 2004, Varilux® Ellipse™ a eu une montée en cadence très rapide, attestant de son succès immédiat. Sa gamme de matériaux sera étendue en 2005.

Un nouveau verre progressif généraliste Varilux Liberty™ a été également mis sur le marché dans un certain nombre de pays en Europe et en Amérique du Nord, avec pour objectif d'attaquer le créneau des porteurs de verres à double foyer.

Le déploiement de Varilux® Ipseo™, lancé sur la plupart des marchés en Europe, en Asie ainsi qu'au Canada, s'est poursuivi comme prévu. Son développement est un peu plus lent, car il dépend de la mise en place des appareils de mesure du comportement œil-tête chez les opticiens. Il sera commercialisé en 2005 aux États-Unis.

Crizal® Alizé™, qui avait été mis en vente fin 2003, rencontre un grand succès auprès des opticiens et des consommateurs. Grâce à sa fonction antisalissure ultraperformante, il répond à une forte attente de la clientèle qui était souvent déroutée par la difficulté du nettoyage des verres traités antireflet. De plus, Crizal® Alizé™ offre un avantage unique aux opticiens en matière de détournage par rapport aux verres concurrents grâce à sa technique protégée par un brevet. Les performances et les qualités de ce nouveau verre ont permis de faire croître le marché des verres antireflet dans bon nombre de pays et de conquérir ainsi de nouvelles parts de marché.

Toutes ces réussites sont largement le fruit de l'innovation. 2004 a confirmé toute la pertinence de la stratégie choisie par Essilor depuis plusieurs années. Essilor a ainsi renforcé son leadership sur les segments du marché en croissance et à forte valeur ajoutée et a réussi à creuser l'écart avec les autres acteurs du marché de l'optique ophtalmique.

Les verres solaires

Depuis 2003, Essilor a décidé d'amplifier son activité de verres solaires, dont le marché connaît une croissance annuelle de l'ordre de 12 % pour les verres correcteurs solaires. Les ventes du groupe ont progressé plus rapidement que ce marché en 2004.

Une gamme complète de verres correcteurs solaires a été développée sous la marque ombrelle Xelios™ pour montures de formes classiques ou cambrées. Elle est déclinée en verres progressifs et unifocaux dans une large gamme de matériaux et traitements.

Ces verres font appel à plusieurs techniques, notamment de coloration, auxquelles Essilor a apporté des qualités particulières de restitution des couleurs naturelles quelle que soit la teinte du verre, ou d'effets miroirs. La technique polarisante connaît également un développement rapide. Les verres polarisés suppriment l'éblouissement et la lumière réfléchissante sur les surfaces planes comme l'eau, la neige ou les routes. L'acquisition de la société américaine Specialty Lens Corp, en 2003, a apporté au groupe un savoir-faire supplémentaire dans ce domaine. En 2004, Essilor a commencé à déployer cette technique dans son unité de production au Mexique. Parallèlement, une gamme des verres correcteurs polarisés en polycarbonate est commercialisée depuis le second semestre 2004 en Amérique du Nord et depuis le début 2005 en Europe.

Par ailleurs, Essilor a commencé à mettre ses compétences à la disposition des fabricants de montures solaires, dont les formes souvent complexes, par exemple cambrées ou enveloppantes, rendent difficile la conception de verres correcteurs adaptés. Ainsi, des accords ont été passés avec plusieurs d'entre eux, notamment avec Silhouette et Oakley. Le groupe développe aussi la fabrication des verres solaires sans correction, domaine dans lequel il s'est renforcé après avoir pris le contrôle en 2003 de la société française BNL, spécialisée dans les verres solaires haut de gamme, notamment polarisés et en polycarbonate.

Le chiffre d'affaires du groupe

Variation du chiffre d'affaires 2004	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
en millions d'euros	144,0	123,6	96,5	- 76,1
en %	+ 6,8 %	+ 5,8 %	+ 4,6 %	- 3,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 2 260,4 millions d'euros, en hausse de 6,8 %. Hors effet de change, la croissance du chiffre d'affaires est de 10,4 %, ce qui est supérieur à l'objectif annoncé en début d'exercice.

En base homogène la progression du chiffre d'affaires a été de + 5,8 %, un niveau élevé compte tenu de la forte baisse de l'Allemagne. Hors Allemagne, les ventes ont augmenté de 8,6 %, nettement au-dessus de la tendance historique du groupe.

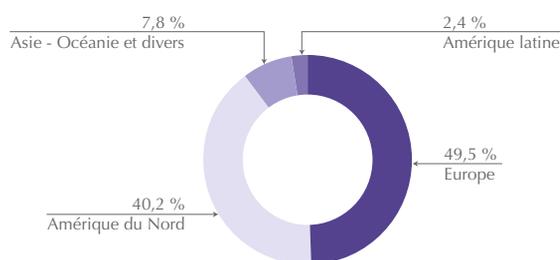
L'effet de périmètre (+ 4,6 %) provient des sociétés acquises en 2003 et 2004. Celles-ci ont apporté un chiffre d'affaires supplémentaire de 96,5 millions d'euros. Essilor a acquis 12 sociétés en 2004 (voir chapitre « les acquisitions »).

L'effet de change, limité à - 3,6 %, résulte principalement de la baisse du dollar au cours de la période.

L'activité des différents marchés

Chiffre d'affaires en millions d'euros	2004	2003	Variation	Croissance en base homogène
Europe	1 120,0	1 048,0	+ 6,9 %	+ 2,1 %
Amérique du Nord	909,4	869,2	+ 4,6 %	+ 7,7 %
Asie-Océanie	176,8	149,7	+ 18,1 %	+ 17,9 %
Amérique latine	54,1	49,5	+ 9,5 %	+ 14,5 %

Répartition du chiffre d'affaires par région



L'Europe

Le groupe a confirmé qu'il jouissait d'une dynamique qui lui était propre. Sur un marché estimé en baisse en volume à cause de la chute des ventes en Allemagne, Essilor est parvenu à accroître ses ventes de 2,1 % en chiffre d'affaires (+ 7,6 % hors Allemagne), ce qui dénote la capacité du groupe à progresser même face à une conjoncture difficile. Ce succès tient à la stratégie de distribution multiréseaux comprenant Essilor, BBGR, Novisia (produits Nikon) et désormais LTL acquis en cours d'année, et à l'influence des nouveaux produits, en particulier le verre antireflet Crizal® Alizé™, le verre Varilux® Ellipse™ ainsi que des produits spécifiques pour les chaînes de distribution proposés par BBGR.

Avec une forte progression de son chiffre d'affaires, le groupe a amélioré ses positions sur son marché national, la **France**, tant en volume qu'en valeur. Le réseau Essilor a connu un nouvel élan des ventes de verres progressifs dont les innovations ont séduit les opticiens et leurs clients. De plus, le succès de Crizal® Alizé™ a eu également pour effet de faire progresser le taux de verres antireflet sur l'ensemble du marché. Enfin, la croissance du réseau Essilor a été soutenue par la dynamique interne de plusieurs distributeurs, acteurs significatifs du marché. De son côté, BBGR a aussi enregistré une forte croissance et a pris de nouvelles parts de marché en renforçant sa stratégie d'adaptation de son offre à chaque client. L'**Allemagne** a subi un véritable effondrement à la suite de la suppression du remboursement des verres ophtalmiques par

l'assurance-maladie en janvier 2004. Dans ce contexte de baisse de 30 % du marché, Essilor a réussi à limiter son recul en chiffre d'affaires et à rester bénéficiaire grâce à une adaptation de ses coûts à cette situation. Les ventes des nouveaux produits, des verres à hauts indices ainsi que le renforcement des positions réalisé en 2003, avec l'acquisition de Rupp und Hubrach par BBGR, ont largement contribué à la bonne résistance du groupe. Dans une situation difficile, Essilor a réussi à gagner des parts de marché et à préserver son dispositif pour être en mesure de tirer parti d'une reprise du marché. Au **Royaume-Uni**, la croissance a été particulièrement vive en termes de mix produit pour Essilor, BBGR et Nikon. Les verres en polycarbonate ainsi que les verres antireflet ont tiré les ventes, notamment chez Dollond and Aitchison, chaîne partenaire de BBGR.

En **Europe de l'Est**, les ventes continuent à progresser à un rythme supérieur à 15 %. Essilor profite du remplacement des verres minéraux par les verres organiques, pour lesquels il est bien positionné, et augmente fortement ses livraisons de verres progressifs, une catégorie qui ne représente encore qu'une petite partie du marché total. Belle percée aussi en **Russie** par le biais de distributeurs.

L'Amérique du nord

La croissance des ventes d'Essilor en base homogène a atteint 7,7 %, un niveau élevé qui témoigne de nouveaux gains de parts de marché.

Aux **États-Unis**, après une baisse en 2003, le marché est reparti à la hausse en 2004, en volume et en valeur, ce qui a bénéficié à l'ensemble des acteurs et plus particulièrement aux opticiens-optométristes indépendants.

Dans cette conjoncture favorable, Essilor a conforté sa position de leader du marché, tous circuits de distribution confondus, grâce à ses nouveaux produits et à des stratégies commerciales innovantes. Au près des chaînes optiques, Essilor a développé ses ventes de verres, notamment des verres à valeur ajoutée avec le succès croissant des verres antireflet. Son offre s'est étoffée dans le taillage-montage des verres par exemple. Le groupe a également développé des services entièrement nouveaux en matière de logistique spécifique pour certaines chaînes, incluant des livraisons directes de ses usines d'Asie.

Dans le même temps, Essilor a renforcé ses positions auprès des opticiens-optométristes indépendants avec une offre produits très innovante qui comprend Crizal® Alizé™, Varilux® Ellipse™ et Varilux® Liberty™, lancés en 2004. Très bien accueillis par les professionnels, ces trois produits ont rapidement gagné des parts de marché importantes. Crizal® Alizé™, notamment, s'est imposé comme le verre antireflet numéro un et contribue activement au développement des verres antireflet aux États-Unis, dont le taux a dépassé 20 % en 2004. Pour accompagner ce succès, Essilor a poursuivi le déploiement de ses technologies antireflet, non seulement dans ses propres laboratoires, mais aussi avec des laboratoires indépendants sous forme de partenariats.

Nassau, numéro un américain de la distribution de verres de stock, acquis en 2003 par Essilor, s'est bien intégré dans le groupe. Les laboratoires indépendants achetés en 2003 ont aussi été intégrés au réseau américain qui fonctionne avec une organisation par région permettant une plus grande autonomie et un meilleur service client. En 2004, Essilor a poursuivi ses acquisitions de laboratoires (voir chapitre « les acquisitions »).

VisionWeb, la plate-forme Internet des acteurs de l'optique, a continué sa percée auprès des professionnels de l'optique. Opticiens-optométristes, laboratoires de prescription et chaînes commandent un nombre croissant de verres de prescription directement par Internet, un système efficace qui permet l'élimination des erreurs et le suivi, par les optométristes, de l'ensemble de la fabrication et de la finition des verres. VisionWeb a également poursuivi le développement, pour le compte des opticiens-optométristes, de ses capacités de gestion des assurances des clients et du paiement des prestations.

Au **Canada**, Essilor a bénéficié d'un marché porteur après deux années de relative atonie et réalisé, en 2004, un chiffre d'affaires en hausse de 7,2 % en base homogène. Les nouveaux produits ont participé de façon importante à la bonne dynamique des ventes. Essilor a poursuivi l'élargissement des services offerts aux différents acteurs du marché, notamment avec les grandes chaînes auxquelles sont dédiées des unités de fabrication spécifiques. Il rencontre aussi un succès croissant avec son laboratoire de prescription virtuel qui permet aux opticiens-optométristes de commander par internet une gamme exclusive de produits qui sont livrés sous 24 à 48 heures.

L'Asie-Océanie

L'Asie-Océanie a affiché la progression la plus forte avec une hausse du chiffre d'affaires de 17,9 % en base homogène. En effet, 2004 a été une année excellente dans toute cette zone, avec des augmentations de ventes qui ont dépassé 20 % dans de nombreux pays et avec des gains de parts de marché. Chaque pays, sans exception, a contribué à la performance de la région. L'effet de l'épidémie de pneumopathie atypique (SARS), qui avait freiné l'activité l'an dernier, a été plus que compensé. En témoigne la forte progression de l'activité au dernier trimestre qui se comparait pourtant à une période correspondante de 2003 dopée par un rattrapage après la fin de l'épidémie. La présence d'Essilor au **Japon** est assurée par Nikon-Essilor, société détenue en partenariat 50/50 par les deux groupes. Après plusieurs années difficiles, le marché s'est bien repris en 2004, spécialement au second semestre.

Nikon-Essilor a augmenté ses ventes beaucoup plus rapidement que le marché et a donc enregistré de nouveaux gains de parts de marché. Les produits haut de gamme vendus sous la marque Nikon rencontrent un bon succès chez les opticiens et favorisent la croissance du groupe dans les chaînes.

Un nouveau verre progressif réalisé par surfaçage numérique, le Presio W, a été lancé, et le matériau 1,74 a continué à se développer. Hors du Japon, les deux filiales de Nikon-Essilor au Canada et au Royaume-Uni ont poursuivi leur progression et réalisé une excellente année, améliorant encore la contribution globale de Nikon-Essilor aux résultats du groupe.

En **Chine**, Essilor a enregistré une très forte croissance de ses ventes, stimulée par la croissance rapide des verres organiques par rapport aux verres minéraux. Dans ce contexte, les faits marquants ont été le développement, pour le réseau Essilor, des verres à valeur ajoutée : verres en polycarbonate, verres de prescription et verres progressifs Varilux®, stimulés par un gros effort de formation des opticiens. De son côté, la société coréenne Chemiglas, détenue par Essilor Korea, affiche aussi une forte croissance en Chine, notamment en volume, et a doublé les capacités de son usine chinoise de fabrication de verres à haut indice. 2004 a ainsi confirmé la valeur d'une approche multiréseaux en Chine.

La **Corée** a également connu une très bonne année.

En **Inde**, grâce en particulier à la mise en place d'un réseau de consultants Varilux® et à l'existence d'opticiens bien formés, les ventes de verres progressifs ont décollé et le chiffre d'affaires de la filiale commerciale s'est fortement développé. Le groupe tire aussi parti de la substitution des verres organiques aux verres minéraux, qui demeurent cependant très majoritaires sur le marché, et d'un nombre significatif de verres de prescription. Pour la première fois, une campagne de publicité grand public a été lancée par voie de presse et d'affiches.

Dans le reste de l'Asie, **Hong Kong**, l'**Indonésie** et les **Philippines** ont vu leurs ventes progresser très significativement.

L'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande** ont confirmé leurs bonnes performances des années précédentes, stimulées par les ventes de verres antireflet et photochromiques.

L'Amérique latine

Après des années difficiles et les dévaluations de 2000-2001, l'économie de l'Amérique latine a retrouvé un meilleur tonus. 2004 a été marquée par une forte expansion pour le groupe dans presque toute la zone, avec une pénétration accrue de la gamme Varilux®. Le chiffre d'affaires d'Essilor dans cette région a progressé de 14,5 % en base homogène.

Au Brésil, les ventes d'Essilor se sont bien développées en volume et surtout en valeur. Il faut souligner la forte montée des verres progressifs, en particulier Varilux®, avec de beaux gains de parts de marché. A noter aussi de bonnes positions pour les verres antireflet largement dues au succès de Crizal®.

Au Mexique, le chiffre d'affaires s'est accru. Ce sont les progressifs et les verres en polycarbonate qui ont tiré l'augmentation des ventes. Une réorganisation a été menée pour adapter la structure du groupe dans ce pays à la taille qu'il y a acquise. Ce marché offre un bon potentiel de croissance car les produits à forte valeur ajoutée y sont encore très peu développés.

L'**Argentine**, qui avait subi une crise économique en 2002, revient à un rythme rapide vers ses meilleurs niveaux. On assiste à une montée des verres organiques par substitution aux verres minéraux et à une pénétration des verres progressifs ce qui procure un enrichissement du mix produit.

Dans les autres pays de la zone, tels que la **Colombie**, le **Pérou**, le **Venezuela**, l'**Équateur**, le **Guatemala** et les **Caraïbes**, où Essilor intervient par le biais de distributeurs, les résultats sont encourageants. La force de vente a été renforcée et a mis l'accent sur les verres progressifs, qui ont connu un bon taux de croissance.

Les instruments

Essilor est également numéro 1 mondial pour la fabrication et la vente d'instruments d'optique, avec deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et, d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles ou la médecine du travail.

En 2004, le chiffre d'affaires d'Essilor Instruments a été en baisse de 6,9 %, en partie à cause de la dépréciation du dollar et de la crise du marché allemand, qui a touché l'activité taillage autant que celle des verres. Hors Allemagne, les ventes en Europe ont été en légère hausse. Aux États-Unis, le recul relatif de l'activité taillage est à mettre en relation avec le chiffre d'affaires exceptionnel réalisé l'année précédente avec une chaîne de distribution d'optique. Ailleurs, Essilor Instruments a enregistré des performances remarquables en Asie, notamment en Chine, en Amérique latine et au Canada. Aux États-Unis, l'activité dépistage renforcée par l'intégration de Stereo Optical, acquis en 2002, a connu une croissance soutenue au deuxième semestre grâce au succès de sa nouvelle gamme.

À l'image de l'ensemble du groupe, l'activité Instruments consacre un effort important à la recherche et au développement, pour créer de nouveaux produits et services qui visent à mieux répondre aux besoins d'un marché de plus en plus segmenté.

La recherche et le développement

La productivité dans la mise au point de nouveaux produits augmente année après année : près de 40 nouveautés ont été lancées en 2004, contre 30 en 2003 et 22 en 2002.

Les dépenses de recherche et développement ont représenté 107,2 millions d'euros en 2004. Elles atteignent près de 5 % du chiffre d'affaires en additionnant R&D pure et ingénierie.

Une des originalités de la recherche d'Essilor est de s'intéresser avant tout au confort du porteur. L'analyse des mouvements œil-tête, qui a permis de développer le verre personnalisé Varilux® Ipseo™, est le résultat de vingt ans d'approche du comportement du porteur. Le surfaçage à commande numérique a procuré le moyen de mettre en œuvre ces connaissances. Ainsi, Varilux® Ipseo™ est le fruit du mariage de la technique numérique et de l'étude du comportement.

Le centre de recherche de Toulouse, créé en association avec le CNRS, a démarré et représente une étape marquante dans la coopération entre une entreprise, le CNRS et l'université. Les recherches sur les nanotechnologies qui sont menées dans ce centre sont destinées

essentiellement au long terme et ont des implications dans plusieurs domaines dont les traitements et les matériaux du futur.

De plus en plus de travaux sont menés en commun avec les équipes de Nikon dans le centre de recherche Nikon-Essilor au Japon, qui s'intéresse aux spécificités du marché nippon, en particulier aux matériaux à hauts indices et aux vernis qui leur sont destinés. Ce centre s'intègre de plus en plus dans la vision moyen-long terme d'Essilor et sa démarche d'innovation.

En Asie, un autre centre de recherche a démarré à Singapour qui se consacre à la veille technologique en dehors du Japon et à de nouveaux procédés de prescription.

La production des usines et les investissements industriels

En 2004, l'augmentation globale de la production industrielle de verres est venue d'une forte croissance des volumes des verres organiques à haut indice, polycarbonate, photochromiques et anti-reflet qui compensent largement la baisse continue des verres minéraux et organiques de bas indice.

Par continent, les volumes de production ont augmenté en Asie et en Amérique latine, sont restés stables en Europe et ont diminué en Amérique du Nord, notamment suite à l'arrêt de l'usine de Park Street aux États-Unis dont la fermeture est maintenant achevée.

En termes de productivité, le développement et l'amélioration de la production de verres en polycarbonate a permis des progrès en qualité et une forte économie de coût. De même, la croissance des volumes de verres 1,67 a engendré des gains de productivité importants.

Les investissements industriels principaux ont porté sur l'augmentation de la production de verres 1,6 et 1,67, de verres en polycarbonate et des traitements antireflet.

Enfin, en 2004, le groupe a engagé la fermeture de l'usine de moules de Mouy en France, effective en février 2005, l'augmentation de la productivité ayant réduit significativement les besoins de moules au cours des dernières années. Un plan social et de reclassement a été mis en œuvre pour les 40 personnes qui étaient employées à Mouy.

Les laboratoires de prescription

À fin 2004, 183 laboratoires de prescription, de taille très variable, ont réalisé le surfaçage, les traitements de surface et le taillage-montage de près de 40 millions de verres.

Au cours de l'année, la technique du surfaçage numérique pour Varilux® Ipseo™ a été introduite dans plusieurs laboratoires et les valeurs ajoutées ont fortement augmenté, du fait surtout de l'accroissement d'un tiers des volumes de verres antireflet aux États-Unis.

L'interconnexion des laboratoires a continué à se développer en Europe, ce qui permet une bonne adéquation entre les besoins du marché et les capacités installées.

Aux États-Unis, le déploiement de la technologie Crizal® Alizé™ dans des laboratoires Essilor et des laboratoires indépendants distributeurs de Varilux® s'est poursuivi. En Asie, le groupe a ouvert une unité aux Philippines et une en Inde pour le surfaçage et le traitement anti-reflet.

Parallèlement, Essilor a lancé une vaste réorganisation de l'ingénierie mondiale des usines et des laboratoires pour répondre à plusieurs défis. En effet, le métier du laboratoire de prescription devient de plus en plus complexe. Il fait appel à des techniques diverses très

élaborées avec des produits à la sophistication croissante. Aujourd'hui, le nombre des couches de traitement sur un verre peut atteindre 23. Il faut tenir compte aussi d'une segmentation de plus en plus importante du marché, les demandes étant très différentes d'un pays à l'autre et d'un client à l'autre.

Afin d'accélérer le lancement sur le marché des produits et techniques et de rester compétitif en coût, qualité et service, le département d'ingénierie a été renforcée pour en faire une courroie de transmission entre, d'une part, la R&D et, d'autre part, les usines et les laboratoires qui partagent des technologies communes. Cette organisation s'appuiera dans chaque région sur des plates-formes techniques qui seront à même d'intégrer les spécificités des clients et de développer les technologies adéquates.

Cette réorganisation va favoriser encore davantage l'innovation et améliorer l'efficacité du groupe grâce à une adaptation plus rapide aux changements du marché et à une accélération de la commercialisation des nouveaux produits.

La logistique

La mission de la fonction Logistique est d'assurer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement qui va des usines d'Essilor jusqu'au client final, en passant par les stocks centraux, les filiales commerciales et les laboratoires de prescription. Elle a la responsabilité de faire parvenir le bon produit au bon client au bon moment, tout en maîtrisant les coûts logistiques et le volume des stocks. Cette activité est clé en raison de la mondialisation du groupe – les usines de chaque continent sont appelées à approvisionner les marchés des autres continents – et de l'énorme diversité des produits. Essilor propose à ses clients la gamme de produits la plus large de l'industrie et le nombre de références de verres vendus en stock atteint aujourd'hui 240 000.

Depuis plusieurs années, Essilor a optimisé l'ensemble de ces flux et la gestion des stocks, grâce à l'accroissement des compétences de ses équipes et à l'appui de son outil informatique, tout en assurant un service de grande qualité, ce qui est l'objectif numéro 1. En 2004, Essilor a lancé un plan d'action à moyen terme pour les 5 prochaines années afin de faire face à l'accélération du développement des nouveaux produits et à l'augmentation des flux et stocks associés.

Les acquisitions

La politique d'acquisition s'est poursuivie en 2004. Essilor a continué ainsi à renforcer ses positions dans les laboratoires de prescription et la distribution de verres finis. Les sociétés acquises représentent 78 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine.

En Europe, Essilor a réalisé deux acquisitions :

- l'achat de **LTL** a renforcé la position d'Essilor dans la vente de verres finis et complété sa stratégie multiréseaux en Italie et en Europe. LTL est à l'origine un fabricant de verres minéraux qui a développé, à partir de 1990, la vente directe de verres organiques. Ses clients sont des laboratoires et des grossistes situés en Italie, dans le reste de l'Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. Avec 140 personnes, LTL, qui dispose aussi d'un laboratoire de prescription, a dégagé un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros en 2003.

- En France, Essilor a acheté **Delamare-Sovra**, une société spécialisée dans la fabrication de consommables de surfaçage. Son chiffre d'affaires est de 3 millions d'euros en base annuelle.

Aux États-Unis, le groupe a pris une participation majoritaire (80 %) ou le contrôle à 100 %, selon les cas, dans 6 laboratoires de prescription :

- **21^e Century Optics** à Long Island City, Queens (New York City). 21^e Century Optics emploie 120 personnes et son chiffre d'affaires atteint 15,5 millions de dollars en base annuelle. Il est un distributeur des marques Varilux® et Crizal®.
- **Tri Supreme**, partenaire de longue date d'Essilor, implanté à Farmingdale, Long Island, près de New York City. Il réalise 14 millions de dollars de chiffre d'affaires en base annuelle avec 95 personnes.
- **Select Optical**, un des plus gros laboratoires indépendants de l'Ohio. Il emploie 80 personnes avec un chiffre d'affaires de 9,8 millions de dollars en base annuelle.
- **Opal-Lite**, distributeur de la gamme Varilux®, situé à El Monte près de Los Angeles en Californie. Il réalise des ventes de 4,6 millions de dollars en base annuelle avec 44 personnes.
- **Dunlaw Optical Laboratories Inc.** à Lawton dans l'Oklahoma. Il réalise 2 millions de dollars de chiffre d'affaires en base annuelle.
- **Spectrum Optical Inc.**, situé à Sauk Rapids dans le Minnesota, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 4,1 millions de dollars en 2003 en base annuelle avec 30 personnes.

Au Canada, Essilor a acquis **Optic Lison**, et Nikon-Essilor Canada a pris 50 % de **Tech Cite**, deux laboratoires de prescription (chiffre d'affaires combiné de 3 millions d'euros).

En Australie, le groupe a acquis 50 % de **City Optical**, un des tout premiers laboratoires indépendants du pays, implanté à Reversby près de Sydney. Son chiffre d'affaires représente 6 millions de dollars australiens (environ 3,6 millions d'euros) et ses effectifs 23 personnes. En Inde, Essilor s'est renforcé dans la région de Mumbai (ex-Bombay) en prenant le contrôle de **Vijay Vision Private Limited**, un laboratoire de prescription, et sa filiale Beauty Glass, dont le chiffre d'affaires représente 1 million d'euros.

4.1.3.2. Les éléments financiers de 2004

Les chantiers engagés en 2004

L'année 2004 a été marquée dans le domaine financier par la préparation du passage aux normes IFRS. Les travaux de l'équipe projet, menés en collaboration avec les commissaires aux comptes du groupe ont permis d'identifier et de quantifier les principaux impacts des retraitements IFRS applicables aux comptes consolidés 2004 pro forma. Ces impacts sont détaillés au chapitre V du présent document. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2005 sera publié en format IFRS, et il en sera de même pour les comptes consolidés du premier semestre 2005.

Par ailleurs, l'équipe d'audit interne a été renforcée en 2004, et les travaux de mise en conformité avec la loi de sécurité financière se sont poursuivis, avec le démarrage d'un système d'auto-évaluation des processus de contrôle interne dans les filiales du groupe.

Le compte de résultat

Coûts des ventes - charges d'exploitation

En 2004, la marge brute (chiffre d'affaires – coût des ventes) est passée de 60,6 % à 60,3 % du chiffre d'affaires. L'enrichissement du mix produit du groupe en 2004 a été compensé par le poids des acquisitions dont le mix produit et la rentabilité sont en général plus faibles que la moyenne du groupe.

En revanche, les dépenses d'exploitation ont diminué de 0,9 point en pourcentage du chiffre d'affaires, notamment grâce au faible niveau de dépenses des sociétés nouvellement acquises qui ont des structures beaucoup plus légères.

Le résultat d'exploitation et la marge opérationnelle

Variation du résultat d'exploitation 2004	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet devises
En millions d'euros	+ 39,1	+ 49,2	+ 7,1	- 17,2
En %	+ 10,7 %	+ 13,5 %	+ 1,9 %	- 4,7 %

Le résultat d'exploitation a atteint 403,9 millions d'euros, en croissance de 10,7 % par rapport à 2003.

La marge opérationnelle progresse de 0,7 point et s'est établie à 17,9 %. Cette nouvelle augmentation provient :

- du bon niveau de la marge brute et d'une bonne maîtrise des coûts d'exploitation,
- d'une progression de la rentabilité, hors Allemagne, dans toutes les régions du groupe et particulièrement aux États-Unis,
- d'une amélioration des résultats de la société Transitions.

Le résultat financier

Le résultat financier a représenté une charge de 34,1 millions d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à 2003. Malgré une réduction de la charge financière nette, cette légère hausse provient d'un accroissement des escomptes de règlements en liaison avec la hausse du chiffre d'affaires et d'une augmentation des dépréciations de titres des sociétés non consolidées.

Les charges hors exploitation

Les charges hors exploitation ont atteint 6,3 millions d'euros contre 14,9 millions d'euros en 2003. Elles comprennent essentiellement la fin de la fermeture de l'usine de Park Street aux États-Unis (1,5 million d'euros) et le plan social engagé pour la fermeture du site de Mouy en France (4,1 millions d'euros).

Le bilan

Les stocks et le besoin en fonds de roulement

Les stocks ont atteint 319,1 millions d'euros en 2004 contre 309,6 millions en 2003 (+ 3,1 %). À taux de change et périmètre constant, l'augmentation est de 3,5 %, ce qui est inférieur à la croissance du chiffre d'affaires consolidé.

Les investissements

En millions d'euros	2004	2003	2002
Investissements industriels nets de cessions	154,9	139,9	140
Amortissements (hors amortissements des survaleurs)	118,4	122,8	127,4
Investissements financiers bruts	115,4	150,2	37,2
Autofinancement	385,0	354,0	335,4

Le résultat courant

Le résultat courant s'établit à 363,5 millions, en hausse de 14,9 %.

L'impôt sur les bénéfices

Le taux effectif d'impôt a atteint 28 % contre 28,5 % en 2003. L'amélioration des performances de plusieurs filiales a permis la constatation d'impôts différés actifs.

Le résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence intègre VisionWeb et Bacou-Dalloz, dont Essilor détient respectivement 44,95 % et 15,13 %. En 2004, ce poste a été pénalisé par les pertes exceptionnelles de Bacou-Dalloz. Au total, il ressort à - 8,1 millions d'euros contre - 2,9 millions en 2003.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions

L'amortissement des survaleurs a représenté 25,9 millions d'euros contre 22,5 millions en 2003, en raison du nombre important d'acquisitions qui ont été réalisées en 2003 et 2004.

Le résultat net part du groupe et le bénéfice net par action

Le résultat net du groupe a cru de 13,2 % à 227,8 millions d'euros, et la marge nette progresse de 10,1 % contre 9,5 % en 2003. Le résultat net part du groupe atteint 227,1 millions d'euros (+ 13,4 %). Le bénéfice net par action ressort à 2,24 euros (+ 12,9 %).

L'ensemble des investissements industriels nets de cessions a représenté 155 millions d'euros en 2004, soit 6,9 % du chiffre d'affaires consolidé. La croissance des investissements a porté aussi bien sur la production en série, pour accompagner la hausse des volumes, que sur les augmentations de capacité en traitements antireflet dans les laboratoires de prescription. Les investissements financiers ont atteint 115,4 millions d'euros dont la majeure partie (69,7 millions) a été consacrée aux acquisitions réalisées en 2004 (voir chapitre « les acquisitions »), le solde (45,7 millions) représentant principalement l'achat d'actions propres.

La dette

En millions d'euros			
Ressources d'exploitation	383,4	Investissements industriels nets de cessions ⁽¹⁾	154,9
Augmentation de capital (salariés)	48,0	Variation BFR, change et provisions	- 31,6
		Dividendes	61,9
		Investissements financiers nets de cessions ⁽¹⁾	114,0
		Diminution de la dette nette	131,3

(1) Les cessions d'immobilisations corporelles et financières ont représenté 5,6 millions d'euros en 2004.

L'accroissement de la rentabilité, la bonne performance du groupe et la stabilité du besoin en fonds de roulement ont permis à l'endettement du groupe de diminuer de 131,3 millions d'euros, malgré la hausse du dividende et un important programme d'investissements. L'excédent de trésorerie net représente 34 millions d'euros fin 2004, soit 3 % des capitaux propres.

Les ratios

- Résultat net/capitaux propres (ROE)

Le ratio résultat net sur capitaux propres augmente de 16,6 % en 2003 à 17 % en 2004. Il progresse régulièrement, reflétant l'amélioration de la rentabilité du groupe et les efforts réalisés pour limiter l'augmentation du nombre d'actions.

- Résultat avant impôts et frais financiers / actif net (ROA)

Le ratio résultat avant impôts et frais financiers sur actif net est en augmentation depuis cinq ans grâce à une attention particulière portée à la maîtrise des éléments de besoin en fonds de roulement, malgré un niveau d'investissements industriels soutenus. Il atteint 26,8 % en 2004, contre 24,1 % en 2003.

4.1.3.3. Informations relatives au capital

Évolution du capital en 2004

Le capital a été modifié par trois opérations au cours de l'exercice :

- l'annulation de 800 000 actions propres, soit une réduction du capital social de 280 000 euros ;
- la création de 987 533 actions nouvelles résultant des levées d'options de souscription d'actions pendant l'année 2004, soit une augmentation du capital social de 345 636,55 euros hors prime d'émission ;
- la création de 382 842 actions nouvelles souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor 5 et 7 ans soit une augmentation du capital social de 133 994,70 euros hors prime d'émission.

Répartition du capital au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élevait à 36 158 669,05 euros, divisé en 103 310 483 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,35 euro.

Au 31 décembre 2004	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés français et étrangers)				
– FCPE Valoptec International	4 748 436	4,60	9 496 872	8,61
– FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 402 307	2,33	4 400 165	4,00
– Essilor Shareholding Plan	330 653	0,32	330 653	0,30
– Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 297 382	1,26	2 376 746	2,16
Sous-total	8 778 778	8,50	16 604 436	15,06
Autodétention				
– Actions propres	1 372 788	1,33		
– Contrat de liquidité	10 000	0,01		
Sous-total	1 382 788	1,34		
Public	93 148 917	90,16	93 647 369	84,94
Total	103 310 483	100	110 251 805	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International, détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus des droits de vote.

Situation des options de souscription d'actions

	Au 31 décembre 2004	Dont en 2004
Options attribuées ⁽¹⁾	6 473 410	893 900
Options annulées	177 938	18 604
Options levées	3 475 646	987 533
Options restantes ⁽²⁾	2 819 826	

(1) Depuis le plan du 20/09/1995 (2) soit 2,73 % du capital au 31/12/2004.

Situation des options d'achat d'actions

	Au 31 décembre 2004	Dont en 2004
Options attribuées	670 250	
Options annulées	17 513	5 177
Options levées	101 181	83 326
Options restantes ⁽¹⁾	551 556	

(1) Soit 0,53 % du capital au 31 décembre 2004.

Le prix de levée des options de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des cours (cours d'ouverture) des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration. Aucun rabais n'a été accordé sur cette moyenne.

Actions détenues par la Société

Essilor détenait 1 269 837 actions propres au 31 décembre 2003. Au cours de l'exercice 2004, 986 277 titres ont été acquis par la société au prix moyen de 49 euros en vue d'annulation ; 10 000 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ; 800 000 titres ont été annulés et 83 326 actions ont été cédées dans le cadre de l'exercice d'options d'achat à un prix de 31,24 euros. Au 31 décembre 2004, Essilor détenait un total de 1 382 788 actions propres, soit 1,34 % du capital.

4.1.3.4. Comptes sociaux et affectation du résultat 2004

Les comptes sociaux de 2004 font apparaître les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	2004	Variation/2003
Chiffre d'affaires	658	+ 1,2 %
Résultat d'exploitation	63	+ 2,5 %
Marge opérationnelle	9,6 %	
Résultat courant	179	+14,5 %
Résultat net	164	+ 13,8 %

Le chiffre d'affaires de la maison mère affiche une progression de 1,2 %. Les ventes de verres sur le marché français ont augmenté de manière significative et les ventes d'instruments sont en légère croissance. En revanche, les activités du centre logistique vers les filiales ont été pénalisées par les difficultés de l'Allemagne, et les ventes de la succursale de Porto Rico sont de nouveau en baisse du fait de la diminution des volumes de verres d'indice 1,5 sur le marché américain.

Le résultat d'exploitation est en légère progression. La bonne performance du marché français et l'augmentation des revenus en provenance des filiales, sous forme de royalties sur l'utilisation de procédés qui sont la propriété d'Essilor International ou de redevances sur l'utilisation de systèmes informatiques développés par Essilor International pour l'ensemble du groupe, ont en effet permis de compenser la hausse des dépenses de recherche et développement et d'ingénierie ainsi que l'augmentation des frais de personnel et d'immobilier.

Le solde financier est en progression notable du fait, d'une part, de l'amélioration de la trésorerie nette de la maison mère et, d'autre part, de l'augmentation des dividendes reçus des filiales et notamment de la société Transitions, qui a procédé fin 2004 à une distribution exceptionnelle.

L'impôt, en relation directe avec la composition du résultat de la société, augmente légèrement. Le résultat net s'établit à 164 millions d'euros, en progression de 13,8 %.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de porter le dividende net de 0,56 euro par action à 0,76 euro par action en 2004.

Cette distribution représente près de 34 % du résultat net consolidé (part du groupe), ce qui la situe dans la moyenne du marché boursier. La progression du dividende net par action est de 35,7 %. Elle reflète les bonnes performances du groupe en 2004 et tient compte de la suppression du précompte.

Le paiement du dividende interviendra le 18 mai 2005. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Affectation du résultat 2004

En euros	
Résultat net de l'exercice	163 638 162,10
Report à nouveau antérieur	6 785 707,81
Affectation à la réserve légale	- 19 963,13
Prélèvement sur les réserves de plus-value à long terme	
Total distribuable	170 403 906,79
Dotations à la réserve de plus-value à long terme	
Dividende Statutaire	2 169 520,14
Complémentaire	75 295 528,06
Dividende total	77 465 048,20
Précompte mobilier exigible	
Dotation aux autres réserves	88 000 000,00
Report à nouveau	4 938 858,59
Total	170 403 906,79

Pour les cinq exercices précédents les dividendes payés ont été les suivants :

En euros	2003	2002	2001	2000	1999
Action ordinaire					
Dividende net	0,56	0,50	0,41 ⁽¹⁾	3,90	3,40
Impôt payé d'avance	0,28	0,25	0,20 ⁽¹⁾	1,95	1,70
Rémunération globale	0,84	0,75	0,61 ⁽¹⁾	5,85	5,10
Action à dividende prioritaire sans droit de vote					
Dividende net				4,02	3,52
Impôt payé d'avance				2,01	1,76
Rémunération globale				6,03	5,28

(1) Après division du titre par 10 en 2001.

4.1.3.5. Autorisations financières

Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions.

En mai 2004, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 14 novembre 2005.

En application des dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2004, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2003 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire

du 14 mai 2004. À ce titre, la Société a acquis 986 277 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, au prix moyen de 49 euros et n'en a pas vendu au cours de cette même période. Au 31 décembre 2004, la société détenait 1 382 788 de ses propres actions, représentant 1,34 % du capital social à la même date. Le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 13 mai 2005 est demandé aux conditions ci-après :

- conformément au nouveau dispositif "abus de marché" qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, entrée en vigueur le 12 octobre 2004 et dont les dispositions ont été transposées dans le règlement de l'Autorité des Marchés financiers, les achats de titres de la société ne pourront être réalisés que pour les objectifs suivants :

- l'annulation des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions, notamment l'attribution gratuite d'actions

prévue aux articles L.225-197-1 du Code de commerce au profit du personnel et des dirigeants du groupe ;

- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- le prix maximum d'achat par action ordinaire serait fixé à 75 euros, et le prix minimum de revente par action ordinaire à 35 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social ;
- l'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles), et la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois.

Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

En premier lieu, le Conseil d'administration propose de recevoir l'autorisation de décider l'annulation d'une partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital. Les réductions éventuelles de capital permettraient de diminuer l'effet de dilution consécutif à l'attribution d'options de souscription d'actions au personnel (durée de 24 mois).

En second lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions de la Société dans la limite de 3 % du capital (durée de 38 mois) ainsi qu'à attribuer, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à son choix, soit des actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit des actions gratuites de la Société à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société et ce, dans la limite de 1 % du capital (durée de 38 mois). Une limitation globale de l'usage de ces deux autorisations serait fixée à 3 % du capital.

En dernier lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler des autorisations antérieures données au Conseil d'administration, mais en conformité avec les dispositions nouvelles introduites par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme des valeurs mobilières, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et les

dispositions du décret n° 2005-112 du 10 février 2005 qui modifie et complète le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 :

- délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (montant maximum de 25 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, durée de 26 mois).
- délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec possibilité d'un délai de priorité (montant maximum de 7 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, durée de 26 mois). Les montants réellement utilisés en cas d'émission s'imputeraient sur les plafonds des autorisations données pour les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, dans la limite de 300 millions d'euros et pour une durée de 26 mois.
- délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dont, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail, les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (montant maximum de 3 % du capital de la Société au moment de chaque émission, durée de 26 mois).

4.1.3.6. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire fera l'objet d'une première convocation le 4 mai 2004 et se tiendra sur deuxième convocation le :

**Vendredi 13 mai 2005 à 10 heures 30
au Palais de la Bourse
Place de la Bourse - 75002 Paris**

4.1.3.7. Perspectives 2005

Au cours de l'exercice 2005, Essilor va poursuivre sa stratégie fondée sur le lancement de produits innovants et des acquisitions ciblées dans le domaine du verre ophtalmique.

L'année a commencé avec le lancement de la cinquième génération de verres Transitions® en polycarbonate et en matériau à très haut indice 1,67. Le groupe continue le déploiement mondial de Varilux® Ipseo™, de Crizal® Alizé™ et de Varilux® Ellipse™, ainsi que la diffusion des verres à ultra haut indice 1,74 dans l'ensemble des réseaux.

De plus, Essilor a récemment réalisé deux acquisitions de laboratoires de prescription aux États-Unis, le premier, Vision-Craft Inc., à Detroit, Michigan, et le second, Midland Optical, à Saint Louis, Missouri.

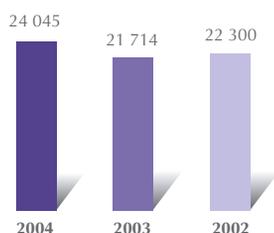
4.2. DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES BREVETS, CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, PRINCIPAUX CLIENTS

Le groupe n'est pas dépendant de brevets ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements, qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Concernant la clientèle, les plus de 200 000 professionnels du monde entier ont vocation à s'intéresser aux produits d'Essilor.

4.3. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2004, Essilor comptait 25 886 collaborateurs dans le monde, dont 2 845 collaborateurs pour les sociétés Transitions Optical, Nikon-Essilor et Essilor Korea.

4.3.1. Effectif moyen

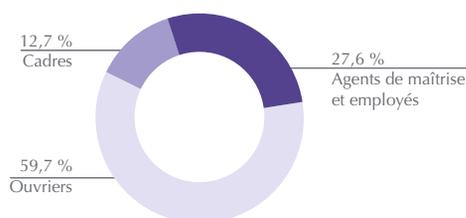


4.3.2. Répartition des effectifs

4.3.2.1. Répartition par zone géographique



4.3.2.2. Répartition par fonction



4.3.3. Bilan social

Un bilan social est établi chaque année pour l'ensemble des salariés de la société mère.

Il est diffusé à tous les salariés de l'entreprise et aux actionnaires convoqués à l'Assemblée Générale. Il est à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

4.3.4. Politique sociale

(Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Les informations présentées ci-dessous portent essentiellement sur la maison mère. L'élargissement du périmètre de reporting au-delà des exigences de la loi française des Nouvelles Réglementations Économiques est réalisé par la Direction du Développement Durable sur la base des indicateurs internationaux du "Global Reporting Initiative" (GRI) et peut être consulté dans le rapport annuel.

Essilor s'est engagé auprès de ses salariés à :

- favoriser leur développement et leur épanouissement personnel en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ;
- fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ;
- leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ;
- développer l'employabilité interne et externe en leur facilitant l'accès à la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ;
- favoriser l'accès au capital de l'entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

Article 1a

Effectifs maison mère : 3 231 CDI + 132 CDD = 3 363 (total France) + 261 (Essilor Industries) = 3 624. Sur les 132 CDD recensés au 31/12/2004, 98, soit 74 %, correspondent à l'embauche de jeunes en formation (en alternance) dont les diplômés vont du BEP au BAC + 5.

Embauches : 164 CDI + 84 CDD = 248 au total.

Licenciements : il n'y a eu aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés en France en 2004. 2 salariés ont été licenciés pour motifs économiques (suppressions de poste ou refus de modification du contrat de travail). 24 salariés ont été licenciés pour d'autres motifs (insuffisance professionnelle ou inaptitude médicale).

Heures supplémentaires : en France, en 2004, 4 226 heures supplémentaires ont été effectuées.

Main-d'œuvre extérieure à la Société : en France, en 2004 et en moyenne mensuelle, 286 travailleurs temporaires ont été employés à temps plein. 44 % d'entre eux ont remplacé du personnel absent et 56 % ont été employés pour faire face à des hausses soudaines d'activité. 63 contrats temporaires de salariés intérimaires ont été transformés en CDI.

325 travailleurs extérieurs ont été employés en 2004. Ils se répartissent ainsi : 96 pour l'entretien des locaux, 100 pour l'informatique, 36 pour le gardiennage, 20 pour la restauration, 8 pour la sécurité et 65 pour d'autres fonctions.

Article 1b

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement : en France en 2004, aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés n'a été effectué.

Toutefois, un plan de fermeture de l'usine de Mouy (Oise), où travaillent 40 personnes, a été présenté aux partenaires sociaux au cours des mois d'octobre et de novembre 2004. La fermeture de cette unité est prévue pour le 28 février 2005. Les résultats des mesures de reclassement et du plan de sauvegarde prévus dans le cadre de cette fermeture feront l'objet d'une information dans cette même rubrique 1b de la loi NRE dans le cadre du rapport sur l'exercice 2005.

Article 2

Organisation du temps de travail : l'accord d'entreprise du 30 mars 2000, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2000, sur la réduction et l'aménagement du temps de travail définit l'organisation du temps de travail au sein d'Essilor.

Durée du temps de travail : pour les salariés en horaires centrés (1 388), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 36 heures. Pour les salariés en équipe (889), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 33 h 30. Pour les salariés au forfait horaire (218), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 38 h 30. Il est par ailleurs attribué à ces personnels 6 jours de RTT par an, ce qui porte respectivement l'horaire effectif de travail hebdomadaire à 35 heures, 32 h 30 et 37 h 30. Pour les salariés au forfait jours (724), le nombre de jours de travail annuel est de 216 et le nombre de jours de RTT par an peut varier de 9 à 13 selon les années. Les dirigeants et VRP (144), ne sont pas soumis à la réglementation en matière d'horaires. Ils bénéficient cependant de 10 jours de repos supplémentaire par an. 146 salariés bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel ou à mi-temps.

Absentéisme : en 2004, le taux d'absentéisme s'établit à 5,8 %. Il se répartissait en maladie de moins de 6 mois pour 78,9 %, maternité pour 10,9 %, congés autorisés pour 5,2 %, convenances personnelles pour 2 %, accidents du travail pour 2,3 %, accidents de trajet pour 0,5 %, et obligations extérieures pour 0,2 %.

Article 3

Rémunérations : la masse salariale totale versée en 2004 représente 123 702 000 euros.

Charges sociales (hors intéressement) : 58 252 000 euros.

Évolution : l'augmentation moyenne des rémunérations, toutes catégories confondues, des salariés présents en 2003 et en 2004 est de 3,9 %.

Épargne salariale : dans le cadre des dispositions du titre IV du livre IV du Code de travail français, il existe en France un plan d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que des plans d'épargne entreprise.

Égalité professionnelle : comme chaque année, le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été présenté par chaque établissement à son Comité d'établissement en même temps que son bilan social. En 2004, une série d'indicateurs comparant la situation des femmes et des hommes a été présentée aux partenaires sociaux.

Essilor bénéficie de la présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité représenté et animé de façon indépendante et autonome par une association française loi 1901, Valoptec Association.

Le groupe Essilor encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds. Grâce à ces systèmes, plus de six mille salariés possèdent des actions Essilor.

Article 4

Relations professionnelles : Essilor entretient des relations professionnelles avec les cinq syndicats représentatifs suivants : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO.

Bilan des accords collectifs : ont été signés au cours de l'exercice 2004 :

- **Un avenant à l'accord sur le plan d'épargne d'entreprise.**

Les signataires ont décidé de modifier le plan d'épargne entreprise établi le 29 décembre 2003, afin de permettre aux salariés de bénéficier des débloqués exceptionnels de l'épargne salariale dans le cadre de la loi N° 2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement.

- **Un accord sur la gestion des fins de carrière**

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit un allongement de la durée d'assurance requise pour l'obtention d'une retraite à taux plein. Cette réforme législative favorise l'accroissement de la durée des carrières et par là même le travail des salariés âgés. Elle crée également une possibilité de départ anticipé à la retraite avant 60 ans aux assurés ayant débuté une activité professionnelle avant 16 ans et ayant le nombre de trimestres cotisés suffisant.

Ce nouveau contexte législatif, ainsi que l'accroissement du nombre de salariés concernés dans les années à venir par un départ en retraite, a amené les signataires à revoir les conditions de fin de carrière chez Essilor.

- **Un accord d'intéressement pour les exercices 2004, 2005, 2006.**

Il s'agissait de renouveler l'accord précédent qui arrivait à son terme.

Article 5

Conditions d'hygiène et de sécurité : au cours de l'année 2004, Essilor a consolidé son engagement envers l'hygiène et la sécurité dans ses sites. La démarche d'élaboration, de mise en œuvre et d'amélioration continue d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre du référentiel OHSAS 18001 a été poursuivie dans l'ensemble des sites de production en France et dans le monde. Un site supplémentaire a été certifié en France en 2004 (voir autres certifications OHSAS 18001 ci-après, dans la rubrique politique environnementale, article 9 "objectifs assignés aux filiales à l'étranger").

Accidents du travail : en France en 2004, on a constaté 37 accidents de travail avec arrêt et 25 sans arrêt chez le personnel d'Essilor ainsi que 4 accidents de travail avec arrêt et 6 sans arrêt chez le personnel intérimaire.

Maladies professionnelles : 11 notifications ont été observées en France en 2004. Elles relèvent du tableau 57 concernant les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Article 6

Formation : depuis de nombreuses années, l'engagement d'Essilor envers les actions de formation qui contribuent au perfectionnement permanent des salariés et au développement de leurs compétences se maintient autour de 4 % de la masse salariale. Dans le cadre d'une application stricte des consignes de maîtrise budgétaire, ce niveau a pu être une fois encore exactement atteint pour l'exercice 2004.

Les orientations générales de formation donnent toujours la priorité aux actions collectives ou individuelles qui permettent au salarié d'augmenter sa compétence professionnelle, et par conséquent son employabilité sur plusieurs aspects comme la maîtrise d'un domaine technique entrant dans le champ de ses missions, celle d'une méthodologie partagée dans l'entreprise (en gestion de projet par exemple), l'accès à la dimension de management et de communication, devenue indispensable dans nos organisations matricielles, ou celui à la connaissance transversale des savoir-faire de l'entreprise. Les plans de formation de l'entreprise donnent la priorité à l'accompagnement des changements individuels (mobilité) ou collectifs (changement de technologie, d'organisation).

En 2004, pour l'ensemble des établissements français, la formation professionnelle a donc représenté 4,0 % de la masse salariale. Dans le cadre des plans de formation, 1 780 salariés d'Essilor en France ont suivi au moins un stage en 2004, soit 53 % de l'effectif. Plus de 3 000 stages ont été organisés, représentant près de 46 000 heures de formation.

Les domaines majeurs ont été : Environnement / Qualité / Santé et Sécurité (11 % des heures, 21 % des stagiaires), Technologie / Techniques Métier (16 % des heures, 18 % des stagiaires), Communication / Management (19 % des heures, 16 % des stagiaires), Langues (13 % des heures, 15 % des stagiaires), Administration / Commercial / Gestion (13 % des heures, 13 % des stagiaires), Informatique / Bureautique (10 % des heures, 12 % des stagiaires). Des formations diplômantes ont représenté plus de 14 % des heures pour 30 stagiaires.

En plus des actions qui entrent dans le cadre du plan de formation, Essilor a géré, en 2004, 146 contrats d'apprentissage. Engagée dans cette voie depuis plus de 12 ans, l'entreprise accueille chaque année plus de 40 nouveaux jeunes dont environ le quart la rejoint.

Article 7

Emploi et insertion des travailleurs handicapés : en 2004, Essilor a employé 131 salariés handicapés en France, dont 85 employés ou ouvriers, 15 agents techniques ou de maîtrise et 31 cadres.

Article 8

Œuvres sociales : en France, en 2004, Essilor a participé au financement des œuvres sociales de prévoyance (garanties, frais de santé, incapacité, invalidité, décès) pour un montant de 4 554 330 euros, et de retraite supplémentaire pour un montant de 2 586 297 euros. La part patronale versée pour les transports s'est montée à 2 030 112 euros, celle versée pour les tickets restaurants à 962 856 euros.

La dotation totale aux activités sociales et culturelles des différents comités d'entreprise s'est montée à 1 280 434 euros, soit 1,15 % de la masse salariale et 221 002 euros ont été attribués au budget de fonctionnement de ces comités.

Essilor a versé 474 014 euros au titre de l'abondement pour le Plan Chèques Vacances dont bénéficient 709 salariés.

La subvention de 0,45 % au logement a représenté un montant de 453 827 euros.

Le coût des visites médicales a été de 252 156 euros.

Essilor offre en outre, dans le cadre de règles définies, une fourniture d'équipements optiques à son personnel et prend à sa charge le coût des médailles d'honneur du travail et des médailles du syndicat de l'optique en y associant une gratification établie selon un barème défini. L'entreprise prend à sa charge le paiement des journées d'absence accordées aux mères ou aux pères pour s'occuper de leur enfant malade selon des règles définies.

Article 9

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, importance de la sous-traitance, respect par les filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : dès 2003, Essilor a signé le Pacte mondial initié par le Secrétaire général de l'ONU après la conférence de Johannesburg en 2002, confirmant ainsi une adhésion de longue date aux principes qui le sous-tendent. En 2004, Essilor a participé aux travaux qui ont conduit à l'ajout au Pacte mondial d'un dixième principe invitant les entreprises à agir contre la corruption sous toutes ses formes. Ce dixième principe qu'Essilor respecte est fondé sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Par sa responsabilité d'employeur, Essilor participe au développement des régions où ses sites de production en amont (usines) comme en aval (laboratoires) sont installés. Essilor contribue directement à l'enrichissement des connaissances et des conditions de vie des femmes et des hommes qui travaillent dans le groupe et indirectement à celui de leurs familles. Au-delà, Essilor concourt au progrès des populations qui travaillent et vivent à proximité.

L'importance de la sous-traitance chez Essilor en France en 2004 s'établit à 12 % du total des achats.

Les conventions fondamentales de l'OIT n'ont pas toutes été ratifiées par l'ensemble des pays où Essilor est présent. Malgré cela, le groupe en promeut le respect grâce à la coordination des ressources humaines sur le plan international et à ses relais au niveau des zones ou au niveau des métiers, et grâce à des réalisations comme la mise en place progressive d'un système de reporting des indicateurs de développement durable. Ce dernier permettra de compléter l'intégration des indicateurs adaptés au métier d'Essilor dans le rapport sur les différentes composantes du développement durable. Parmi ceux-ci, Essilor a sélectionné les indicateurs HR4, HR5, HR6 et HR7 du "Global Reporting Initiative" (GRI) qui correspondent aux quatre conventions fondamentales de l'OIT.

Le Comité Européen de Dialogue et d'Information Essilor (CEDIE) rassemble les représentants de chaque filiale des pays de l'Union européenne où Essilor possède une activité directe. Il s'est réuni le 28 mai 2004 à Varsovie. Les sujets abordés ont été les centres de services partagés, l'étude d'un plan d'épargne entreprise ouvert aux salariés européens, la formation en Europe. La situation économique des marchés européens (résultats 2003 et perspectives 2004) a été présentée au Comité. Enfin, le projet d'avenant à l'accord du CEDIE d'octobre 2000 a fait l'objet d'un échange de points de vue. La version finale de cet avenant a été acceptée en 2004.

L'ensemble des sites de production amont du groupe gère l'information concernant les ressources humaines selon les structures du bilan social d'entreprise français.

4.4. RISQUES

4.4.1. Risques du marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Trésorerie Groupe. Le Directeur de la trésorerie et des financements est directement rattaché au Directeur financier (membre du Comité exécutif). La Société est équipée de postes d'informations financières Reuters et du logiciel de gestion de trésorerie "Cash Flow" (groupe Reuters).

4.4.1.1. Financements

La politique du groupe en matière de financement est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des lignes, sécurité par la diversité des sources de financement, banques ou marché financier, et enfin sécurité dans les montants disponibles.

Ainsi, afin de profiter de conditions de marché favorables, le groupe a-t-il procédé au renouvellement anticipé d'une ligne de crédit syndiqué de 320 millions d'euros, arrivant à échéance en octobre 2005, par une nouvelle ligne de 600 millions d'euros, à échéance juillet 2009, ce qui augmente à la fois la durée moyenne des financements

disponibles et leur montant global.

Les financements utilisés à la fin 2004 (obligation, crédit structuré) représentent un montant global de 581 millions d'euros et sont initialement tirés en euros. Le groupe dispose en outre de deux crédits syndiqués multidevises à échéance en 2007 et 2009, pour un montant de 1 050 millions d'euros. En 2004, ces deux lignes de crédit disponibles n'ont pas été utilisées.

La nouvelle ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros négociée en 2004 n'est pas assujettie au respect de ratios financiers. Par ailleurs, les ratios financiers auxquels étaient assujetties les autres lignes de financement du groupe ont fait l'objet de re-négociation en 2004 et ont été annulés.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de l'entreprise, et refinance la grande majorité des filiales du groupe qui en ont besoin par le biais de prêts inter-compagnie.

Lorsque les prêts inter-compagnie sont en devises, le risque devise est systématiquement couvert.

Ainsi, au 31/12/2004, les prêts aux filiales en devises représentaient 290 millions d'euros, dont 172 millions d'euros faisaient l'objet de cross currency swap en dollars (échéances 2006 et 2007), et 118 millions d'euros étaient couverts par des contrats à terme.

4.4.1.2. Risque de taux

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La politique suivie par le groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter des situations favorables en les figeant.

Au 31/12/2004, et après la prise en compte de l'océane, 74 % des lignes confirmées utilisées sont à taux fixe. Sur l'ensemble des lignes confirmées utilisées, 21 % ont fait l'objet d'opérations de swap taux fixe.

Évaluation de la sensibilité aux variations de taux, au 31/12/2004

(conformément aux recommandations de l'AMF, les actifs / passifs à taux variable ont été positionnés en fonction de leur prochaine échéance de fixation de taux, soit à moins d'un an, quelle que soit leur maturité réelle) :

En millions d'euros	JJ à un an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers à taux variable ⁽¹⁾	335			335
Actifs financiers à taux variable	- 680			- 680
Swap payeur taux fixe / receveur taux variable	- 122			- 122
Position nette taux variable	- 467	0	0	- 467
Passifs financiers à taux fixe ⁽²⁾			311	311
Swap payeur taux fixe / receveur taux variable		122		122
Position nette taux fixe	0	122	311	433

(1) Y compris lignes locales et crédit baux (63 millions d'euros). (2) Obligation Convertible.

Une variation des taux de 1 % aurait pour effet d'impacter les charges financières du groupe de 4,67 millions d'euros.

4.4.1.3. Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles du groupe que sont la sécurité et la liquidité.

L'émission d'une océane en 2003, ainsi que les cash flow nets du groupe en 2004, ont continué à accroître les excédents de trésorerie. Ainsi, le groupe a maintenu une politique de placement avec des limites définies, tant en terme de durée de placement, de contreparties, que de risques. Les banques contreparties doivent bénéficier des meilleures notations selon les agences spécialisées Moody's et Standard & Poor's et sont, pour la grande majorité, des partenaires du groupe.

Ainsi, au 31/12/2004, les liquidités étaient investies dans 23 SICAV ou Fonds Communs de Placement monétaires, ainsi que sur des Certificats de dépôt bancaires. Ces liquidités sont réparties chez 14 contreparties différentes.

4.4.1.4. Risque de change

La politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir systématiquement le risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou au comptant, achat d'options de change et achat de tunnels.

La grande majorité du risque de change est centralisée par la maison mère et gérée par celle-ci. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Ainsi, les risques de change induits par les opérations commerciales, intra-groupe et hors groupe, et le versement de dividendes ou de royalties en provenance des filiales sont systématiquement couverts, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les produits les plus appropriés.

Les flux commerciaux intercompagnies (hors maison mère) générant un risque devise significatif sont de la même manière couverts localement (ou par l'intermédiaire de la Trésorerie Groupe) par la filiale qui en subit le risque, avec l'appui et la validation de la Trésorerie Groupe, par des achats et ventes de devises à terme ou au comptant, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée. Les tableaux de bord de ces positions sont remontés à la Trésorerie Groupe de façon trimestrielle. Le montant global des couvertures de change logées dans les filiales et non gérées par la maison mère reste cependant marginal.

Certains risques locaux, et en particulier des risques de dépréciation du dollar contre certaines devises asiatiques (hors Japon) où le groupe détient des usines, ne sont volontairement pas couverts (positions incluses dans le tableau ci-dessous).

Évaluation du risque de change consolidé sur les actifs/passifs présents au bilan au 31/12/2004 en milliers d'euros.

Devise 2 \ Devise 1	Devise 1					Total
	EUR	GBP	MXN	USD	Autres	
AUD	- 6	- 13		- 489	13	- 495
BRL	- 18			- 43		- 61
CAD	- 99			- 1 172	- 92	- 1 362
CHF	- 395					- 395
CNY	- 151			- 7 003	- 991	- 8 145
DKK	- 76				- 8	- 84
EUR		- 1 084		4 177	919	4 011
GBP	334			- 39	0	295
HUF	- 166					- 166
IDR				- 49	- 92	- 141
INR				158	-45	113
JPY				- 181		- 181
KRW	- 2			616	- 186	427
MYR	- 381					- 381
NOK	- 298	- 2		- 4	- 1	- 305
NZD				- 14	- 145	- 159
PHP	- 89			4 060	- 658	3 313
PLN	912	- 29				883
SGD	- 131	- 14		8 175	971	9 001
USD			3 220		165	3 386
Total	- 565	- 1 142	3 220	8 192	- 151	9 554

Devise 1 : devise de risque - Devise 2 : devise de référence de l'entité porteuse du risque - Convention de signe : (-) Vente Devise 1 contre Devise 2, (+) Achat Devise 1 contre Devise 2

Note : ce tableau est une compilation des positions bilantielles nettes après gestion (Actif - Passif +/- Hors bilan relatif aux opérations 2004) dans les principales devises des sociétés consolidées au 31 décembre 2004.

À titre d'exemple, le groupe a donc une position nette acheteuse de USD contre PHP pour une contre-valeur de 4 060 milliers d'euros et nette vendeuse de GBP contre EUR pour une contre-valeur de 1 084 milliers d'euros.

Enfin, la contre-valeur euro de l'exposition nette globale au risque de change au 31 décembre 2004 est l'ordre de 9,5 millions d'euros (9 554 K€).

4.4.2. Risques juridiques

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, affecté substantiellement la situation financière, le résultat, l'activité, et le patrimoine de la Société et du groupe.

4.4.3. Risques industriels et liés à l'environnement

Essilor s'est engagé comme entreprise responsable à :

- participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables ;
- respecter strictement les réglementations en vigueur, quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde. (Source : carte d'identité d'Essilor International).

Bien que la nature de l'activité d'Essilor ait des effets limités sur l'environnement, le groupe s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités, en utilisant le référentiel ISO 14000.

4.4.3.1. Risques industriels

La sensibilisation des personnels et leur formation à la connaissance et à la prévention des risques industriels sont considérées comme de première importance. En effet, l'environnement d'ordre et de propreté qui entoure la fabrication de produits qui possèdent un tel nombre de références différentes et qui doivent être exempts de la moindre poussière ne doit ni faire oublier, ni laisser minimiser les aspects de risques liés à toute activité industrielle. Par ailleurs, cet environnement d'ordre et de propreté doit être maintenu.

À fin 2004, treize unités de production amont ont mis en place des systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001, soit cinq certifications supplémentaires en 2004. Les deux autres unités ayant cette certification comme objectif sont en cours d'obtention. Ce résultat, en avance sur les objectifs, porte ainsi à 87 % le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du groupe.

De la même manière, au cours de l'année 2004, Essilor a poursuivi la démarche engagée en 2003 pour mettre en place des systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail, en choisissant pour le faire le référentiel OHSAS (Occupational Health and Safety Assessment Series).

À fin 2004, sept de nos unités de production amont ont mis en place des systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001, soit deux certifications supplémentaires par rapport à 2003. Les autres sont engagées dans la démarche. Ce résultat, en ligne avec les objectifs, porte à 47 % le taux de certification des systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du groupe.

4.4.3.2. Politique environnementale

(Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Les informations présentées ci-dessous portent essentiellement sur la maison mère.

Essilor s'est engagée comme entreprise responsable à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en favorisant des produits recyclables et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Article 1

Consommations de ressources, déchets, rejets et nuisances :

Eau : 325 240 m³ (302 589 m³ à périmètre comparable en 2003).

Matières premières : les principales matières premières utilisées par Essilor en France en 2004 sont 670 tonnes de monomère de CR39 pour ses verres ophtalmiques d'indice correspondant au standard du marché et 190 tonnes pour les autres indices. Essilor a utilisé 465 tonnes de granulés de polycarbonate pour ses verres ophtalmiques légers et recyclables à très haute résistance mécanique.

Énergie : 79,6 GWh. (électricité : 57,6 GWh, gaz : 21,5 GWh, fuel : 0,5 GWh) (62,2 GWh à périmètre comparable en 2003.)

Tri sélectif : 90 % des sites en France ont mis en place un tri sélectif des déchets en plus du tri obligatoire des déchets industriels banals et des déchets industriels spéciaux.

Traitement des eaux usées : toutes les usines traitent leurs eaux avant rejet, le traitement pouvant être constitué d'une simple neutralisation, d'un système de décantation, de l'élimination des huiles, ou d'une combinaison des précédents, ou d'une station complète de traitement.

Rétention : tous les stockages de produits chimiques font l'objet d'un dispositif de rétention pour éviter l'infiltration potentielle de produits polluants dans le sol ou l'eau en cas d'incident.

Bruit : une plainte verbale a été exprimée par un riverain de l'unité de production d'Essilor à Dijon concernant le volume sonore des avertisseurs de recul des chariots automoteurs.

Odeurs : aucune plainte concernant les nuisances olfactives n'a été signalée.

Article 2

Équilibre biologique, milieux naturels, espèces protégées : les systèmes de management environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à limiter, le cas échéant, les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Article 3

Certifications : les trois sites de production amont en France sont certifiés ISO 14001.

(Voir autres certifications ISO 14001 ci-dessous, article 9.)

Article 4

Conformité : les systèmes de gestion environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Article 5

Dépenses engagées : en 2004, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement se sont élevées à 1 199 100 euros. Cette information concerne quatre sites de production, le centre de recherche et de développement et trois unités de prescription, soit 8 sites situés en France. La forte augmentation par rapport à l'année précédente provient de l'agrandissement important de la station d'épuration de l'un des sites, rendu nécessaire par la forte augmentation de la production. Cette optimisation a été accompagnée d'une modernisation. La dépense afférente représente à elle seule près des trois quarts des dépenses engagées sur l'exercice.

Article 6

Services internes, organisation et gestion de l'environnement : le service central hygiène, sécurité et environnement offre à son réseau de correspondants une assistance par téléphone, par fax ou par l'intermédiaire de son site intranet. Il comporte des experts des domaines de l'environnement, de l'hygiène, de la sécurité et de l'ergonomie. Il travaille essentiellement en langue anglaise et intervient comme appui, comme support et comme coordinateur au service de l'ensemble des questions afférentes à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement du groupe.

La volonté du groupe de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et de confier les responsabilités à ceux qui sont en première ligne se traduit par la présence locale de spécialistes de ces domaines. En 2004, un congrès international intitulé "Environmental, Health and Safety Institute" les a tous rassemblés et leur a permis d'échanger leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs projets.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de communication et d'éducation auprès du personnel. En 2004, par exemple, le document "Mieux voir le Monde - Notre contribution au développement durable" a été largement diffusé (6 000 exemplaires en anglais et 4 000 en français). Ce document constitue le premier rapport de développement durable d'Essilor. Son objectif était d'informer et de sensibiliser l'ensemble des salariés du groupe en même temps que de communiquer les informations extra-financières à l'intérieur comme à l'extérieur en toute transparence et en toute cohérence.

Article 7

Provisions et garanties : Essilor n'a enregistré aucun montant au titre de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement. La Société se garantit pour ces risques.

Article 8

Indemnités : Essilor n'a eu à verser aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a eu par conséquent aucune action en réparation à mener.

Article 9

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger : l'objectif principal assigné à toutes les filiales d'Essilor à l'étranger est d'être en conformité avec les réglementations applicables.

À partir de ce principe fondamental, Essilor a engagé 15 de ses sites de production amont dans une démarche de mise en place de systèmes de managements environnementaux. Les sites de production du Brésil (1), de Chine (1), des États-Unis (1), d'Irlande (2), du Mexique (1), des Philippines (2), de Thaïlande (1) et de Porto Rico (1) sont certifiés ISO 14001 (soit dix sites certifiés hors de France et treize au total). La certification ISO 14001 des deux sites restants est en cours et prévue pour 2005. Fin 2004, en comparaison avec fin 2003, et sur le même périmètre mondial, 5 sites supplémentaires dans le monde ont obtenu la certification ISO 14001 de leur système de management de l'environnement. Ce résultat, en avance sur les objectifs, porte ainsi à 87 % (13/15) le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du groupe.

De même, Essilor a engagé 15 de ses sites de production amont dans une démarche de mise en place de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Les sites de production du Brésil, de Chine, des Philippines et de Thaïlande ont obtenu la certification OHSAS 18001 (soit cinq sites certifiés hors de France et sept au total). La certification OHSAS 18001 des huit sites restants est en cours et devrait intervenir pour une grande part en 2005 et se terminer en 2006. Fin 2004, en comparaison avec fin 2003, et sur le même périmètre mondial, 2 sites supplémentaires dans le monde ont obtenu la certification OHSAS 18001 de leur système de management de la santé et de la sécurité au travail. Ce résultat en ligne avec les objectifs porte à 47 % (7/15) le taux de certification des usines de production amont du groupe dans ce domaine plus récent et généralement moins répandu de la normalisation internationale.

4.4.4. Assurances

Le groupe a poursuivi et développé sa politique de prévention-protection mise en place depuis de nombreuses années.

Les sites industriels sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire.

Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs aux nouvelles constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs, tant au niveau conception que protection.

Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le groupe et ses assureurs.

Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Le développement de la répartition géographique des activités du groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du groupe.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes d'assurances mondiaux composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, procurant à l'ensemble des filiales dans lesquelles le groupe est majoritaire des garanties homogènes partout dans le monde pour les risques inhérents à son activité.

Ceux-ci restent placés auprès d'assureurs de premier rang.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production accidentel), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, atteinte à l'environnement), le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises).

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le groupe.

Une police mère permet d'intervenir au bénéfice de toute filiale en cas d'insuffisance de couverture locale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive.

Les participations minoritaires du groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Compte tenu de son activité et de son implantation géographique, le groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2004 et le groupe n'est pas impliqué dans des litiges significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites, le groupe a tenté d'apprécier l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôle interne, de prévention et de protection en place.

Les limites de garanties des programmes ont été maintenues en 2004 à 150 millions d'euros pour les dommages / perte d'exploitation et à 1,524 million d'euros pour le transport des marchandises.

Le coût global de ces programmes a été de 3,4 millions d'euros pour le groupe en 2004.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du groupe.

Les objectifs de cette politique d'assurance sont de protéger le patrimoine de l'entreprise et de ses actionnaires, et de défendre les intérêts de ses salariés et de ses clients.

Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1. Comptes consolidés

5.1.1. Principales données consolidées au 31 décembre 2004

<i>En millions d'euros, sauf données par action</i>	2004	2003	2002
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	2 260	2 116	2 138
Résultat d'exploitation	404	365	341
Résultat courant	363	316	278
Résultat net part du groupe	227	200	182
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire	2,24	1,98	1,82
Résultat net (part du groupe) dilué par action	2,15	1,95	1,81
Bilan			
Capital	36	36	36
Capitaux propres part du groupe	1 335	1 206	1 212
Endettement net	- 34	97	163
Valeurs immobilisées nettes	1 065	1 049	1 088
Total du bilan	2 584	2 495	2 158

44

5.1.2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros, sauf données par action</i>	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	3	2 260 376	2 116 419	2 138 269
Coût des produits vendus		- 897 600	- 834 175	- 861 757
Autres charges d'exploitation		- 958 832	- 917 391	- 935 930
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	403 944	364 853	340 582
RÉSULTAT FINANCIER	4	- 34 132	- 33 518	- 36 670
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	5	- 6 347	- 14 961	- 26 183
RÉSULTAT COURANT		363 465	316 374	277 729
Impôt sur les résultats	6	101 691	90 319	78 289
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		261 774	226 055	199 440
Résultat des sociétés mises en équivalence	12	- 8 117	- 2 880	6 637
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	8	25 884	22 517	23 670
Intérêts minoritaires		666	327	54
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		227 107	200 331	182 353
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire		2,24	1,98	1,82
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		101 483	101 099	100 141
Résultat net (part du groupe) dilué par action		2,15	1,95	1,81
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires (en milliers)		108 180	104 331	100 667

5.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
BÉNÉFICE NET	227 773	200 658	182 406
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés mises en équivalence	8 694	4 034	- 6 637
Amortissements et provisions	148 505	149 319	159 596
AUTOFINANCEMENT	384 972	354 011	335 365
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges	6 786	10 381	14 739
Résultat des cessions d'actifs	2 715	- 1 478	- 1 892
Quote-part de subvention transférée au compte de résultat	- 17	26	- 117
Variation des impôts différés	- 7 092	3 111	11 378
Diminution (augmentation) des stocks	- 9 556	15 670	23 147
Diminution (augmentation) des créances et comptes de régularisation	11 312	- 38 362	3 741
Augmentation (diminution) des dettes et comptes de régularisation	15 843	47 358	- 8 801
Augmentation (diminution) des intérêts courus	- 1 064	1 451	- 1 184
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS	403 899	392 168	376 376
Investissements industriels	- 159 068	- 150 211	- 144 817
Cessions d'actifs	6 043	10 344	4 802
Acquisition de titres et octroi de prêts	- 115 638	- 150 286	- 37 214
Remboursements de prêts et avances			
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX INVESTISSEMENTS	- 268 663	- 290 153	- 177 229
Augmentation de capital	47 982	26 437	40 350
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'Essilor	- 61 841	- 58 838	- 46 198
- aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	- 129	- 304	
Augmentation (diminution) des emprunts	- 67 858	309 346	- 5 062
Incidence des variations de périmètre	10 600	21 103	6 085
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 71 246	297 744	- 4 825
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	63 990	399 759	194 322
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	580 548	207 765	56 467
Incidence des variations des taux de change	3 576	- 26 976	- 43 024
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	648 114	580 548	207 765
Valeurs mobilières de placement	572 654	516 622	189 483
Disponibilités	107 281	94 999	62 978
Concours bancaires	- 31 822	- 31 073	- 44 696

5.1.4. Bilan consolidé au 31 décembre 2004

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	7	109 828	115 787	124 667
Écarts d'acquisition sur titres	8	310 085	307 934	292 008
Immobilisations corporelles	9	543 132	512 978	526 626
IMMOBILISATIONS NETTES		963 045	936 699	943 301
Titres mis en équivalence	12	57 457	69 175	94 616
Autres immobilisations financières	11	44 894	43 398	50 176
AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES		102 351	112 573	144 792
Stocks et encours	13	319 125	309 569	325 239
Avances et acomptes aux fournisseurs		8 315	7 035	8 250
Créances d'exploitation	13	438 427	441 250	395 735
Impôt différé actif	6	47 496	40 404	43 515
Créances diverses		10 163	18 863	26 830
Actions propres		449		
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	15	572 654	516 622	189 483
Disponibilités		107 281	94 999	62 978
Charges constatées d'avance et comptes de régularisation		14 798	15 868	13 955
TOTAL DES CRÉANCES ET DISPONIBILITÉS		1 518 708	1 444 610	1 065 985
Charges à répartir sur plusieurs exercices	14	31	1 322	3 712
TOTAL DE L'ACTIF		2 584 135	2 495 204	2 157 790

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2004	2003	2002
Capital		36 159	35 959	35 939
Primes		212 449	194 091	189 674
Réserves consolidées		1 154 741	1 016 072	892 486
Actions propres		- 63 695	- 47 459	- 45 212
Différence de conversion		- 231 512	- 192 700	- 42 817
Résultat net part groupe		227 107	200 331	182 353
SITUATION NETTE	16	1 335 249	1 206 294	1 212 423
Intérêts hors groupe	17	3 850	2 989	1 728
Résultat net part hors groupe	17	666	326	54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		1 339 765	1 209 609	1 214 205
Provisions pour retraites	18	71 179	57 476	53 386
Autres provisions pour risques	18	32 716	37 248	40 166
PROVISIONS	18	103 895	94 724	93 552
Dettes financières	19	646 051	709 034	415 551
Avances et acomptes reçus des clients		7 257	10 172	3 523
Dettes d'exploitation		423 312	422 672	397 044
Dettes diverses		58 979	44 500	31 247
Produits constatés d'avance		4 876	4 493	2 668
TOTAL DES DETTES		1 140 475	1 190 871	850 033
TOTAL DU PASSIF		2 584 135	2 495 204	2 157 790

5.1.5. Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Généralités

Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles et principes définis par le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

• Changement de présentation du résultat d'exploitation

À compter du 1^{er} janvier 2003, le groupe Essilor a adopté une présentation du compte de résultat par destination en lieu et place de la présentation par nature suivie antérieurement.

Les données de l'exercice 2002 ont été retraitées, de manière à assurer la comparabilité des données, sachant que le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation restent inchangés. Le compte de résultat, tel que publié pour 2002, est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	2002
Chiffre d'affaires	2 138 269
Production stockée	41 065
Production immobilisée	37 458
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 216 792
Achats de matières premières et variations de stocks	466 234
Charges externes	502 144
VALEUR AJOUTÉE	1 248 414
Impôts et taxes	35 127
Charges de personnel	738 175
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	475 112
Solde net sur amortissements et provisions	- 127 515
Autres produits et charges	- 7 015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	340 582

• Première application des normes IFRS en 2005

Le groupe Essilor devra appliquer en 2005, comme toutes les sociétés cotées européennes, l'intégralité des normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2005.

Les principaux impacts identifiés sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et pour le compte de résultat 2004 sont décrits dans la partie 5.1.7. du document de référence.

1.2. Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dont le groupe détient plus de 20 % de droits de vote et/ou sur lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la période postérieure à la date d'acquisition ou antérieure à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt ;
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le groupe, la variation de la quote-part de situation nette détenue est alors enregistrée en résultat hors exploitation, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actifs circulants) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

1.4. Méthodes de conversion

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les comptes des succursales sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux de couverture pour le compte de résultat.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leur valeur en coût historique, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation (taux d'inflation supérieur à 100 % sur 3 ans), les actifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, et les actifs monétaires aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat est converti au taux moyen annuel, sauf pour les éléments non monétaires convertis au taux historique. La différence de conversion est comptabilisée au compte de résultat.

1.5. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation représente la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net de la société acquise à la date d'acquisition.

Conformément à la faculté offerte par la réglementation, les écarts d'acquisition ne deviennent définitifs qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis ou repris selon un plan qui reflète, aussi raisonnablement que possible, les perspectives de développement au moment de l'acquisition et sur une durée maximum de 20 ans. Les durées d'amortissement retenues tiennent compte, au cas par cas, des caractéristiques des activités des sociétés acquises, de l'existence ou non de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et des objectifs poursuivis lors de l'acquisition.

Chaque année, des tests de dépréciation sont réalisés sur l'ensemble des écarts d'acquisition selon la méthode des cash flows futurs actualisés, afin de s'assurer qu'aucune dépréciation complémentaire n'est nécessaire.

1.6. Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

1.7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

1.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement

- les coûts logistiques ;
- les coûts de marketing, force de vente et administration des ventes ;
- les frais de recherche et de développement et les dépenses d'engineering ;
- les charges administratives.

Pour l'exercice 2004, les coûts de marketing, force de vente et administration des ventes s'élevaient à 384 millions d'euros (367 millions d'euros en 2003).

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont également constatés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus, dès lors qu'ils ne

répondent pas à l'ensemble des critères nécessaires pour être inscrits à l'actif du bilan.

Pour l'exercice 2004, les frais de recherche et développement (y compris les dépenses d'engineering) s'élevaient à 107 millions d'euros (104 millions d'euros en 2003, 87 millions d'euros en 2002).

1.9. Résultat financier

Les charges et produits financiers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.10. Opérations en devises

Les dettes et créances libellées dans une devise différente de la devise de l'entité sont converties au taux de change de clôture ou à leur cours de couverture. Les gains et pertes sur les dettes ou créances sont constatés au compte de résultat, sauf en cas de couverture du risque de change.

1.11. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés du groupe, par des ventes à terme de devises (ou achats à terme d'euros, par des filiales internationales) ou par des options de change. Le groupe peut également être amené à utiliser des options de taux, des swaps de taux ainsi que des "cross currency and interest swaps".

Le groupe n'utilise les instruments financiers dérivés qu'à des fins de couverture.

Les résultats relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

1.12. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que si leur récupération est considérée comme probable.

Le taux d'impôt utilisé pour la détermination des impôts différés correspond au taux d'impôt applicable pour les exercices suivants. Pour les sociétés françaises, le taux retenu est de 34,93 % pour 2004 et de 35,44 % pour 2003 et 2002.

1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisés au bilan et amortis conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

1.14. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des parts de marché, des marques, des concessions, des brevets et des licences.

Les parts de marché et les marques comprennent notamment la partie affectée des écarts de première consolidation et ne sont pas amorties. Les autres actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition, et sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée qui varie de 3 à 5 ans.

Les valeurs nettes de ces actifs incorporels font annuellement l'objet de tests de dépréciations selon la méthode des cash flows futurs actualisés afin de s'assurer qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

1.15. Stocks et encours

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.16. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des provisions spécifiques sont constituées pour toutes les créances pour lesquelles il existe un risque de non-recouvrement identifié (essentiellement clients).

Des provisions sont également constituées sur les créances clients n'ayant pas fait l'objet d'une provision spécifique en fonction du délai couru depuis la date d'échéance des factures pour prendre en compte le risque de non-recouvrement.

1.17. Emprunts obligataires

À l'émission, les emprunts sont comptabilisés pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

La différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18. Engagements de retraite

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations

définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles.

- L'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires).
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat d'exploitation.
- Lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour couvrir une partie ou la totalité de leur engagement, la provision constatée correspond au montant de l'engagement minoré de la valeur de marché des actifs du fonds.
- En cas de changement des hypothèses actuarielles retenues, la variation de la provision résultant de ces changements est reprise en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice.
- En cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, et dans certaines conditions, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et reprise en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime.

1.19. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges constatées d'avance et les charges à répartir.

1.20. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net, part du groupe, divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- la dilution relative aux options de souscription et d'achat est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice ;
- pour les obligations convertibles, le résultat net est corrigé de la charge d'intérêts, nette d'impôt, constatée sur la période au titre de l'obligation convertible. Le nombre moyen d'actions est augmenté du nombre d'actions à créer sur conversion.

NOTE 2 : CHANGE ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Cours utilisés pour les principales devises

(contre valeur pour 1 euro)

	Taux au 31/12			Taux moyen		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Dollar canadien	1,64	1,62	1,65	1,62	1,59	1,49
Livre anglaise	0,71	0,70	0,65	0,68	0,69	0,63
Yen	139,65	135,05	124,39	133,91	131,76	118,08
Dollar américain	1,36	1,26	1,05	1,25	1,14	0,95

2.2. Évolution du périmètre de consolidation

• Entrées de périmètre :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts 2004	% d'intégration
City Optical	Australie	1 ^{er} juillet 2004	Globale	50,00	100,00
Metro Optical ⁽¹⁾	Canada	1 ^{er} janvier 2004	Globale	100,00	100,00
Optique Lison	Canada	1 ^{er} février 2004	Globale	100,00	100,00
BBGR Iberia ⁽¹⁾	Espagne	1 ^{er} janvier 2004	Globale	100,00	100,00
Dunlaw Optical Lab.	États-Unis	1 ^{er} janvier 2004	Globale	80,00	100,00
Spectrum Optical	États-Unis	1 ^{er} avril 2004	Globale	100,00	100,00
Tri Supreme	États-Unis	1 ^{er} juin 2004	Globale	80,00	100,00
Opal-Lite	États-Unis	30 juin 2004	Globale	80,00	100,00
Select Optical	États-Unis	30 juin 2004	Globale	80,00	100,00
21 st Century	États-Unis	1 ^{er} décembre 2004	Globale	80,00	100,00
Essilor SSC UK ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	1 ^{er} janvier 2004	Globale	100,00	100,00
Groupe LTL	Italie	1 ^{er} juillet 2004	Globale	100,00	100,00

(1) Sociétés acquises lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2004.

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatif aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation en cours d'année 2003 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts 2004	% d'intégration
Groupe Rupp & Hubrach	Allemagne	1 ^{er} octobre 2003	Globale	100,00	100,00
Groupe BNL	France	1 ^{er} octobre 2003	Globale	100,00	100,00
Morrison Optical	Canada	1 ^{er} février 2003	Globale	100,00	100,00
Custom Surface	Canada	1 ^{er} avril 2003	Globale	100,00	100,00
OPSG Ltd	Canada	1 ^{er} août 2003	Globale	100,00	100,00
Optique de l'Estrie	Canada	1 ^{er} septembre 2003	Globale	100,00	100,00
Chemilens	Chine	1 ^{er} février 2003	Proportionnelle	43,47	50,00
Essilor Koréa	Corée	1 ^{er} février 2003	Proportionnelle	50,00	50,00
Chemiglas	Corée	1 ^{er} février 2003	Proportionnelle	42,74	50,00
Nassau Lens Optical	États-Unis	1 ^{er} juillet 2003	Globale	100,00	100,00
OMNI	États-Unis	1 ^{er} septembre 2003	Globale	100,00	100,00
Optical Suppliers Inc (Hawaï)	États-Unis	1 ^{er} juillet 2003	Globale	80,00	100,00
Specialty Lens Corp	États-Unis	1 ^{er} mars 2003	Globale	100,00	100,00
Plasticplus Pte	Singapour	1 ^{er} mai 2003	Globale	91,67	100,00

• **Autres effets de périmètre :**

En 2004 :

- le pourcentage d'intérêts de VisionWeb passe de 45,57 % en 2003 à 44,95 % en 2004 ;
- les sociétés Shanghai Essilor Optical Co Ltd (Chine) et Essilor SRF Optics Ltd (Inde) sont détenues à 100 % en 2004 contre respectivement 97,88 % et 88,18 % en 2003.

En 2003 :

- suite à une acquisition complémentaire de titres en décembre 2003, le pourcentage d'intérêts dans la société Optikot (Brésil) est passé de 50,36 % à fin 2002 à 100 % à fin 2003.

– VisionWeb, consolidée par intégration proportionnelle en 2002, est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2003 du fait d'augmentations de capital non suivies par le groupe Essilor, ayant pour effet de ramener le pourcentage de détention de 49,97 % à fin décembre 2002 à 45,57 % à fin décembre 2003. En 2002, la contribution de VisionWeb consistait exclusivement en charges hors exploitation qui s'élevaient à 6,1 millions d'euros.

En 2002 :

- le groupe Bacou-Dalloz a procédé à une augmentation de capital non suivie par le groupe Essilor, qui a eu pour effet de ramener le pourcentage de participation de 18,61 % à fin 2001 à 15,15 % à fin 2002.

2.3. Impacts des variations des cours de change et du périmètre

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation sont les suivants :

	Croissance apparente	Impact du change	Effets de périmètre	Croissance homogène
Chiffre d'affaires	6,8 %	- 3,6 %	4,6 %	5,8 %
Résultat d'exploitation	10,7 %	- 4,7 %	1,9 %	13,5 %

Les impacts du change sont en grande partie imputables à la baisse du dollar américain.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2004	2003	2002
Par zone géographique			
Europe	1 120	1 048	973
Amérique du Nord	909	869	971
Reste du monde	231	199	194
Total	2 260	2 116	2 138
Par branche			
Verres correcteurs ⁽¹⁾	2 133	1 985	2 010
Autres ⁽¹⁾	127	131	128
Total	2 260	2 116	2 138

(1) Données 2002 retraitées pour assurer la comparabilité des données.

Contribution au résultat net total

En millions d'euros	2004	2003	2002
Par zone géographique			
Europe	121	132	118
Amérique du Nord	63	47	37
Reste du monde	43	22	27
Total	227	201	182

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2004	2003	2002
Par zone géographique			
Europe	75	67	59
Amérique du Nord	51	42	52
Reste du monde	33	40	35
Total	159	149	146

Amortissement cumulé des immobilisations

En millions d'euros	2004	2003	2002
Par zone géographique			
Europe	576	533	476
Amérique du Nord	261	263	275
Reste du monde	136	128	117
Total	972	924	868

Actifs immobilisés et actifs totaux

En millions d'euros	2004		2003		2002	
	Actifs immobilisés ⁽¹⁾	Actifs totaux	Actifs immobilisés ⁽¹⁾	Actifs totaux	Actifs immobilisés ⁽¹⁾	Actifs totaux
Par zone géographique						
Europe	335	1 500	298	1 432	242	1 016
Amérique Nord	473	730	484	744	552	841
Reste du monde	155	354	155	320	149	301
Total	963	2 584	937	2 495	943	2 158

(1) Hors immobilisations financières.

Provisions pour risques et charges et passif exigible

En millions d'euros	2004		2003		2002	
	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation
Par zone géographique						
Europe	82	953	70	1 030	66	661
Amérique Nord	19	117	22	99	25	121
Reste du monde	3	71	3	62	3	68
Total	104	1 141	95	1 191	94	850

NOTE 4 : RÉSULTAT FINANCIER

<i>Produits (charges) en milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Intérêts sur emprunts	- 25 307	- 24 143	- 25 975
Produits financiers	17 296	12 587	10 835
Escomptes nets	- 20 765	- 19 310	- 18 016
Dividendes des participations	472	1 866	3 733
Provisions sur titres de participation	- 4 440	- 3 923	- 8 502
Gains (pertes) de change	- 1 504	- 1 044	1 196
Divers	116	449	58
Total	- 34 132	- 33 518	- 36 670

NOTE 5 : RÉSULTAT HORS EXPLOITATION

<i>Produits (charges) en milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Charges et provisions pour restructuration	- 6 595	- 12 328	- 25 745
Provisions pour autres risques et charges	970	- 1 206	- 1 071
Résultat sur exercices antérieurs	- 409	300	- 1 206
Cessions d'actifs	- 957	1 508	- 1 040
Autres (charges) et produits	642	- 3 235	2 879
Total	- 6 349	- 14 961	- 26 183

En 2002, au titre de VisionWeb, le résultat hors exploitation comprend la quote-part d'Essilor dans les pertes de démarrage de la société pour 6,1 millions d'euros. En 2003 et 2004, VisionWeb est consolidée par mise en équivalence.

NOTE 6 : IMPOTS SUR LES RÉSULTATS

Charge (produit) d'impôt de la période

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Impôts courants	109 957	93 004	73 308
Impôts différés	- 8 265	- 2 685	4 981
Total	101 692	90 319	78 289

Analyse de la charge d'impôt

En % du résultat avant impôts	2004	2003	2002
Taux théorique	35,4	35,4	35,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	- 6,5	- 5,1	- 7,7
Effet des impositions à taux réduit et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	- 1,0	- 1,8	0,5
Taux effectif de l'impôt sur les bénéfices	28,0	28,5	28,2

Variation des impôts différés au bilan

La variation de l'impôt différé au bilan (actif) s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Situation au 1 ^{er} janvier	40 404	43 515	54 893
Charge de l'exercice	- 4 960	- 10 312	- 8 141
Produit de l'exercice	13 225	13 098	3 639
Évolution du périmètre, autres mouvements et change	- 1 173	- 5 897	- 6 876
Situation au 31 décembre	47 496	40 404	43 515

Impôts différés par nature

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Élimination des profits sur stocks	24 311	20 613	19 533
Différences de durées d'amortissements	- 7 955	- 8 301	- 8 915
Provisions temporairement non déductibles	21 301	12 680	16 808
Autres	9 840	15 412	16 089
Total	47 497	40 404	43 515

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du groupe, des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables (principalement dans le groupe d'intégration fiscale).

Intégration fiscale

ESSILOR, BBGR, OPTIM, VIP (non consolidée), INVOPTIC, NOVISA, VARILUX UNIVERSITY (non consolidée), OSE (non consolidée), BNL Eurolens, FRED Management, Barbara et ESSIDEV constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt. En 2004, les filiales consolidées du groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt pour 0,1 million d'euros (contre zéro en 2003 et 0,2 million d'euros en 2002).

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004							
Marques, parts de marché et fonds commercial	54 336	6 118			- 3 862		56 592
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	125 665	- 1 416	14 623	4 547	- 4 013		130 312
Valeur brute	180 001	4 702	14 623	4 547	- 7 875	0	186 904
Amortissements	64 214	1 182		4 295	- 1 800	17 775	77 076
Valeur nette	115 787	3 520	14 623	252	- 6 075	- 17 775	109 828
2003							
Marques, parts de marché et fonds commercial	64 446	269	115		- 10 494		54 336
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	117 592	1 109	19 747	3 344	- 9 439		125 665
Valeur brute	182 038	1 378	19 862	3 344	- 19 933	0	180 001
Amortissements	57 371	700		3 245	- 3 263	12 651	64 214
Valeur nette	124 667	678	19 862	99	- 16 670	- 12 651	115 787
2002							
Marques, parts de marché et fonds commercial	76 323	45			- 11 922		64 446
Autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾	104 729	2 163	24 148	6 015	- 7 433		117 592
Valeur brute	181 052	2 208	24 148	6 015	- 19 355	0	182 038
Amortissements	48 663	- 816		5 533	- 2 912	17 969	57 371
Valeur nette	132 389	3 024	24 148	482	- 16 443	- 17 969	124 667

(1) Dont concessions brevets et licences : 91 223 milliers d'euros à la clôture 2004.

(2) Dont concessions brevets et licences : 94 959 milliers d'euros à la clôture 2003.

(3) Dont concessions brevets et licences : 98 644 milliers d'euros à la clôture 2002.

Les marques et parts de marché représentent essentiellement les survaleurs affectées aux marques et parts de marché lors de l'acquisition des sociétés américaines Omega (devenue Essilor Laboratories of America Inc - Floride) et Gentex Optical Inc.

NOTE 8 : ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004						
Valeur brute	449 279	42 900		- 21 943		470 236
Amortissements	141 345	267		- 7 345	25 884	160 151
Valeur nette	307 934	42 633	0	- 14 598	- 25 884	310 085
2003						
Valeur brute	427 960	77 344	- 62	- 55 963		449 279
Amortissements	135 952	- 1 528		- 15 594	22 515	141 345
Valeur nette	292 008	78 872	- 62	- 40 369	- 22 515	307 934
2002						
Valeur brute	488 390	4 479	- 2 217	- 62 692		427 960
Amortissements	131 623		- 876	- 16 794	21 999	135 952
Valeur nette	356 767	4 479	- 1 341	- 45 898	- 21 999	292 008

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2004, des acquisitions en Italie (LTL SpA) et aux États-Unis (principalement 21st Century, Tri Supreme et Select Optical) ;
- en 2003, des acquisitions en France (Groupe BNL), en Allemagne (Groupe Rupp & Hubrach) et aux États-Unis (Groupe Nassau, Speciality Lens Corp, Optical Suppliers Inc. Hawaï, OMNI et Stereo Optical) ;
- en 2002, des acquisitions d'Optifacts et des actifs des laboratoires du Groupe CSC aux États-Unis.

Comme une part importante de ces écarts d'acquisition concerne des acquisitions réalisées par Essilor of America (États-Unis), la variation des écarts de conversion en 2004, 2003 et 2002 reflète la baisse du dollar américain.

La répartition par zone géographique de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Europe	60 942	49 544	15 162
Amérique du Nord	233 241	242 112	264 238
Reste du monde	15 902	16 278	12 608
Total	310 085	307 934	292 008

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Y compris immobilisations en crédit-bail)

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004							
Terrains	25 193	600	537	61	- 811		25 458
Constructions	319 594	11 444	13 278	1 602	- 9 626		333 088
Matériel industriel	781 725	50 184	70 393	48 632	- 25 567		828 103
Autres immobilisations corporelles	246 494	- 37 816	59 953	9 162	- 5 760		253 709
Valeur brute	1 373 006	24 412	144 161	59 457	- 41 764	0	1 440 358
Amortissements	860 028	14 527		52 614	- 23 757	99 042	897 226
Valeur nette	512 978	9 885	144 161	6 843	- 18 007	- 99 042	543 132
2003							
Terrains	25 759	2 247	79	627	- 2 265		25 193
Constructions	319 884	22 110	12 549	9 449	- 25 500		319 594
Matériel industriel	750 850	62 933	59 033	23 014	- 68 077		781 725
Autres immobilisations corporelles	240 299	- 27 971	57 847	9 142	- 14 539		246 494
Valeur brute	1 336 792	59 319	129 508	42 232	- 110 381	0	1 373 006
Amortissements	810 166	32 280		31 924	- 59 336	108 842	860 028
Valeur nette	526 626	27 039	129 508	10 308	- 51 045	- 108 842	512 978
2002							
Terrains	28 468	131	100	486	- 2 454		25 759
Constructions	338 279	7 854	9 496	6 024	- 29 721		319 884
Matériel industriel	768 870	20 816	62 913	27 941	- 73 808		750 850
Autres immobilisations corporelles	238 564	- 21 189	47 395	8 147	- 16 324		240 299
Valeur brute	1 374 181	7 612	119 904	42 598	- 122 307	0	1 336 792
Amortissements	802 155	2 963		34 019	- 61 519	100 586	810 166
Valeur nette	572 026	4 649	119 904	8 579	- 60 788	- 100 586	526 626

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BIENS EN CRÉDIT-BAIL

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004							
Terrains	957						957
Constructions	26 947						26 947
Autres immobilisations corporelles	13 359	5 233	242	5 073	- 201		13 560
Valeur brute	41 263	5 233	242	5 073	- 201	0	41 464
Amortissements	23 918	1 923		4 497	- 176	2 080	23 248
Valeur nette	17 345	3 310	242	576	- 25	- 2 080	18 216
2003							
Terrains	850	107					957
Constructions	28 435	601		2 089			26 947
Autres immobilisations corporelles	8 294	986	4 944	220	- 645		13 359
Valeur brute	37 579	1 694	4 944	2 309	- 645	0	41 263
Amortissements	21 645	191		2 309	- 574	4 965	23 918
Valeur nette	15 934	1 503	4 944	0	- 71	- 4 965	17 345
2002							
Terrains	850						850
Constructions	28 435						28 435
Autres immobilisations corporelles	8 506		291		- 503		8 294
Valeur brute	37 791	0	291	0	- 503	0	37 579
Amortissements	19 987				- 380	2 038	21 645
Valeur nette	17 804	0	291	0	- 123	- 2 038	15 934

NOTE 11 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotation nette Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004							
Participations	41 198	- 105 370	112 864	11 515	- 504		36 673
Créances rattachées à des participations	9 476	- 424	1 258	331	- 620		9 359
Autres immobilisations financières	22 887	- 200	4 327	6 310	- 333		20 371
Valeur brute	73 561	- 105 994	118 449	18 156	- 1 457		66 403
Provisions	30 163	23		12 929	7	4 245	21 509
Valeur nette	43 398	- 106 017	118 449	5 227	- 1 464	- 4 245	44 894
2003							
Participations	51 298	- 159 437	149 893	1 370	814		41 198
Créances rattachées à des participations	5 972	3 586	2 032	617	- 1 497		9 476
Autres immobilisations financières	10 950	13 939	700	1 756	- 946		22 887
Valeur brute	68 220	- 141 912	152 625	3 743	- 1 629		73 561
Provisions	18 044	9 578		1 420	- 85	4 046	30 163
Valeur nette	50 176	- 151 490	152 625	2 323	- 1 544	- 4 046	43 398
2002							
Participations	52 470	- 36 872	36 257	105	- 452		51 298
Créances rattachées à des participations	6 867	- 841	2 151	1 133	- 1 072		5 972
Autres immobilisations financières	12 679	- 1 173	1 043	811	- 788		10 950
Valeur brute	72 016	- 38 886	39 451	2 049	- 2 312		68 220
Provisions	11 688	- 2 010		229	- 197	8 792	18 044
Valeur nette	60 328	- 36 876	39 451	1 820	- 2 115	- 8 792	50 176

Pour les titres de participation, le flux d'acquisition représente les acquisitions de titres, consolidés ou non consolidés, et d'actions propres. Les flux négatifs en évolution de périmètre et autres mouvements correspondent aux conséquences de la consolidation des filiales comprises dans le flux d'acquisition (ou des filiales, antérieurement non consolidées, entrant dans le périmètre dans l'exercice) et de l'élimination des actions propres.

Répartition des autres immobilisations financières par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Plus d'un an	58 063	67 720	56 749
Moins d'un an	58 063	5 841	11 471
Total	66 403	73 561	68 220

NOTE 12 : PART DANS LES FONDS PROPRES ET LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS EN ÉQUIVALENCE

L'évolution de la quote-part des fonds propres dans les sociétés mises en équivalence est la suivante :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Situation au 1^{er} janvier	69 176	94 616	77 314
Résultat de l'exercice	- 8 117	- 2 879	6 637
Dividendes versés	- 577	- 1 154	
Augmentations de capital			9 516
Effets de périmètre		-2 233	
Ecart de conversion	- 3 025	- 19 174	1 149
Situation au 31 décembre	57 457	69 176	94 616

La contribution par société à la quote-part des fonds propres et du résultat net est la suivante :

En milliers d'euros	2004		2003		2002	
	Quote-part des fonds propres	Quote-part du résultat net	Quote-part des fonds propres	Quote-part du résultat net	Quote-part des fonds propres	Quote-part du résultat net
Bacou-Dalloz	66 385	- 3 755	74 501	2 226	94 616	6 637
VisionWeb*	- 8 928	- 4 362	- 5 325	- 5 105		
Total	57 457	- 8 117	69 176	- 2 879	94 616	6 637

(*) VisionWeb est consolidée par mise en équivalence depuis 2003.

NOTE 13 : ACTIF CIRCULANT

61

13.1. Stocks

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Matières premières, autres approvisionnements	153 832	142 952	131 683
Marchandises	90 853	82 122	29 250
Produits finis, semi-finis, en cours	145 787	149 798	235 836
Valeur brute	390 472	374 872	396 769
Provision	71 345	65 303	71 530
Valeur nette	319 127	309 569	325 239

13.2. Créances d'exploitation

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Créances clients			
Valeur brute	426 159	427 827	392 643
Dépréciations des comptes clients	- 32 273	- 33 706	- 32 873
Valeur nette des créances clients	393 886	394 121	359 770
Autres créances d'exploitation			
Valeur brute	52 893	54 837	35 965
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-38	- 673	
Valeur nette des autres créances d'exploitation	52 855	54 164	35 965
Total des créances d'exploitation (net)	446 741	448 285	395 735

NOTE 14 : COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges à répartir

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Montant net au début de l'exercice	1 322	3 712	2 665
Augmentations	283	777	2 870
Dotations aux amortissements	- 1 571	- 1 263	- 1 749
Variation des cours de change	- 3	- 28	- 74
Périmètre		- 1 876	
Montant net à la fin de l'exercice	31	1 322	3 712

NOTE 15 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Valeur nette comptable	572 654	516 622	189 483
Valeur de marché	572 834	516 693	189 483
Plus-value latente	180	71	0

Nature du portefeuille au 31 décembre

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
SICAV	495 837	407 627	186 603
FCP et titres de créances négociables	187	184	179
Options de change	572	508	561
Certificats de dépôt	69 784	105 995	
Autres	6 274	2 308	2 140
Total	572 654	516 622	189 483

NOTE 16 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écart de conversion	Actions d'autocontrôle	Résultat net part du groupe	Situation nette part du groupe
Situation au 1^{er} janvier 2004	35 959	194 091	1 016 072	- 192 700	- 47 459	200 331	1 206 294
Augmentation de capital	480	47 502					47 982
- Fonds commun de placement	134	15 496					15 630
- Options de souscription d'actions	346	32 006					32 352
Annulation d'actions propres	- 280	- 29 144			29 424		
Achats (nets de cessions) d'actions propres			- 66		- 45 660		- 45 726
Affectation du résultat			200 331			- 200 331	
Résultat de la période						227 107	227 107
Dividendes distribués (y.c. précompte)			- 61 841				- 61 841
Subventions d'investissement			245				245
Écart de conversion et divers				- 38 812			- 38 812
Situation au 31 décembre 2004	36 159	212 449	1 154 741	- 231 512	- 63 695	227 107	1 335 249

Situation au 1^{er} janvier 2003	35 939	189 674	892 487	- 42 817	- 45 212	182 352	1 212 423
Augmentation de capital	300	26 137					26 437
- Fonds commun de placement	154	12 968					13 122
- Options de souscription d'actions	146	13 169					13 315
Annulation d'actions propres	- 280	- 21 720			22 000		
Achat d'actions propres					- 24 247		- 24 247
Affectation du résultat			182 352			- 182 352	
Résultat de la période						200 331	200 331
Dividendes distribués (y.c. précompte)			- 58 837				-58 837
Subventions d'investissement			191				191
Ecart de conversion et divers			- 121	- 149 883			- 150 004
Situation au 31 décembre 2003	35 959	194 091	1 016 072	- 192 700	- 47 459	200 331	1 206 294

Situation au 1^{er} janvier 2002	35 378	149 888	795 895	111 127	- 27 498	142 576	1 207 366
Augmentation de capital	561	39 786					40 347
- Fonds commun de placement	130	9 269					9 399
- Options de souscription d'actions	431	30 517					30 948
Achat d'actions propres (ADP)					- 17 714		- 17 714
Annulation et remboursement d'actions propres							
Affectation du résultat			142 576			- 142 576	
Résultat de la période						182 352	182 352
Dividendes distribués (y.c. précompte)			- 46 198				- 46 198
Subventions d'investissement			214				214
Écart de conversion et divers				- 153 944			- 153 944
Situation au 31 décembre 2002	35 939	189 674	892 487	- 42 817	- 45 212	182 352	1 212 423

Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours de change du dollar américain (baisse en 2004, 2003 et 2002).

ÉCARTS DE CONVERSION

La répartition par devise de l'écart de conversion cumulé au 31 décembre 2004 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	
Dollar américain	- 111 639
Réal brésilien	- 40 112
Bath thaïlandais	- 22 343
Peso philippin	- 30 793
Yen	- 13 584
Dollar canadien	- 4 373
Franc Suisse	2 471
Euro	- 3 424
Yuan chinois	- 5 354
Autres devises	- 2 361
Total	- 231 512

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

En 2004, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, le Conseil d'administration du 7 juillet 2004 a décidé d'annuler 800 000 actions autodétenues et de réduire par conséquent le capital social de 280 000 euros.

64

En 2003, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, le Conseil d'administration du 11 juillet 2003 a décidé d'annuler 800 000 actions autodétenues et de réduire par conséquent le capital social de 280 000 euros.

<i>En nombre d'actions</i>	2004	2003	2002
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	101 470 271	101 232 968	100 075 891
dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	1 269 837	1 450 645	1 000 000
Levées d'options de souscription et d'achat	1 070 859	417 762	1 233 160
Souscription du FCP groupe Essilor	382 842	438 733	374 562
Acquisition d'actions propres	- 986 277	- 619 192	- 450 645
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	101 937 695	101 470 271	101 232 968
dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	1 372 788	1 269 837	1 450 645

Par ailleurs, le groupe détient 10 000 actions Essilor dans un objectif de régularisation des cours, pour une valeur nette comptable de 0,4 million d'euros. Ces actions ne sont pas annulées.

NOTE 17 : VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Situation au 1^{er} janvier	3 315	1 782	1 944
Résultat de l'exercice	666	327	54
Dividendes versés par les filiales consolidées	- 129	- 304	- 40
Impact des variations du périmètre de consolidation	696	1 868	- 111
Écarts de conversion et divers	- 33	- 358	- 65
Situation au 31 décembre	4 516	3 315	1 782

NOTE 18 : PROVISIONS

18.1. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Reprise sans objet	Change	Périmètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2004								
Provisions pour retraites et pensions	57 477	8 745			- 925	673	5 209	71 179
Autres provisions pour risques	37 248	13 581	- 12 550	- 2 992	- 667	441	- 2 314	32 717
Provisions pour risques sur filiales et participations	503	144						647
Provisions pour restructuration	12 622	5 083	- 6 022		- 121		- 1 082	10 480
Autres ⁽¹⁾	24 123	8 354	- 6 528	- 2 992	- 546	411	- 1 232	21 590
Total des provisions pour risques et charges	94 725	22 326	- 12 550	- 2 992	- 1 592	1 084	2 895	103 896
2003								
Provisions pour retraites et pensions	53 386	6 108			- 2 383	133	233	57 477
Autres provisions pour risques	40 166	12 831	- 7 839	- 718	- 1 366	- 3 519	- 2 307	37 248
Provisions pour risques sur filiales et participations	1 814						- 1 311	503
Provisions pour restructuration	10 699	4 270	- 1 208				- 1 139	12 622
Autres ⁽¹⁾	27 653	8 561	- 6 631	- 718	- 1 366	- 3 519	143	24 123
Total des provisions pour risques et charges	93 552	18 939	- 7 839	- 718	- 3 749	- 3 386	- 2 074	94 725
2002								
Provisions pour retraites et pensions	49 190	5 923			- 2 212	485		53 386
Autres provisions pour risques	30 195	26 995	- 14 083		- 2 258	- 97	- 586	40 166
Provisions pour risques sur filiales et participations	503	1 311						1 814
Provisions pour restructuration	5 443	11 048	- 5 290		- 467	- 35		10 699
Autres ⁽¹⁾	24 249	14 636	- 8 793		- 1 791	- 62	- 586	27 653
Total des provisions pour risques et charges	79 385	32 918	- 14 083		- 4 470	388	- 586	93 552

(1) Ces provisions concernent essentiellement les garanties données sur produits et risques divers.

18.2. Provisions pour retraites et autres avantages

Les provisions pour retraites et autres avantages résultent principalement des engagements envers leurs salariés d'Essilor International, de BBGR, des filiales allemandes et d'Essilor of America.

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Montant de l'engagement	146 110	108 003	101 569
Valeur de marché des actifs des fonds	- 46 079	- 33 472	- 26 846
Éléments différés	- 28 852	- 17 055	- 21 337
Provisions pour retraites	71 179	57 476	53 386

À fin 2004, ces provisions par nature d'engagement se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Engagement	Fonds	Éléments différés	Provision
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	109 637	- 38 575	- 26 490	44 572
Indemnités de départ à la retraite	24 026	- 7 504	- 2 362	14 160
Autres avantages	12 447			12 447
Total	146 110	- 46 079	- 28 852	71 179

Les principaux taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de ces engagements sont :

- 4,75 % pour les pays de la zone Euro,
- 5,75 % pour les États-Unis.

Le taux moyen pondéré d'augmentation des salaires retenu pour l'ensemble des engagements à fin 2004 ressort à 2,8 %.

Le rendement moyen pondéré attendu des actifs des fonds retenu pour l'exercice 2004 ressort à 5,2 %.

La baisse des taux d'actualisation retenus en 2004 (notamment pour la zone Euro, dont le taux passe de 5,50 % en 2003 à 4,75 % en 2004) explique l'augmentation de l'engagement constatée sur l'exercice.

En Suède, Essilor participe à un régime multiemployeur à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

NOTE 19 : ENDETTEMENT NET ET DETTES FINANCIÈRES

19.1. Endettement net

Au 31 décembre 2004, la trésorerie nette du groupe s'élève à 34 millions d'euros (contre un endettement net de 97 millions d'euros en 2003 et de 163 millions d'euros en 2002).

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Obligations convertibles	310 860	306 323	
Autres dettes financières	303 368	371 639	370 855
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	31 823	31 073	44 696
Total passif	646 051	709 035	415 551
Placements de trésorerie	572 654	516 622	189 483
Disponibilités	107 281	94 999	62 978
Total actif	679 935	611 621	252 461
Endettement net	- 33 884	97 414	163 090

19.2. Emprunts et dettes financières

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Dettes à moins de 1 an	50 349	110 851	65 038
Dettes entre 1 an et 5 ans	284 680	291 355	349 537
Dettes à plus de 5 ans	311 021	306 828	976
Total	646 050	709 034	415 551
Dont emprunts sur immobilisations acquises en crédit-bail	11 708	8 627	10 802

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2004	2003	2002
Dollar américain	198	249	252
Euro	439	442	137
Yen	1	1	1
Dollar canadien	1	3	1
Autres devises	7	15	25
Total	646	710	416

Début juillet 2003, le groupe Essilor a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes (océanes) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant de l'émission : 309 millions d'euros ;
- nombre d'obligations émises : 6 040 212 ;
- valeur nominale unitaire des obligations : 51,15 euros ;
- durée : 7 ans ;
- intérêt annuel : 1,50 % payable à terme échu le 2 juillet de chaque année ;
- parité de conversion : 1 action Essilor pour 1 obligation, sous réserves d'ajustements prévus en cas d'opérations financières ;
- amortissement normal : le 2 juillet 2010 pour un montant de 53,54 euros par obligation, soit 104,7 % de la valeur nominale de l'obligation ;
- amortissement anticipé, au gré des porteurs, à compter du 2 juillet 2008 ;
- amortissement anticipé, au gré de l'émetteur, à compter du 2 juillet 2008, sous certaines conditions.

Ces obligations sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris SA. Le cours de clôture au 31 décembre 2004 était de 62 euros par obligation.

Au 31 décembre 2004, le montant de la prime de remboursement et des frais d'émission portés en réduction de l'emprunt obligataire s'élevait à 12,5 millions d'euros.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1. Engagements financiers

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Engagement donnés			
Avals et cautions	141 444	150 310	123 339
Dettes garanties par des sûretés réelles			
Dettes	1 673	196	19
Valeur nette comptable des biens donnés en garantie	4 647		15

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Engagement reçus			
Avals, cautions et garanties reçus	588	3 293	2 980

En milliers d'euros	2004	2003
Engagements de location simple		
À moins d'un an	11 594	12 399
De un à cinq ans	34 188	28 357
Plus de cinq ans	21 066	20 099
Total	66 848	60 855

20.2. Gestion du risque de taux, de liquidité et de change

Gestion du risque de taux

La politique suivie par le groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter, en les figeant des situations favorables.

Le montant nominal des instruments financiers de couverture de taux (réévalués au fixing du 31 décembre 2004 pour les opérations en devises) est :

- swaps payeurs de taux fixe : 114 millions d'euros (170 millions d'euros en 2003 et 205 millions d'euros en 2002).

Ce swap est adossé à une opération de cross currency swap négocié à l'origine sur une base de 122 millions d'euros. Pour 2003 et 2002, la base était de 182 millions d'euros (montants en euros convertis au taux de change d'origine des cross currency swaps).

La dette brute est constituée d'emprunts privés pour 150 millions d'euros, d'emprunts obligataires pour 433 millions d'euros, et de lignes de crédit diverses pour 63 millions d'euros.

Avant couverture, la partie des dettes à taux fixe est de 48 %. Après utilisation des instruments de couverture, la partie des dettes à taux fixe est de 67 % (69 % en 2003, et 55 % en 2002).

La moyenne pondérée des taux d'intérêt de la dette brute après couverture se situe à la fin 2004 à 2,89 % (contre 3,06 % à la fin de l'année 2003 et 3,92 % à la fin de l'année 2002)

Gestion du risque de liquidité

En 2004, les cash flows nets du groupe ont conduit à une situation de trésorerie nette positive. Cependant, tout en poursuivant sa politique de pérennité sur les financements, et afin de profiter des conditions favorables de marché, le groupe a annulé la ligne de crédit syndiquée de 320 millions d'euros arrivant à échéance à la fin 2005, et contracté une nouvelle ligne syndiquée d'un montant de 600 millions d'euros, échéance 2009. Cette nouvelle ligne n'a pas été tirée en 2004.

Gestion du risque de change

La politique du groupe en matière de gestion du risque de change est celle de la couverture systématique du risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou comptant, options de change. Le mode de facturation en monnaie locale de l'établissement importateur ou exportateur permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur la maison mère. Les filiales supportant un risque de change significatif couvrent ces risques par l'intermédiaire de la trésorerie centrale qui intervient directement pour leur compte auprès de ses interlocuteurs habituels. Le risque supporté par les autres filiales est par conséquent très faible. Par ailleurs, les unités de production du groupe travaillant majoritairement en dollars américains, une grande partie des échanges intragroupe s'effectuent dans cette monnaie ce qui contribue à un netting naturel. Certains risques locaux, et en particulier des risques de dépréciation du dollar américain contre certaines devises asiatiques (hors Japon) où le groupe détient des usines, ne sont volontairement pas couverts.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux sous-jacents.

Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change. Au 31 décembre 2004, les positions ouvertes résiduelles ne sont pas significatives, et restent très largement à l'intérieur des limites fixées par le groupe (couverture entre 80 et 100 % de la position de risque identifiée).

Au 31 décembre 2004, l'encours des opérations de change fermes (cross currency swaps inclus) s'élève à 587 millions d'euros (582 millions d'euros à fin 2003 et 499 millions d'euros à fin 2002). L'encours des positions de change optionnelles à la fin de l'exercice 2004 est de 59 millions d'euros (98 millions d'euros en 2003 et 20 millions d'euros en 2002).

20.3. Instruments dérivés

La valeur notionnelle des instruments dérivés est la suivante :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Contrats à terme de devises			
Ventes ⁽¹⁾	445 220	461 879	414 745
Achats	141 935	120 001	84 147

(1) Y compris cross currency swaps.

En 2004, sur ces montants, les ventes et les achats d'Essilor International représentaient respectivement 432 et 62 millions d'euros (446 et 73 millions d'euros en 2003).

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Positions conditionnelles de devises			
Achats d'options de vente de devises	20 648	50 844	
Ventes d'options d'achat de devises	29 961	47 424	
Achats d'options d'achat de devises	8 137		20 408
Ventes d'options de vente de devises			
Swaps de taux d'intérêt (payeur de taux fixe) ⁽¹⁾	113 823	170 260	205 053

(1) Les swaps de taux en devises sont réévalués aux fixings du 31/12 et sont adossés à des cross currency swaps négociés à l'origine sur des bases de 121 959 milliers d'euros pour 2004, et 181 959 milliers d'euros pour 2003 et 2002.

L'emprunt obligataire de 122 millions d'euros à taux fixe, swapé en taux variable et converti en dollars américains à l'émission par le biais de cross currency swap, a entraîné la mise en place de swaps USD payeurs de taux fixe, à échéance en juillet 2006.

L'emprunt de 60 millions d'euros souscrit à taux variable en 1999 avait fait l'objet d'un swap payeur de taux fixe qui est arrivé à échéance le 29 octobre 2004.

Les valeurs nominales des instruments dérivés (contre valeur euro calculée sur la base des cours à terme/prix d'exercice des options négociés à l'origine des opérations pour les opérations de couverture de change et sur la base des cours de clôture au 31 décembre pour les opérations de couverture de taux), ainsi que les valeurs de marché au 31 décembre 2004, sont détaillées dans le tableau ci-après.

PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS
COMPTES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Notionnel	Valeur de marché au 31/12/2004
Vente AUD / Achat EUR	9 344	12
Vente CAD / Achat EUR	15 804	299
Vente CHF / Achat EUR	6 633	56
Vente DKK / Achat EUR	1 867	1
Vente EUR / Achat GBP	5 428	- 66
Vente GBP / Achat EUR	45 435	1 072
Vente NOK / Achat EUR	5 969	- 31
Vente NZD / Achat EUR	340	5
Vente PLN / Achat EUR	13 694	- 707
Vente SEK / Achat EUR	13 198	- 151
Vente SGD / Achat EUR	9 214	176
Vente USD / Achat CNY	164	- 1
Vente USD / Achat EUR	142 636	6 467
Vente USD / Achat EUR ⁽¹⁾	171 959	31 778
Vente ZAR / Achat EUR	3 534	- 101
Ventes à terme de devises	445 220	38 809
Achat AUD / Vente EUR	724	5
Achat AUD / Vente NZD	2 504	28
Achat CAD / Vente EUR	303	1
Achat DKK / Vente EUR	134	0
Achat EUR / Vente GBP	17 453	458
Achat EUR / Vente NOK	3 400	- 9
Achat EUR / Vente USD	2 005	85
Achat GBP / Vente EUR	1 408	5
Achat JPY / Vente AUD	1 131	- 14
Achat JPY / Vente CAD	3 718	81
Achat JPY / Vente EUR	18 277	- 715
Achat JPY / Vente GBP	5 239	- 123
Achat JPY / Vente NZD	154	1
Achat MXN / Vente USD	9 114	313
Achat NOK / Vente EUR	1 462	- 2
Achat PLN / Vente EUR	518	- 1
Achat SEK / Vente EUR	556	- 2
Achat SGD / Vente EUR	474	- 22
Achat USD / Vente AUD	5 793	- 548
Achat USD / Vente BRL	4 479	- 512
Achat USD / Vente CAD	20 159	- 2 235
Achat USD / Vente EUR	40 838	- 2 744
Achat USD / Vente IDR	445	- 2
Achat USD / Vente NZD	596	- 31
Achat USD / Vente SGD	1 051	-33
Achat à terme de devises	141 935	- 6 016
Total change à terme (A)	587 155	32 793

(1) Cross currency swaps.

PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS
COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notionnel	Valeur de marché au 31/12/2004 ⁽¹⁾
Achat d'options de vente de devises		
Vente CAD / Achat EUR	4 209	45
Vente USD / Achat EUR	16 439	1 160
Achat d'options de vente	20 648	1 205
Achat d'options d'achat de devises		
Achat USD / Vente EUR	8 137	- 217
Achat d'options d'achat	8 137	- 217
Vente d'options d'achat de devises		
Achat CAD / Vente EUR	4 433	31
Achat USD / Vente EUR	25 528	195
Vente d'options d'achat	29 961	226
Total Options de change (B)	58 746	1 213
Swaps de taux d'intérêts ⁽²⁾	113 823	- 4 198
Swaps de taux (C)	113 823	- 4 198
Total instruments à terme (A) + (B) + (C)	759 724	29 808

(1) Pour les options, la valeur retenue est l'écart entre la prime payée / reçue à l'origine de l'opération et la valeur réévaluée au 31 décembre 2004.

(2) Swaps de taux adossés à des cross currency swaps pour un montant négocié de 121 959 milliers d'euros.

NOTE 21 : EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

	2004	2003	2002
Cadres	3 048	2 031	2 031
Agents de maîtrise et employés	6 633	6 882	6 935
Ouvriers	14 364	12 801	13 334
Total effectif moyen sur la période	24 045	21 714	22 300
Charges de personnel (en milliers d'euros) (rémunérations et charges sociales)	760 418	720 625	738 175
Effectifs fin de période	25 886	23 607	23 269
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	2 845	2 256	1 810

NOTE 22 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité exécutif ⁽¹⁾	4 171	4 270	3 936
Jetons de présence versés au Comité exécutif	34	29	16
Total des rémunérations des dirigeants	4 205	4 299	3 952

(1) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts.

Les données 2003 ne sont pas directement comparables aux données 2002 car le Comité exécutif compte un membre supplémentaire en 2003.

NOTE 23 : ENVIRONNEMENT

Le groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 24 : LITIGES

Aucun des différents litiges connus dans lesquels des sociétés du groupe peuvent être engagées ne devrait affecter, de façon significative, la situation financière consolidée.

NOTE 25 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

En février 2005, Essilor of America, filiale d'Essilor aux Etats-Unis, a pris une participation majoritaire dans Midland Optical, un laboratoire de prescription situé à Saint Louis, Missouri.

Midland Optical, distributeur de la marque Varilux®, réalise un chiffre d'affaires de 16,5 millions de dollars et emploie 150 personnes.

Ses clients (optométristes/opticiens/ophtalmologistes indépendants) se trouvent principalement dans le Missouri et l'Illinois.

NOTE 26 : SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE			
BBGR	France	99,99	99,99
Barbara	France	100,00	100,00
Essidev	France	100,00	100,00
Invoptic	France	99,99	99,99
Optim	France	99,99	99,99
Novisia	France	100,00	100,00
Jacques Denis	France	100,00	51,00
BNL Eurolens	France	100,00	100,00
Fred management	France	100,00	100,00
EUROPE			
Essilor GmbH	Allemagne	100,00	100,00
BBGR GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Essilor Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00
Essilor Belgium S.A.	Belgique	100,00	100,00
Essilor Danmark A/S	Danemark	100,00	100,00
BBGR Iberia	Espagne	100,00	100,00
Essilor España S.A.	Espagne	100,00	100,00
Essilor OY	Finlande	100,00	100,00
BBGR United Kingdom	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Essilor Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Essilor SSC UK	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Essilor Optika Kft	Hongrie	100,00	100,00
Ireland (Sales) Ltd	Irlande	100,00	100,00
Essilor Ireland (succursale)	Irlande	100,00	100,00
Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100,00	100,00
Essilor Italia S.p.A.	Italie	100,00	100,00
LTL	Italie	100,00	100,00
Optilens	Italie	100,00	100,00
Essilor Norge A.S.	Norvège	100,00	100,00
Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	73,88	73,88
Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100,00	100,00
Essilor Polonia	Pologne	100,00	100,00
Essilor Portugal	Portugal	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor AB	Suède	100,00	100,00
BBGR Svenska	Suède	100,00	100,00
Essilor (Suisse) S.A.	Suisse	100,00	100,00
Vaco Holding S.A.	Suisse	100,00	100,00
Essilor Optika Spol Sro	Rep. tchèque	100,00	100,00
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Aries Optical Ltd	Canada	100,00	100,00
BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
Canoptec Inc.	Canada	100,00	100,00
Custom Surface	Canada	100,00	100,00
Eastern Optical Laboratories Ltd	Canada	100,00	100,00
Essilor Canada Ltd	Canada	100,00	100,00
OK Lenscraft Laboratories Ltd	Canada	100,00	100,00
K & W Optical Ltd	Canada	100,00	100,00
Metro Optical	Canada	100,00	100,00
Morrison Optical	Canada	100,00	100,00
OPSG Ltd	Canada	100,00	100,00
Optique de l'Estrie	Canada	100,00	100,00
Optique Lison	Canada	100,00	100,00
Perspectics	Canada	100,00	100,00
Pioneer Optical Ltd	Canada	100,00	100,00
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
R & R Optical Laboratory Ltd	Canada	100,00	100,00
C.S.C.	États-Unis	100,00	100,00
Essilor of America Holding Co, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Essilor of America Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Essilor Laboratories of America Holding Co, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Essilor Laboratories of America, Inc. (inclus Laboratoires US)	États-Unis	100,00	100,00
Essilor Laboratories of America Corporation	États-Unis	100,00	100,00
Omega Optical Holdings, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Omega Optical General, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	États-Unis	100,00	100,00
Gentex Optics Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Optifacts Inc.	États-Unis	100,00	100,00
SOA	États-Unis	100,00	100,00
Speciality Lens Corp	États-Unis	100,00	100,00
Nassau Lens Co	États-Unis	100,00	100,00
Optical Suppliers Inc Hawaiï	États-Unis	80,00	80,00
OMNI	États-Unis	100,00	100,00

**PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS
COMPTES CONSOLIDÉS**

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Stereo Optical	États-Unis	100,00	100,00
Spectrum Optical	États-Unis	100,00	100,00
Tri Supreme Optical LLC	États-Unis	80,00	80,00
Opal Lite Inc.	États-Unis	80,00	80,00
Select Optical Inc.	États-Unis	80,00	80,00
21st Century Optics	États-Unis	80,00	80,00
Dunlaw Optical Lab.	États-Unis	80,00	80,00
Essilor Mexico (ex-Arlens)	Mexique	100,00	100,00
Vision Center S.A. de C.V.	Mexique	100,00	100,00
AUTRES			
Essilor South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Essilor Argentine S.A.	Argentine	100,00	100,00
Essilor Laboratories of South Australia	Australie	100,00	100,00
Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100,00	100,00
Essilor Lens Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Hobart Optical	Australie	51,00	51,00
Essilor Laboratories Western Australia	Australie	100,00	100,00
Essilor Laboratories of Australia	Australie	100,00	100,00
City Optical	Australie	50,00	50,00
Brasilor Participacoes Sc Ltda	Brésil	100,00	100,00
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda	Brésil	100,00	100,00
Multi Optica Distribuidora Ltda	Brésil	100,00	100,00
Optikot SA	Brésil	100,00	100,00
Sudop Industria Optica Ltda	Brésil	100,00	100,00
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00
Essilor SRF Optics Ltd	Inde	100,00	100,00
Indian Ophtalmic Lenses Manufacturing Co.	Inde	100,00	100,00
P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100,00	100,00
Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Essilor Laboratories New Zealand Ltd (ex OHL Lenses Ltd)	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Direct Optical Supplies New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Essilor New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Xtra Vision	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100,00	100,00
Optodev	Philippines	99,99	99,99
Essilor Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
PlasticPlus	Singapour	91,67	91,67
Essilor Manufacturing (Thaïland) Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00

NOTE 27 : SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Transitions Optical Limited	Irlande	49,00	49,00
Transitions Optical Inc.	États-Unis	49,00	49,00
Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49,00	49,00
Transitions Optical Pty Ltd	Australie	49,00	49,00
Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49,00	49,00
Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49,00	49,00
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50,00	50,00
Aichi Nikon Company	Japon	50,00	50,00
Nasu Nikon Company	Japon	50,00	50,00
Nikon-Essilor Co Ltd	Japon	50,00	50,00
Nikon Optical United Kingdom	Royaume-Uni	50,00	50,00
Essilor Korea	Corée	50,00	50,00
Chemiglas	Corée	50,00	42,74
Chemilens	Chine	50,00	43,47

Aucune information concernant les sociétés du groupe Transitions n'est communiquée en raison des accords de confidentialité conclus avec les partenaires.

76

NOTE 28 : SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Sociétés	Pays	% intérêts
Groupe Bacou-Dalloz	France	15,13
VisionWeb	États-Unis	44,95

NOTE 29 : SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE		
Delamare	France	100,00 %
Distrilens	France	100,00 %
Optical Supply of Europe	France	100,00 %
TAO	France	100,00 %
Varilux University	France	99,90 %
VIP	France	100,00 %
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100,00 %
Essilor Optika D.o.o	Croatie	100,00 %
M.J.S. Scientific Ltd	Royaume-Uni	100,00 %
Oftalma s.r.l.	Italie	100,00 %
Essilor Slovakia s.r.o.	Slovaquie	100,00 %
Essilor D.o.o.	Slovénie	100,00 %
AMÉRIQUE DU NORD		
Essilor Transfer Corporation	États-Unis	100,00 %
Micro Optical	États-Unis	20,00 %
EyeWeb Inc.	États-Unis	7,00 %
Tech Cite Laboratories Co Ltd	Canada	25,00 %

Sociétés	Pays	% contrôle
RESTE DU MONDE		
Lead Brésil Ltda	Brésil	100,00 %
EFEL	Hong Kong	100,00 %
VisionWeb Hong Kong	Hong Kong	100,00 %
Transitions Optical India	Inde	49,00 %
Beauty Glass	Inde	87,50 %
Vijay Vision	Inde	87,50 %
Essilor Japan K.K.	Japon	100,00 %
Transitions Optical Japan	Japon	49,00 %
Optical Laboratories NZ Limited	N.-Zélande	20,00 %
VisionWeb New Zealand	N.-Zélande	100,00 %
Essilab Philippines Inc.	Philippines	40,00 %
Eyeland	Philippines	49,00 %
Optoland	Philippines	100,00 %
Unique Ophthalmic	Singapour	80,00 %
Central Essilor Co Ltd	Thaïlande	35,00 %
BOD (Paris Lunettes CorporationSiam Co Ltd)	Thaïlande	55,79 %

Les sociétés du groupe détenues à plus de 20 % dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 millions d'euros ou dont les actifs corporels sont supérieurs à 9 millions d'euros sont consolidées.

Les participations non consolidées sont évaluées selon une méthode fondée sur les cash-flows futurs estimés. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes :

En milliers d'euros	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	12 033	24 196	- 1 045	36 673	19 123

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 / 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Essilor International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts de première consolidation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 10 mars 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Denizeau

Cabinet Dauge et Associés

Gérard Dauge



5.1.7. Principaux impacts du passage aux normes IAS/IFRS

5.1.7.1. Contexte de la publication

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Essilor établira des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales IAS/IFRS comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Lors de la publication des comptes consolidés 2005 en IFRS, le groupe présentera des comptes 2004 comparatifs établis conformément à ce même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui ne seront appliquées par le groupe qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 le groupe Essilor a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 (l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005),
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Essilor estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est encore possible que les éléments présentés ci-après puissent être modifiés ou complétés.

5.1.7.2. Organisation du projet de conversion

L'adaptation des règles du groupe aux normes internationales de reporting financier (IFRS) et leur impact sur les comptes consolidés a fait l'objet d'un groupe de travail animé par le service consolidation et composé de la Direction financière, du service consolidation, de la trésorerie groupe, du contrôle de gestion groupe et de l'audit interne. Les conditions de passage et la détermination de l'impact ont été discutées en Comité d'audit et ont été examinées par nos commissaires aux comptes.

Certaines informations relatives à l'impact des retraitements IFRS en provenance des sociétés en équivalence n'étant pas disponibles le groupe Essilor n'a pas souhaité finaliser avant sa communication sur les états financiers au 30 juin 2005 les tableaux sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

5.1.7.3. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement de ces premières informations chiffrées IFRS

Présentation et description des options comptables liées à la première adoption des IFRS.

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le groupe Essilor a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en "réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés à la date de transition en contrepartie des capitaux propres ;
- d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ;
- d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Description des ajustements et de l'application des méthodes comptables IAS/IFRS retenue par le groupe Essilor par rapport aux principes comptables appliqués dans les comptes consolidés établis en principes français.

Écarts d'acquisition (IFRS 1 et 3)

Comme indiqué dans la note 1.5 aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise à la date d'acquisition.

Dans la mesure où le groupe Essilor a décidé de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004, les actifs et passifs provenant de ces regroupements d'entreprises sont considérés comme des actifs et passifs du premier adoptant et non comme des actifs et passifs des sociétés acquises.

À compter du 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne feront plus l'objet d'un amortissement mais uniquement d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la norme IAS 36 (dépréciation d'actifs).

Actifs incorporels

Comme indiqué dans la note 1.14 en annexe des comptes consolidés 2004 du groupe Essilor, les actifs incorporels comprennent notamment des parts de marché résultant des écarts de première consolidation dégagés sur des acquisitions passées (postérieures au 1^{er} janvier 1995). Ces actifs ne sont pas amortis en principes français dans les comptes consolidés du groupe.

Conformément aux normes IAS 38 (actifs incorporels) et IFRS 3 (regroupements d'entreprises) les parts de marché, qui ne répondent pas aux critères d'identification définis par la norme IAS 38, seront reclassées en écarts d'acquisition.

Actifs corporels

Une étude est en cours de finalisation concernant l'application de l'approche par composant et la revue des durées d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS16 (immobilisations corporelles). Les résultats de cette étude ne devraient pas générer d'ajustement significatif sur les comptes du groupe.

Engagements de retraite (IFRS 1 et IAS 19)

Conformément aux dispositions qu'offre la norme IFRS 1, les écarts actuariels existant au 1^{er} janvier 2004 seront imputés en totalité sur la situation nette, en contrepartie d'une augmentation de même montant des provisions pour retraites.

Pour les écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004, la méthode du "corridor" est maintenue, sauf si le groupe décide d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 (avantages du personnel), applicable au 1^{er} janvier 2006. Cet amendement non encore approuvé à ce jour par la Commission Européenne, permettrait de constater les écarts actuariels par situation nette.

Stocks options et décote sur les émissions d'actions réservées aux salariés (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2, les options d'achats ou de souscription d'actions accordées aux salariés après le 7 novembre 2002 et non encore acquies au 1/1/05 ont été évaluées pour leur juste valeur à la date d'attribution.

Les stocks options sont enregistrés en charge de personnel pour leur juste valeur sur la période d'acquisition des droits par le personnel avec une contrepartie en augmentation des réserves consolidées. Ce retraitement n'a donc aucun impact sur les capitaux propres IFRS au 1^{er} janvier 2004, mais il a cependant un impact sur le compte de résultat 2004.

Par ailleurs, les salariés français bénéficient d'une décote de 20 % sur les augmentations de capital qui leur sont réservées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (PEE). La juste valeur de cet avantage sera comptabilisée en charges à compter du 1^{er} janvier 2004, la contrepartie venant augmenter les capitaux propres.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement, constatées en situation nette à fin 2003, seront reclassées au passif du bilan.

Impôts différés

Les impôts différés actifs ou passifs seront affectés par les différents retraitements identifiés ci-dessus.

Méthode de consolidation

Depuis de nombreuses années, le groupe Essilor consolide le groupe Transitions selon la méthode d'intégration proportionnelle reflétant au mieux le contrôle conjoint qu'il partage de fait avec son partenaire PPG.

À l'occasion du passage aux IFRS, et en application d'IAS 28 et d'IAS 31, il résulte de l'analyse des clauses contractuelles que le groupe Transitions doit désormais être consolidé par mise en équivalence.

En conséquence :

- les contributions du groupe Transitions aux différents postes du bilan seront annulées en contrepartie du poste "quote-part dans les fonds propres des sociétés mises en équivalence".
- les contributions du groupe Transitions aux différents postes du compte de résultat seront reclassées dans le poste "quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Ces différents reclassements n'auront pas d'impact ni sur la situation nette, ni sur le résultat net consolidés du groupe.

Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers, conduit à :

- annuler le chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes d'Essilor ;
- réallouer les prestations de sous-traitance effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts de marketing de la marque Transitions.

Enfin, sous réserve de l'accord de l'Autorité des Marchés Financiers, l'information financière résumée concernant le groupe Transitions, telle que requise par la norme IAS 28 ne sera pas communiquée, en raison des accords de confidentialité conclus avec le partenaire.

5.1.7.4. Chiffrage des principaux ajustements décrits ci-dessus

Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Actifs incorporels

Les parts de marché, qui ne répondent pas aux critères d'identification définis par la norme IAS 38, seront reclassés en écarts d'acquisition pour un montant de 19 millions d'euros.

Engagements de retraite

Au 31 décembre 2003, le groupe présentait une perte actuarielle nette de 10,8 millions d'euros qui seront imputés en totalité sur la situation nette, en contrepartie d'une augmentation de même montant des provisions pour retraites.

Situation nette

- Écarts de conversion

Les écarts de conversion cumulés au 31 décembre 2003 s'élèvent à 192,7 millions d'euros et seront annulés par imputation sur les réserves consolidées.

- Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement constatées en situation nette et s'élevant à 0,6 million d'euros à fin 2003, seront reclassées au passif du bilan.

Impôts différés

Les impôts différés actifs ou passifs seront affectés par les différents retraitements identifiés ci-dessus. Les impacts sur la situation nette d'ouverture sont les suivants :

- impôts différés passifs relatifs aux marques pour 14,4 millions d'euros ;
- impôts différés actifs sur l'annulation de la perte actuarielle nette relative aux provisions pour avantages au personnel pour 3,8 millions d'euros ;
- impôts différés passifs éventuels, s'il y lieu, sur la réévaluation des actifs corporels résultant de l'ajustement des durées d'utilisation.

Compte de résultat IFRS 2004

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires retraité sera inférieur au chiffre d'affaires publié d'un montant de l'ordre de 59 millions d'euros. Cet ajustement est imputable :

- au reclassement en moins du chiffre d'affaires des charges sur escomptes de règlement, précédemment enregistrées en charges financières ;
- au reclassement en moins du chiffre d'affaires de certaines commissions, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, précédemment comptabilisées en charges d'exploitation ;
- au changement de la méthode de consolidation du groupe Transitions.

Coûts de ventes

Le coût des ventes évolue également dans sa présentation et sera majoré d'un montant de l'ordre de 65 millions d'euros, lié :

- au reclassement des produits sur escomptes de règlement, précédemment enregistrés en produits financiers,
- au changement de la méthode de consolidation du groupe Transitions.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation seront en revanche allégées d'un montant de l'ordre de 73 millions d'euros, lié aux retraitements suivants :

- le reclassement des commissions, constatées en autres charges d'exploitation en diminution du chiffre d'affaires ;
- l'annulation de l'amortissement des écarts actuariels sur provisions pour retraites constaté au cours de l'exercice 2004 ;
- le changement de la méthode de consolidation du groupe Transitions.

Marge nette

Ce nouvel indicateur, représentant le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation ci-dessus définis, sera intégré à la présentation du compte de résultat consolidé afin d'en faciliter la lecture et d'assurer la cohérence avec le "résultat d'exploitation" tel qu'il était présenté pour les exercices précédant la première application des normes IFRS.

La marge nette sera affectée par le changement de méthode de consolidation du groupe Transitions dont la quote part de résultat net sera mis en équivalence. Le montant du reclassement devrait être de l'ordre de 30 millions d'euros.

Résultat opérationnel courant

Le groupe comptabilisera également en charges à ce niveau :

- l'amortissement de la valeur des options de souscription attribuées au personnel, évalué à près de 5 millions d'euros pour l'exercice 2004 ;
- le rabais sur le cours de bourse consenti dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés français (Plan d'Épargne Entreprise), qui sera, en fonction de la méthode de calcul finalement retenue, inférieur ou égal à 3,9 millions d'euros pour 2004.

Résultat opérationnel

Conformément à la norme IAS 1 (présentation du compte de résultat), la notion de résultat hors exploitation disparaît. Le résultat opérationnel intégrera donc un certain nombre d'éléments nouveaux dont les principaux sont les suivants :

- **Autres produits/Autres charges opérationnels**

La majorité des produits et charges précédemment enregistrés en "résultat hors exploitation", et qui ont représenté une charge de 6,3 millions d'euros en 2004, seront reclassées dans cet agrégat.

- **Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition**

- Reclassement en résultat opérationnel de la dépréciation de 2,5 millions d'euros comptabilisée en 2004 suite à la réalisation des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ;

- Annulation de la charge d'amortissement des écarts d'acquisition constatée en 2004 pour un montant de 23,3 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier sera allégé des escomptes de règlement accordés et reçus pour un montant net de 20,8 millions d'euros.

Impôts

La charge d'impôt sera affectée par les impacts des différents ajustements précisés ci-dessus (réduction de la charge d'impôt liée au changement de méthode de consolidation de Transitions de l'ordre de 14 millions d'euros et réduction de la charge d'impôt différé de 0,2 million d'euros du fait de l'annulation de l'amortissement des écarts actuariels sur avantages au personnel notamment).

Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence fera l'objet d'ajustements en cours d'évaluation, notamment l'annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition constatés dans le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Par ailleurs la quote-part du résultat net du groupe Transitions revenant à Essilor (49 %), après élimination des flux entre Essilor et Transitions, viendra augmenter le résultat des sociétés mises en équivalence, pour un montant de l'ordre de 17 millions d'euros.

5.1.7.5. Application des normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1^{er} janvier 2005

IAS 39

En accord avec la norme IAS 39, les opérations de couverture de change et de taux feront l'objet des enregistrements suivants :

- au bilan, la juste valeur des instruments dérivés et les impôts différés correspondants ;
- en résultat, les pertes ou gains de juste valeur sur instruments de couverture, parallèlement à l'évaluation des actifs couverts à la valeur de marché ;
- en situation nette, la part efficace des gains ou pertes sur instruments financiers affectés à la couverture des risques sur flux futurs de trésorerie, nette d'impôts différés.

Les impacts de ce mode de comptabilisation étant fortement dépendants des variations des devises au cours de l'exercice 2005, le groupe est dans l'impossibilité de les quantifier à l'heure actuelle.

IAS 32

Le groupe Essilor a procédé au cours de l'exercice 2003 à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (océanes). Conformément à la norme IAS 32, la composante du prix d'émission représentative de la valeur de l'option de conversion en actions à la date d'émission, estimée à environ 41 millions d'euros, sera comptabilisée en augmentation des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005. De ce fait, les dettes financières seront minorées d'un montant équivalent et revalorisées selon la méthode du coût amorti.

- Les charges financières seront majorées de la charge d'amortissement de cette composante "option" de l'obligation convertible, évaluée à 5,4 millions d'euros pour 2005.
- La charge d'amortissement entre la date d'émission (juin 2003) et le 31 décembre 2004 sera constatée en ajustement de la situation nette au 1^{er} janvier 2005 pour 7,7 millions d'euros.

5.2. COMPTES SOCIAUX

5.2.1. Principales données au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
COMPTE DE RÉSULTAT			
Chiffre d'affaires	658 024	650 196	637 588
Résultat d'exploitation	63 288	61 732	54 668
Résultat courant	178 700	156 081	167 704
Résultat net	163 638	143 803	149 247
BILAN			
Capital	36 159	35 959	35 939
Capitaux propres	1 143 281	1 023 367	953 900
Endettement net	24 855	141 342	152 722
Valeurs immobilisées nettes	1 209 775	1 167 735	1 079 806
Total du bilan	2 062 560	1 988 911	1 564 692
Dividende net attribué à chaque action ordinaire (en euros)	0,76	0,56	0,50

5.2.2. Compte de résultat au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	2	658 024	650 196	637 588
Production stockée		- 4 952	- 11 288	4 459
Production immobilisée		4 417	2 663	3 776
PRODUCTION DE L'EXERCICE		657 489	641 571	645 823
Achats de matières et variation de stocks		262 924	265 434	273 497
Charges externes		171 015	164 007	157 246
VALEUR AJOUTÉE		223 550	212 130	215 080
Impôts et taxes		15 660	15 235	16 370
Charges de personnel	15	191 062	181 768	175 754
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		16 827	15 127	22 956
Solde net sur amortissements et provisions	11	- 13 918	- 6 694	- 14 268
Autres produits et charges		60 378	53 299	45 980
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		63 288	61 732	54 668
RESULTAT FINANCIER	3	115 412	94 349	113 036
RÉSULTAT COURANT		178 700	156 081	167 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	- 1 933	- 1 668	- 13 568
Impôt sur les bénéfices	5	13 129	10 611	4 889
RÉSULTAT NET	15	163 638	143 803	149 247

5.2.3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Capacité d'autofinancement	199 762	173 073	189 412
Variation de besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	24 711	20 346	9 039
Fonds provenant des opérations	224 473	193 419	198 451
Investissements industriels	- 25 362	- 24 049	- 17 177
Charges à répartir	- 272	- 841	- 902
Acquisition de titres et octroi de prêts	- 1 206 926	- 1 178 888	- 1 073 551
Cessions d'actif	7 333	7 235	236
Remboursement de prêts et avances long terme	1 160 687	1 066 851	1 053 540
Fonds affectés aux investissements	- 64 540	- 129 692	- 37 855
Augmentation de capital	480	300	563
Augmentation des autres capitaux propres	16 760	22 293	36 869
Dividendes versés aux actionnaires	- 61 841	- 58 837	- 46 198
Remboursement des emprunts	- 60 007	- 2 053	- 7 372
Nouveaux emprunts	134	309 953	8 387
Fonds provenant des opérations de financement	- 104 474	271 656	- 7 751
Variation de trésorerie	55 459	335 383	152 845
Trésorerie à l'ouverture	521 709	186 326	33 481
Trésorerie à la clôture	577 168	521 709	186 326

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

(1) Détail de la variation en 2004 du besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	5 160	5 020	- 140
Stocks et encours	63 004	71 689	8 685
Créances d'exploitation	160 473	168 468	7 995
Créances diverses	30 438	28 049	- 2 389
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	432	541	109
Avances et acomptes aux clients			
Dettes d'exploitation	- 184 573	- 186 850	- 2 277
Dettes diverses	- 70 278	- 58 997	11 281
Intérêts courus	- 6 375	- 7 532	- 1 157
Comptes de régularisation et écart de conversion	5 657	8 261	2 604
Total	3 938	28 649	24 711

5.2.4. Bilan au 31 décembre 2004

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	2004			2003	2002
		Montant brut	Amortis. provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	6	52 620	34 074	18 546	20 269	17 805
Immobilisations corporelles	7	217 072	151 604	65 468	56 784	56 232
Immobilisations financières	8	1 161 493	35 733	1 125 760	1 090 681	1 005 769
Actif immobilisé		1 431 186	221 411	1 209 775	1 167 735	1 079 806
Stocks	9.1	78 997	15 993	63 004	71 689	84 712
Avances versées sur commandes	9.2	5 168	8	5 160	5 020	6 011
Clients et comptes rattachés	9.2	148 223	2 527	145 696	151 153	143 855
Autres créances d'exploitation	9.2	14 777		14 777	17 315	15 324
Créances diverses	9.2	31 065	627	30 438	28 049	35 586
Valeurs mobilières de placement	9.3	566 829		566 829	514 315	187 344
Prime de remboursement Emp.Oblig.		8 940		8 940	12 458	
Disponibilités		11 100		11 100	10 301	7 264
Charges constatées d'avance	9.4	6 536		6 536	8 940	3 317
Actif circulant		871 636	19 156	852 480	819 239	483 414
Charges à répartir	9.4				1 240	1 473
Écart de conversion		306		306	698	
Total général		2 303 128	240 567	2 062 560	1 988 911	1 564 693

PASSIF (avant affectation)

En milliers d'euros	Notes	2004	2003	2002
Capital social	10.1	36 159	35 959	35 939
Primes d'émission, de fusion, d'apport		212 449	194 091	189 674
Réserve légale		3 596	3 594	3 538
Réserves réglementées		845		1 435
Autres réserves		711 172	649 172	557 172
Report à nouveau		6 786	- 12 330	5 817
Résultat de l'exercice		163 638	143 803	149 247
Subventions d'investissement		10	14	20
Provisions réglementées		10 696	9 816	8 032
Différence de conversion		- 2 070	- 752	3 027
Capitaux propres avant répartition	10.2	1 143 281	1 023 367	953 900
Provisions pour risques et charges	11.1	60 460	52 362	28 470
Emprunt obligataire convertible ⁽¹⁾	12.2	325 711	325 698	
Autres emprunts obligataires		125 283	125 845	126 275
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit		151 337	214 088	219 694
Autres dettes financières diverses		454	327	1 361
Dettes financières	12.1	602 785	665 958	347 330
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	82 202	90 381	86 363
Dettes fiscales et sociales	12.1	38 307	36 758	39 367
Autres dettes d'exploitation	12.1	64 063	59 710	48 484
Dettes diverses	12.1	70 278	58 997	60 728
Produits constatés d'avance		1 082	1 179	51
Dettes		255 934	247 025	234 992
Écart de conversion passif		103	198	
Total général		2 062 560	1 988 911	1 564 693

(1) Dont 14 millions d'euros de prime de remboursement et 2,3 millions d'euros d'intérêts courus.

5.2.5. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2004

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004, dont le total est de 2 062 560 milliers d'euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 163 638 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

La société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

N.B. : les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2004 a été marqué par une très bonne performance sur le marché français. En revanche, l'activité du centre logistique verres à destination des entités de distribution européennes a faiblement progressé, suite au fort ralentissement du marché allemand.

La succursale de Porto Rico affiche pour la seconde année consécutive une baisse sensible de sa performance, baisse directement liée à la diminution des volumes de verres Orma vendus sur le marché américain.

Dans le cadre de la restructuration de l'un de ses sites de production, une provision a été constituée.

L'intégralité des engagements de la société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes.

Enfin, dans le cadre de la poursuite de sa politique de croissance externe, Essilor International a fait l'acquisition de la société LTL, filiale de distribution basée en Italie, et de la société Delamare-Sovra, entité spécialisée dans la fabrication de matériaux de surfacage. Décembre 2004 a vu la création de la société TAO, détenue à 100 % par Essilor, dont l'objet principal sera de concevoir et déployer en Europe de nouveaux systèmes informatiques répondant aux évolutions du métier d'Essilor.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes définies par le Plan Comptable Général 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition, et sont amortis économiquement suivant le mode linéaire sur une durée qui varie de 3 à 10 ans. Les fonds de commerce ne sont pas amortis lorsqu'ils bénéficient d'une protection juridique.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'écart entre le mode linéaire et le mode dégressif fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

1.4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux acquis avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978. L'écart de réévaluation a été porté à la réserve de réévaluation et incorporé au capital en 1980. La valeur des participations est appréciée suivant une méthode basée sur les prévisions de cash-flows futurs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

1.5. Stocks

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés, et au coût standard de production pour les produits fabriqués.

Une dépréciation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.6. Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre 2004 ou à leur cours de couverture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, en fonction de l'ancienneté des créances.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV et de FCP.

Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition. Ce poste inclut notamment la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

1.8. Contrats à terme d'instruments financiers

Les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

En matière de risque de taux, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice où ils se matérialisent. Ils sont calculés en tenant compte des cours fermes à l'échéance. Si, à la clôture d'un exercice, les opérations de couverture excèdent les positions en devises constatées au bilan, une provision est constituée à hauteur du coût estimé du dénouement des dites couvertures.

1.9. Opérations en devises

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couverture. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture.

Les créances et dettes inscrites au bilan sont évaluées aux cours de couverture ou au taux de clôture en cas d'absence de couverture. Les comptes de banque en devises sont convertis aux taux fin de mois.

1.10. Engagements de retraite en faveur des salariés

Des provisions sont constituées pour les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Ces provisions résultent d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel de l'entreprise, ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Essilor a souscrit, auprès d'organismes extérieurs, un plan de préfinancement des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble du personnel. La totalité des engagements est couverte par les fonds constitués auprès de ces organismes et par une provision pour la partie non financée.

Notre Société est redevable, envers ses salariés cadres et assimilés, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. Cette garantie fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'un organisme extérieur (note 13.4).

Au 31 décembre 2004, Essilor International a constaté dans ses comptes sociaux une provision pour complément de retraite pour le montant non couvert par un organisme extérieur. De plus, la provision pour médailles du Travail a fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2004.

1.11. Conversion des états financiers de la succursale étrangère

Le processus de conversion des comptes de la succursale Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

- Les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice.

- Les comptes de bilan ont été convertis en euros, sur la base du cours de change officiel en vigueur au 31 décembre 2004, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres, qui ont été valorisés aux taux historiques ;
- pour le résultat, qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste "Différence de conversion", en situation nette.

1.12. Impôts sur les bénéfices (régime de l'intégration fiscale)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, VIP, INVOPTIC, VARILUX UNIVERSITY, NOVISA, OSE, ESSIDEV, BARBARA, BNL EUROLENS et FRED MANAGEMENT constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère).

La charge d'impôt du groupe fiscal pour l'exercice s'élève à 22 880 milliers d'euros.

1.13. Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées des amortissements dérogatoires.

Garanties et retours

Une provision est constituée lors de la vente pour couvrir le coût estimé de la garantie des instruments et verres.

Provisions sur actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions accordés à des membres du personnel salarié du groupe sont inscrites à l'actif du bilan en "autres titres immobilisés". Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat.

Autres provisions pour risques et charges

Elles ont pour objet de couvrir des engagements existant à la clôture.

NOTE 2 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires net par secteur d'activité

2004

<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	Variation % - 2003
Verres	273 233	226 372	499 605	0,81 %
Instruments	24 879	47 562	72 441	1,19 %
Équipements industriels	6 598	37 913	44 511	- 19,70 %
Autres ventes diverses	12 089	29 379	41 467	50,27 %
Total	316 799	341 225	658 024	1,20 %

2003

<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	Variation % - 2002
Verres	258 096	237 484	495 580	2,76 %
Instruments	23 164	48 428	71 592	- 3,38 %
Équipements industriels	11 310	44 118	55 428	2,19 %
Autres ventes diverses	8 604	18 992	27 596	2,24 %
Total	301 174	349 022	650 196	1,98 %

90

2002

<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	Variation % - 2001
Verres	243 143	239 113	482 256	8,19 %
Instruments	23 376	50 724	74 100	11,89 %
Équipements industriels	9 903	44 338	54 241	37,92 %
Autres ventes diverses	8 434	18 557	26 991	16,70 %
Total	284 856	352 732	637 588	10,60 %

Répartition du chiffre d'affaires net entre France et export, groupe et hors groupe

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002	Variation % - 2004/2003
France				
- Groupe	45 462	51 282	43 644	- 11,35 %
- Hors groupe	271 337	249 892	241 212	8,58 %
Sous-total	316 799	301 174	284 856	5,19 %
Export				
- Groupe	286 139	289 096	303 545	- 1,02 %
- Hors groupe	55 086	59 926	49 187	- 8,08 %
Sous-total	341 225	349 022	352 732	- 2,23 %
Total	658 024	650 196	637 588	1,20 %

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER

3.1. Résultat financier

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Intérêts sur emprunts	- 17 947	- 17 609	- 17 647
Produits financiers	145 553	123 777	134 251
Escomptes nets	- 2 551	- 2 169	- 2 134
Dotations provisions	- 11 066	- 12 963	- 4 973
Change	- 491	913	2 989
Divers	1 912	2 400	551
Total	115 412	94 349	113 037

3.2. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres entreprises non liées	
COMPTE DE RÉSULTAT				
Charges financières	1 094		46 395	47 490
Produits financiers	97 838	40 568	24 495	162 901

91

NOTE 4 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Sur opérations de gestion	- 2 124	- 6 018	- 828
Autres produits et charges sur opérations de gestion	- 1 129	-5 445	- 1 149
Charges sur opérations de restructuration	- 996	-573	321
Sur opérations en capital	- 23 298	5 818	4 312
Opérations sur cessions d'immobilisations financières	- 23 574	-961	9
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	277	6 779	4 303
Dotations, reprises de provisions	23 489	- 1 468	- 17 052
Dotations, reprises de provisions à caractère fiscal	1 557	- 1 944	- 1 263
Dotations, reprises de provisions sur opérations de restructuration	- 1 752	621	- 6 856
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations incorporelles			- 3 557
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations financières	24 303	1 121	
Autres	- 620	- 1 265	- 5 375
Total	- 1 933	- 1 668	- 13 568

NOTE 5 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

5.1. Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Résultat de l'exercice	163 638	143 803	149 247
Impôt sur les bénéfices	13 129	10 611	4 889
Résultat avant impôt	176 767	154 414	154 136
Variation des provisions réglementées	880	1 784	264
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	177 647	156 198	154 400

Le résultat 2004 comprend 123 millions d'euros de dividendes et 29 millions d'euros de redevances imposées à taux réduit.

5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2004			
Résultat courant	178 700	- 13 712	164 988
Résultat exceptionnel	- 1 933	583	- 1 350
Résultat net			163 638
2003			
Résultat courant	156 081	- 12 530	143 551
Résultat exceptionnel	- 1 668	1 920	252
Résultat net			143 803
2002			
Résultat courant	167 704	- 8 191	159 513
Résultat exceptionnel	- 13 568	3 302	- 10 266
Résultat net			149 247

5.3. Impôt différé

ACTIF

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Dettes provisionnées pour congés payés ⁽¹⁾	9 043	9 873	9 314
Contribution sociale de solidarité	1 141	887	828
Congés de fin de carrière	3 797		
Fillon	935		
Indemnités départ en retraite	10 170	11 956	10 382
Emprunt obligataire (amort. prime)	5 495	1 977	
Autres	3 071	1 104	2 072
Total	33 651	25 797	22 596
Soit un impôt correspondant de 34,93 %	11 754	9 143	8 008

(1) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finances pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

PASSIF

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 3 739 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

En milliers d'euros	À la fin de l'exercice 2002	Augmentation 2003	Diminution 2003	À la fin de l'exercice 2003	Augmentation 2004	Diminution 2004	À la fin de l'exercice 2004
Provisions pour :							
- Amortissements dérogatoires	8 032	4 102	2 318	9 816	3 565	2 684	10 696
- Autres	1 473	841	1 074	1 240	282	1 513	10
Total	9 505	4 943	3 392	11 056	3 847	4 197	10 706
Dette fiscale future (34,93 %)	3 369			3 918			3 739

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004						
Frais de R&D		66				66
Concessions	46 117	1 708	375	1 307		48 757
Fonds commercial	435					435
Autres immobilisations incorporelles	1 691	2 646	22	- 953		3 363
Valeur brute	48 243	4 420	397	354		52 620
Amortissements et provisions	27 974				6 100	34 074
Valeur nette	20 269					18 546
2003						
Concessions	40 328	6 384	3 087	2 492		46 117
Fonds commercial	435					435
Autres immobilisations incorporelles	2 211	1 468	54	- 1 933		1 691
Valeur brute	42 974	7 852	3 141	559		48 243
Amortissements et provisions	25 169				2 805	27 974
Valeur nette	17 805					20 269
2002						
Concessions	35 815	4 603	3 143	3 054		40 328
Fonds commercial	435					435
Autres immobilisations incorporelles	3 663	1 645		- 3 097		2 211
Valeur brute	39 912	6 248	3 143	- 44		42 974
Amortissements et provisions	19 230				5 939	25 169
Valeur nette	20 682					17 805

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotation Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004						
Terrains	6 421	432	61	156		6 948
Constructions	75 324	2 530	338	1 977		79 492
Matériel industriel	74 422	7 362	3 874	1 287		79 197
Autres immobilisations corporelles	40 071	1 996	2 187	1 089		40 969
Immobilisations corporelles en cours	6 606	8 417		- 5 607		9 416
Avances et acomptes	616	1 032		- 598		1 050
Valeur brute	203 459	21 768	6 459	- 1 696		217 072
Amortissements et provisions	146 675				4 929	151 604
Valeur nette	56 784					65 468
2003						
Terrains	7 015	5	627	28		6 421
Constructions	74 273	1 973	6 045	5 124		75 325
Matériel industriel	74 040	4 960	2 083	- 2 496		74 421
Autres immobilisations corporelles	38 656	4 828	892	- 2 522		40 070
Immobilisations corporelles en cours	4 732	5 396	19	- 3 503		6 606
Avances et acomptes	578	551	35	- 478		616
Valeur brute	199 294	17 713	9 701	- 3 847		203 459
Amortissements et provisions	143 062				3 613	146 675
Valeur nette	56 232					56 784
2002						
Terrains	7 002	13				7 015
Constructions	71 640	1 407	966	2 192		74 273
Matériel industriel	72 828	3 849	2 896	259		74 040
Autres immobilisations corporelles	40 111	2 216	3 013	- 658		38 656
Immobilisations corporelles en cours	4 989	3 971		- 4 228		4 732
Avances et acomptes	882	575		- 879		578
Valeur brute	197 452	12 031	6 875	- 3 314		199 294
Amortissements et provisions	140 025				3 037	143 062
Valeur nette	57 427					56 232

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

8.1. Tableau de synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations nettes Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2004						
Participations	747 862	38 612	30 025	774		757 224
Créances rattachées à des participations	337 092	1 129 662	1 137 592			329 162
Autres titres immobilisés	58 986	50 128	35 560	- 1 019		72 534
Prêts	1 228		2			1 226
Autres immobilisations financières	1 239	266	158			1 347
Valeur brute	1 146 407	1 218 668	1 203 338	- 245		1 161 493
Provisions	55 725				- 19 993	35 733
Valeur nette	1 090 681					1 125 760
2003						
Participations	701 089	47 949	1 175	- 1		747 862
Créances rattachées à des participations	297 746	1 119 220	1 079 874			337 092
Autres titres immobilisés	56 638	24 882	535	- 21 999		58 986
Prêts	1 231		3			1 228
Autres immobilisations financières	541	768	25	- 45		1 239
Valeur brute	1 057 245	1 192 819	1 081 612	- 22 045		1 146 407
Provisions	51 475				4 250	55 725
Valeur nette	1 005 770					1 090 682
2002						
Participations	723 184	33 389	69	- 55 415		701 089
Créances rattachées à des participations	310 702	1 056 700	1 069 355	- 301		297 746
Autres titres immobilisés	1 168	55		55 415		56 638
Prêts	1 232	2	3			1 231
Autres immobilisations financières	545	86	80	- 10		541
Valeur brute	1 036 831	1 090 232	1 069 506	- 312		1 057 245
Provisions	46 502				4 973	51 475
Valeur nette	990 328					1 005 770

8.2. Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
est supérieure à 1 %									
- Sociétés françaises	73 058	760 763	196 105	194 290	520	1 863	224 571	- 6 370	24 604
- Filiales internationales	148 112	384 495	559 397	530 650	294 114	126 746	2 616 543	174 460	98 413
n'excède pas 1 %									
- Sociétés françaises	80	1 568	80	80		457	13 032	992	
- Filiales internationales	14 063	3 546	1 641	1 449	13 068	807	135 390	4 705	122

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83.1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société. Des informations complémentaires sont données au niveau consolidé par zone géographique.

8.3. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	Total au bilan
Poste de l'actif immobilisé financier (net)				
Participations	597 459	129 009		726 469
Créances rattachées à des participations	326 871	1 418	473	328 762
Total actif immobilisé financier (net)	924 330	130 427	473	1 055 231

8.4. Échéances des créances de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Plus d'un an	124 999	124 868	124 115
Moins d'un an	206 736	214 692	175 403
Total	331 735	339 560	299 518

NOTE 9 : ACTIF CIRCULANT

9.1. Stocks

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Matières premières, autres approvisionnements	34 853	34 022	35 708
Marchandises	7 757	10 825	9 681
Produits finis, semi-finis, en cours	36 386	41 385	52 721
Sous-total	78 996	86 232	98 110
Provisions	- 15 993	- 14 543	- 13 398
Total	63 003	71 689	84 712

9.2. Échéance des créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Plus d'un an			
Moins d'un an	199 233	205 342	203 977
Total	199 233	205 342	203 977

9.3. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2004		2003		2002	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Sicav	495 837	495 837	407 627	407 627	186 603	186 603
FCP et titres de créances négociables	187	187	184	184	179	179
Titres cotés	449	449				
Options de change	572	572	508	508	561	561
Total	497 046	497 046	408 319	408 319	187 344	187 344

La comparaison des valeurs comptables et de marché s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Montants comptabilisés au bilan	497 046	408 319	187 344
Valeur de marché	497 226	408 390	187 344
Plus-value latente	180	71	

97

En milliers d'euros	2004		2003		2002	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Certificats de dépôt	69 784	69 784	105 995	105 995		
Total certificats de dépôt	69 784	69 784	105 995	105 995	0	0
Total général VMP au bilan	566 829	566 829	514 314	514 314	187 344	187 344

9.4. Compte de régularisation

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Charges constatées d'avance			
Charges d'exploitation	6 260	6 667	518
Charges financières	276	2 272	2 799
Total	6 536	8 940	3 317

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Charges à répartir			
Montant net au début de l'exercice	1 240	1 473	1 990
Augmentations	272	841	902
Dotations aux amortissements	1 513	1 074	1 419
Montant net à la fin de l'exercice	0	1 240	1 473

9.5. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
Postes de l'actif circulant (net)				
Clients et comptes rattachés	61 309	6 543	80 372	148 224
Autres créances	22 900		22 942	45 842
Total actif circulant (net)	84 209	6 543	103 314	194 066

9.6. Produits à recevoir

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Immobilisations financières			
Créances rattachées à des participations			
- Dividendes à recevoir	166	196	745
- Intérêts courus sur prêts		1	4 704
Factures à établir	7 080	7 219	6 076
Autres			
- RRR à obtenir	226	14	351
- Personnel			22
- Organismes sociaux			
- État	44	44	47
- Créances diverses	1 456	614	237
Total	8 972	8 088	12 182

98

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

10.1. Composition du capital

En nombre d'actions	Nombre de titres					Valeur nominale en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Échangés	À la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	102 740 108	1 370 375	- 800 000		103 310 483	0,35
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	0				0	
Total	102 740 108	1 370 375	- 800 000	0	103 310 483	0,35

10.2. Analyse de la variation des capitaux propres

Situation nette avant répartition :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Due à des modifications de structure :			
Total des capitaux propres début de période	1 023 367	953 900	813 165
Capital	200	20	563
Primes d'émission	18 358	4 417	39 787
Réserve légale	2	56	298
Réserves réglementées	845	- 1 435	- 16 290
Autres réserves	62 000	92 000	55 000
Report à nouveau	19 115	-18 146	400
Hors opérations de structure :			
Résultat net de l'exercice	19 835	-5 443	63 641
Subventions d'investissement	- 5	- 6	- 9
Provisions réglementées	881	1 784	263
Différence de conversion	- 1 318	- 3 778	- 2 917
Total	1 143 281	1 023 367	953 900

2004

Le capital a été porté à 36 159 milliers d'euros, par émission de 570 375 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (382 842 actions), aux OSA (987 533 actions) et suite à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 800 000 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2004.

2003

Le capital a été porté à 35 959 milliers d'euros, par émission de 56 495 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (438 733 actions), aux OSA (417 762 actions) et suite à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 800 000 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2003.

2002

Le capital a été porté à 35 939 milliers d'euros, par émission de 1 607 722 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (374 562 actions) et aux OSA (1 233 160 actions).

Ces nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2002.

NOTE 11 : ÉTAT DES PROVISIONS

11.1. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2004					
Provisions pour retraites et pensions	27 185	1 630	47		28 769
Provisions pour risques sur filiales et participations	4 476	4 776	244		9 007
Provisions pour restructuration	6 430	4 068	2 316		8 182
Autres provisions pour risques et charges	14 206	9 243	6 223	2 725	14 502
Total	52 297	19 717	8 830	2 725	60 460
2003					
Provisions pour retraites et pensions ⁽¹⁾	10 404	17 869	1 088		27 185
Provisions pour risques sur filiales et participations	503	3 973			4 476
Provisions pour restructuration	7 051		573	48	6 430
Autres provisions pour risques et charges	10 512	9 016	4 782	475	14 271
Total	28 470	30 858	6 442	523	52 362
2002					
Provisions pour retraites et pensions	6 459	3 972	27		10 404
Provisions pour risques sur filiales et participations	503				503
Provisions pour restructuration	1 064	6 856	869		7 051
Autres provisions pour risques et charges	8 260	6 727	4 475		10 512
Total	16 286	17 555	5 371	0	28 470

(1) 2003 : Prélèvement sur le report à nouveau (17 869 milliers d'euros).

Le solde net figurant en compte de résultat correspond à la variation sur provisions risque et charges, détaillée ci-dessus et aux variations des autres provisions de l'actif immobilisé et de l'actif circulant.

11.2. Provisions réglementées

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2004				
Provisions réglementées	9 816	3 565	2 684	10 696
Amortissements dérogatoires	9 816	3 565	2 684	10 696
2003				
Provisions réglementées	8 032	4 102	2 318	9 816
Amortissements dérogatoires	8 032	4 102	2 318	9 816
2002				
Provisions réglementées	7 769	3 251	2 988	8 032
Amortissements dérogatoires	7 769	3 251	2 988	8 032

11.3 Provisions pour dépréciation

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2004				
Provisions pour dépréciation	74 074	25 337	44 522	54 889
des stocks	14 543	15 993	14 543	15 993
des créances	3 797	627	1 270	3 154
des titres de participation	50 360	8 485	27 690	31 155
des autres immobilisations financières	5 366	232	1 019	4 579
autres	8			8
2003				
Provisions pour dépréciation	68 075	30 248	24 249	74 074
des stocks	13 398	14 543	13 398	14 543
des créances	3 193	1 144	540	3 797
des titres de participation	49 218	11 352	10 210	50 360
des autres immobilisations financières	2 258	3 209	101	5 366
autres	8			8
2002				
Provisions pour dépréciation	61 315	27 677	20 917	68 075
des stocks	12 052	13 398	12 052	13 398
des créances	2 752	629	188	3 193
des titres de participation	44 245	13 650	8 677	49 218
des autres immobilisations financières	2 258			2 258
autres	8			8

NOTE 12 : DETTES

12.1. Échéance des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
À moins d'un an	262 308	316 478	250 312
dettes financières	7 457	70 631	15 371
dettes d'exploitation	184 573	186 850	174 213
dettes diverses	70 278	58 997	60 728
Plus d'un an et moins de 5 ans	271 959	271 959	331 959
dettes financières	271 959	271 959	331 959
dettes d'exploitation			
dettes diverses			
Plus de 5 ans	323 368	323 368	0
dettes financières ⁽¹⁾	323 368	323 368	
dettes d'exploitation			
dettes diverses			
Total	857 635	911 805	582 271

(1) Dont 14 millions d'euros de prime de remboursement sur emprunt obligataire.

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2003	2002
Par échéance (dette totale)			
2002			
2003			250 312
2004		316 478	60 000
2005	262 308		
2006	121 959	121 959	121 959
2007	150 000	150 000	150 000
2008			
2009			
2010	323 368	323 368	
Par devise (dettes financières)			
EUR	427 348	430 113	114 347
USD	175 436	235 845	231 959
GBP			1 024

12.2. Emprunts obligataires convertibles

	2004	2003	2002
Nombre d'obligations émises	6 040 212	6 040 212	0
Nombre d'obligations converties	458	458	0
Nombre d'obligations non converties	6 039 754	6 039 754	0
Valeur nominale (en euros)	51,15	51,15	0
Montant des intérêts annuels (en milliers d'euros)	4 647	2 330	0

N.B. : La prime de remboursement (14 millions d'euros) est amortie selon la méthode dégressive sur une durée de 7 ans.

12.3. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
Postes du passif				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 897	4 928	67 377	82 202
Autres dettes d'exploitation	774		101 596	102 371
Autres dettes diverses	61 603		8 675	70 278
Total passif	72 274	4 928	177 648	254 851

12.4. Charges à payer

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Emprunts	6 375	7 531	5 863
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	21 811	25 824	32 488
Dettes fiscales et sociales			
- Congés payés	20 091	18 894	17 887
- Intéressement	3 247	2 979	2 164
- Autres	7 997	7 559	8 104
Autres dettes	63 525	56 048	46 898
Total	123 047	118 835	113 404

103

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1. Engagements financiers

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Engagements donnés			
Avals et cautions	138 767	147 817	122 326
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties reçus	588	3 274	2 980

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2004, les contrats de vente à terme de devises (hors cross currencies swap) s'élèvent à **259 822 milliers d'euros** et les contrats d'achat à terme à **62 190 milliers d'euros**.

En euros	Contre-valeur à terme du nominal des opérations	Contre-valeur aux conditions de marché au 31/12/04	Valeur de marché au 31/12/04 ⁽¹⁾
Position vendeuse de devises	259 822 253	252 726 593	+ 7 095 689
Position acheteuse de devises	- 62 189 992	- 58 878 221	- 3 311 770

(1) Les valeurs de marché sont calculées par différence entre les cours à terme de mise en place et de clôture, sans tenir compte de l'effet actualisation (qui serait non significatif compte tenu des échéances courtes des contrats).

Positions optionnelles de devises

À la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

- Achat d'options de vente de devises : **20 648 milliers d'euros**
- Vente d'options d'achat de devises : **29 961 milliers d'euros⁽¹⁾**
- Achat d'options d'achat de devises : **8 136 milliers d'euros**

En euros	Contre-valeur à terme du nominal des opérations	Primes payées/reçues à l'origine	Réévaluation aux conditions de marché au 31/12/04	Écart de valorisation depuis l'origine au 31/12/04
Position acheteuse d'options de vente	20 648 116	582 194	1 787 209	1 205 015
Position vendeuse d'options d'achat ⁽¹⁾	- 29 961 333	- 229 753	- 4 241	225 512
Position acheteuse d'options d'achat	8 136 696	219 530	2 049	- 217 481

(1) Toutes les ventes d'options sont couvertes par des achats d'options (tunnels ou annulation d'achat d'options).

Swap de taux

L'emprunt obligataire de 122 millions d'euros à taux fixe, variabilisé et converti en USD à l'émission par le biais de cross currency swaps (cf. ci-dessous) a entraîné la mise en place de swaps USD payeurs de taux fixe à échéance du 3 juillet 2006.

En euros	Contre-valeur du nominal aux conditions de marché au 31/12/04	Valeur de marché au 31/12/04
Swap de taux	113 823 330	- 4 198 083

104

Cross currency swaps

L'emprunt obligataire de 122 millions d'euros émis en 1996 ainsi que l'emprunt de 50 millions d'euros souscrit en 2000 font l'objet de cross currency swaps en USD, échéances 2006 et 2007.

En euros	Valeur de marché au 31/12/04			
	Contre-valeur du nominal aux conditions de marché au 31/12/04	Effet change de la valorisation	Effet taux de la valorisation	Valorisation total
Position vendeuse de USD	150 652 539	23 335 336	8 442 393	+ 31 777 729

13.2. Engagement en matière de crédit-bail

2004

Immobilisations en crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	97			97
Constructions	12 542	627	2 822	9 720
Total	12 639	627	2 822	9 817

Engagements de crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	3	192					0
Constructions	2 012	9 158	1 338	5 148		6 486	5 148
Total	2 015	9 350	1 338	5 148	0	6 486	5 148

2003

Immobilisations en crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	97			97
Constructions	12 542	627	2 195	10 347
Total	12 639	627	2 195	10 444

Engagements de crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	14	188	3			3	0
Constructions	2 109	7 146	1 530	6 486		8 016	5 148
Total	2 123	7 334	1 533	6 486	0	8 019	5 148

2002

Immobilisations en crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	779			779
Constructions	20 720	1 036	8 233	12 497
Total	21 499	1 036	8 233	13 276

Engagements de crédit-bail

<i>En milliers d'euros</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	13	1 320	12	14		25	0
Constructions	2 082	18 777	1 485	8 076		9 561	5 148
Total	2 094	20 098	1 496	8 090	0	9 586	5 148

13.3. Engagement de paiements futurs

Obligations contractuelles

En milliers d'euros	Paiements dus par période			Total
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Contrat de location simple des locaux de Vincennes	2 843	11 372	14 215	28 430
Total	2 843	11 372	14 215	28 430

13.4. Engagements en faveur des salariés

Complément de retraite

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de complément de retraite a fait l'objet d'une actualisation en 2004, selon une méthode prospective, en retenant un taux d'évolution des salaires de 3,0 %, qui est supérieur à l'inflation, et un taux d'actualisation de 4,75 %, qui est supérieur à l'inflation.

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 30 215 milliers d'euros, dont 11 767 milliers d'euros ont déjà été versés au fonds de retraite géré par une compagnie d'assurance indépendante à fin 2004.

Pour rappel, depuis 2003, le complément de retraite fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux pour la partie non couverte.

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Actualisation du calcul de l'engagement	oui	oui	oui
Évaluation de l'engagement	30 215	29 548	14 991
Couvert par fonds de retraite	11 767	11 837	12 351
Provision constatée dans les comptes	17 664	17 711	
Solde non couvert	0	0	2 640

Médailles du Travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un certain nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail, des conventions collectives, des accords syndicaux professionnels, a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2004 selon une méthode prospective, en retenant un taux d'actualisation de 4,75 %, qui est supérieur à l'inflation, et s'élève à 2 855 milliers d'euros.

Ce montant a été comptabilisé dans les comptes sociaux à fin décembre 2004.

NOTE 14 : INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

14.1. Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2004	2003	2002
Cadres	850	778	710
Agents de maîtrise et employés	1 325	1 313	1 301
Ouvriers	1 392	1 438	1 476
Total	3 567	3 529	3 487

14.2. Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

Les rémunérations globales des organes de direction se sont élevées à :

- 1 459 milliers d'euros en 2004 ;
- 1 415 milliers d'euros en 2003 ;
- 1 309 milliers d'euros en 2002.

NOTE 15 : RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2003	2002	2001	2000
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	36 159	35 959	35 939	35 377	32 399
Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	103 310 483	102 740 108	102 683 613	101 075 891	10 569 681
Dont actions propres ⁽¹⁾	1 382 788	1 269 837	1 450 645	1 000 000	741 027
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					56 418
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	658 024	650 196	637 588	576 496	589 808
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	180 912	190 554	196 165	83 039	139 985
Impôt sur les bénéfices	13 129	10 611	4 889	2 773	14 479
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	163 638	143 803	149 247	85 606	105 588
Résultat distribué	77 465	56 823	50 616	41 031	38 721
RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres ⁽¹⁾	1,65	1,77	1,89	0,80	12,70
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres ⁽¹⁾	1,61	1,42	1,47	0,86	10,68
Dividende net attribué à chaque action ordinaire ⁽¹⁾	0,76	0,56	0,50	0,41	3,90
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					4,02
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 567	3 529	3 487	3 475	3 575
Masse salariale de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	123 702	118 661	116 276	111 050	107 619
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	58 252	54 879	52 465	48 671	49 470

(1) En 2001, nombre d'actions multiplié par dix, suite à la division par dix de la valeur de chaque titre.

NOTE 16 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'affecter de façon significative les comptes de la maison mère.

5.2.6. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Essilor International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 10 mars 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge



5.2.7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Personne concernée

Monsieur Olivier Pecoux
Associé-gérant de la société Rothschild & Cie Banque
Administrateur d'Essilor International

Objet

Contrat de liquidité : signé le 18 novembre 2004.

Aux termes de ce contrat, Essilor donne mandat à la société Rothschild & Cie Banque pour que cette dernière puisse intervenir de façon autonome pour le compte d'Essilor sur le marché, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régulation du cours de l'action. Les capitaux immobilisés pour ce contrat sont de l'ordre de 12 millions d'euros et le coût du mandat est un forfait annuel de 280 000 euros.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an ; il est renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Paris, le 10 mars 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge



5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts : 31 décembre 2004, 31 décembre 2003

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				Cabinet Dauge			
	Montant		%		Montant		%	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit								
commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 386	2 150	85	79	302	271	96	94
Missions accessoires	254	54	9	2	13	18	4	6
Sous-total	2 640	2 204	94	81	315	289	100	100
Autres prestations ⁽¹⁾								
Juridique, fiscal, social ⁽²⁾	172	482	6	18				
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	4	23		1				
Sous-total	176	505	6	19				
Total	2 816	2 709	100	100	315	289	100	100

(1) Ces honoraires concernent toutes les sociétés du groupe en intégration globale et ceux afférant aux interventions dans le groupe Bacou-Dalloz.

(2) Ces honoraires se rapportent à des travaux réalisés dans les filiales étrangères du groupe.

Les honoraires des autres auditeurs s'élèvent à 88 000 euros pour l'audit et 52 000 euros pour les missions accessoires.

Le gouvernement d'entreprise

6.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

6.1.1. Le Conseil d'administration

6.1.1.1. Composition au 31 décembre 2004

Les statuts d'Essilor stipulent, article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus. Au 31 décembre 2004, le Conseil d'administration d'Essilor est composé de douze membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des administrateurs est de 56 ans. Chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions de la Société.

Au cours de l'année écoulée, des changements sont intervenus ; Mr Yves Chevillotte a été nommé en qualité de nouvel Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004, Messieurs Louis Lesperance et Jean-Pierre Martin ont été nommés administrateurs représentant les actionnaires internes par la même Assemblée, en remplacement de Messieurs Robert Colucci et Alain-Claude Mathieu.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, les critères suivants, conformes au rapport Bouton, ont été retenus pour qualifier un administrateur "d'indépendant" :

"Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant l'administrateur :

- *salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;*
- *mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;*
- *ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- *ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;*
- *ayant été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;*
- *ayant la qualité d'administrateur depuis plus de douze ans."*

"Sont qualifiés d'indépendants, les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société. Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des mandataires sociaux. Cet avis tient compte notamment de :

- *la dispersion de l'actionnariat de la Société ;*
- *l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel."*

En regard des critères précités, le Conseil d'administration d'Essilor est composé de sept administrateurs indépendants sur douze, soit plus du tiers fixé à titre de minima par le règlement intérieur.

Prénom et nom	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions	
Xavier FONTANET 56 ans Nombre d'actions détenues : 53 063	6 mai 1996	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	Président-Directeur général	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales <ul style="list-style-type: none"> - Essilor of America, Inc. (États-Unis) - Transitions Optical, Inc. (États-Unis) - EOA Holding Co, Inc. (États-Unis) - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) - Transitions Optical Ltd (Irlande) - Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) - Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) • Sociétés extérieures <ul style="list-style-type: none"> - L'Oréal - Crédit Agricole SA - Bénéteau - Association IMS - Entreprendre pour la Cité
Philippe ALFROID 59 ans Nombre d'actions détenues : 101 286	6 mai 1996	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2004	Directeur général délégué	Président : <ul style="list-style-type: none"> • Bacou-Dalloz (démission en janvier 2005) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales <ul style="list-style-type: none"> - Essilor of America, Inc. (États-Unis) - Gentex Optics, Inc. (États-Unis) - Visionweb, Inc. (États-Unis) - EOA Holding Co., Inc. (États-Unis) - EOA Investment, Inc. (États-Unis) - Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis) - Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) - Pro-Optic Canada, Inc. (Canada) - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) - Bacou-Dalloz - Bacou-Dalloz AB (Suède) • Sociétés extérieures : <ul style="list-style-type: none"> - Faiveley S.A. - Faiveley Transport - Association IMS - Entreprendre pour la Cité
Alain ASPECT 57 ans Nombre d'actions détenues : 500	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2004	Administrateur indépendant	Directeur de recherche : <ul style="list-style-type: none"> - CNRS, Institut d'Optique d'Orsay Professeur : <ul style="list-style-type: none"> - École Polytechnique
Michel BESSON 70 ans Nombre d'actions détenues : 1 000	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2005	Administrateur indépendant	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales <ul style="list-style-type: none"> - EOA, Inc. (États-Unis)
Jean BURELLE 65 ans Nombre d'actions détenues : 500	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2005	Administrateur indépendant	Président-Directeur général : <ul style="list-style-type: none"> - Burelle S.A. - Burelle Participations Président du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - Sycovest 1 Directeur général et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> - SOGEC 2 SA Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> - Compagnie Plastic Omnium - Compania Plastic Omnium (Espagne) - Plastic Omnium International AG (Suisse) - Signal AG (Suisse) Représentant permanent de la Société Burelle Participations : <ul style="list-style-type: none"> - Sycovest 1
Yves CHEVILLOTTE 61 ans Nombre d'actions détenues : 500	14 mai 2004	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	Administrateur indépendant	Président du Conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - Sa Soredic Vice-Président du Conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - Finaref Administrateur et membre du Comité d'audit : <ul style="list-style-type: none"> - Crédit Lyonnais Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> - Sofinco

Prénom et nom	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions		
Philippe GERMOND 48 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 500	31 janvier 2001 (cooptation par le Conseil d'administration 3 mai 2001 (ratification par l'Assemblée Générale)	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2005	Administrateur indépendant	Directeur général adjoint et Administrateur : - Alcatel	Administrateur : - Ingenico - Atos Origin - Alcatel Usa, Inc. (États-Unis) • Membre du Conseil de surveillance : - Alcatel Deutschland GmbH (Allemagne)
Igor LANDAU 60 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 1 000	31 janvier 2001 (cooptation par le Conseil d'administration 3 mai 2001 (ratification par l'Assemblée Générale)	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2005	Administrateur indépendant		Administrateur : - Sanofi-Aventis - Thomson - C.C.F. - INSEAD Membre du Conseil de surveillance : - Dresdner Bank AG - I.D.I. (Institut de Développement Industriel) - Adidas-Salomon Membre du Comité Consultatif : - Banque de France
Louis LESPERANCE 46 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 895	14 mai 2004	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	Administrateur représentant les actionnaires internes		
Jean-Pierre MARTIN 54 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 621	14 mai 2004	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2004	Administrateur représentant les actionnaires internes		
Olivier PECOUX 46 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 500	31 janvier 2001 (cooptation par le Conseil d'administration 3 mai 2001 (ratification par l'Assemblée Générale)	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2005	Administrateur indépendant	Associé gérant : - Rothschild et Cie	Administrateur : - Rothschild Espana (Espagne) - Rothschild Italia (Italie) Membre du Conseil de surveillance : - Financière Rabelais - Rothschild GmbH (Allemagne) Gérant : - Rothschild et Cie - Rothschild et Cie Banque
Bertrand ROY 49 ans <i>Nombre d'actions détenues :</i> 5 918	3 mai 2001	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2004	Administrateur représentant les actionnaires internes		Président : - Valoptec Association - FCPE Valoptec International - Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue (ASNAV) - Section Verres, Chambre Syndicale Verres et Montures Administrateur : - Association SILMO - GIFO Gérant : - VIP

6.1.1.2. Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et modifié par le Conseil lors de la séance du 27 janvier 2005. Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Réunions du conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins 5 fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le rapport annuel.

Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

Attentif aux principes de gouvernance d'entreprise énoncés par les Comités Viénot et Bouton, dont les recommandations ont été consolidées en octobre 2003 dans le rapport AFEP/MEDEF, **le Conseil d'administration a procédé en 2004, conformément à son règlement intérieur, à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement.** Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire élaboré au sein de la Société, mais permettant des réponses ou suggestions complémentaires, remis aux administrateurs lors d'une séance du Conseil et dont la synthèse des réponses a été confiée à un administrateur indépendant. Les résultats de cette autoévaluation ont été

présentés et discutés lors du Conseil d'administration du 17 novembre 2004. D'une façon générale, il en est ressorti que le Conseil d'administration fonctionnait de manière satisfaisante et que les questions importantes étaient convenablement préparées et débattues. Dans le cadre des points d'amélioration à apporter au fonctionnement du Conseil, l'accent a été mis notamment sur les besoins spécifiques de formation des administrateurs. Le Conseil en a tiré les conséquences et a complété le paragraphe 3.2 du règlement intérieur des dispositions suivantes :

"Les administrateurs recevront une formation sur les aspects financiers et juridiques de l'exercice de leur mission ; les membres des comités d'études pourront être mis en contact avec des comités d'études d'autres sociétés cotées ; des visites de sites seront organisées à l'intention des administrateurs et des présentations ciblées leur seront faites par des membres du Comité exécutif."

La charte de l'administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, qui regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor, a également été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte :

1/ du nouveau dispositif "abus de marché" qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché entrée en vigueur le 12 octobre 2004. À ce titre la charte rappelle que :

Chaque administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Comme pour les cadres du groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la charte indique que les administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 21 jours qui précèdent :

- *le communiqué sur les résultats annuels ;*
- *le communiqué sur les résultats semestriels ;*
- *les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel.*

2/ des nouvelles obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées, entrées en vigueur le 25 novembre 2004. La charte indique :

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier introduit par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du règlement de l'AMF et du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004, chaque administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

6.1.2. Les Comités d'administrateurs

Depuis 1997, Essilor s'est dotée de comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires et Comité stratégique).

Chaque comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent.

6.1.2.1. Le Comité d'audit : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs d'Essilor, dont deux tiers d'administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction générale, ni être mandataires sociaux.

Le Comité d'audit est actuellement présidé par Monsieur Yves Chevillotte nommé Président par délibération du Conseil d'administration du 14 mai 2004, en remplacement de Monsieur Olivier Pécoux qui a assuré la présidence par intérim, suite au décès Monsieur René Thomas en octobre 2003. Le Comité d'audit est, par ailleurs constitué de Messieurs Alain Aspect, Michel Besson, Olivier Pécoux et Bertrand Roy. Le Comité est composé de plus de deux tiers d'administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration :

- de s'assurer que la Direction générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.
- d'analyser, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe qui permettent :
 - le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis,
 - la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
 - l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
 - l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments comptables et financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
 - le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société.

Ces travaux permettent au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction générale jugent utile de lui soumettre.

6.1.2.2. Le Comité des mandataires : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux est composé au moins de trois membres, administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires est présidé par Monsieur Jean Burelle et a pour membre Monsieur Michel Besson. Monsieur René Thomas (décédé en octobre 2003) n'a pas encore été remplacé. Le Comité est intégralement composé d'administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération de la Direction générale ;
- faire des propositions pour les attributions de stock-options ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la direction du groupe ;
- réfléchir sur la composition du Conseil d'administration et son éventuelle évolution.

6.1.2.3. Le Comité stratégique : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé au moins de cinq membres, administrateurs d'Essilor.

Le Comité stratégique présidé par Monsieur Xavier Fontanet est constitué de Messieurs Philippe Alfroid, Michel Besson, Jean Burelle, Philippe Germond, Igor Landau, Olivier Pécoux et Bertrand Roy, soit cinq administrateurs indépendants sur les huit composant ce comité.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du groupe tant sur les angles produit et technologique que géographique et marketing.

6.1.3. Le Comité exécutif

6.1.3.1. Composition

Xavier Fontanet,	Président-Directeur général
Philippe Alfroid,	Directeur général délégué
Bertrand de Limé,	Délégué général - Directeur Europe
Claude Brignon,	Directeur des opérations
Patrick Cherrier,	Directeur Asie
Didier Lambert,	Directeur des systèmes d'information
Fabienne Lecorvaisier,	Directeur financier
Olivier Mathieux,	Directeur Amérique latine
Thierry Robin,	Directeur marketing stratégique
Hubert Sagnières,	Directeur Amérique du Nord
Jean-Luc Schuppiser,	Directeur recherche et développement
Henri Vidal,	Directeur des ressources humaines
Carol Xueref,	Directeur des affaires juridiques et du développement groupe

6.1.3.2. Missions

Le Comité exécutif se réunit une fois par mois pour examiner la marche du groupe et l'ensemble des activités du court terme. Il étudie également les perspectives et les objectifs à moyen et long terme du groupe et se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Xavier Fontanet, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

6.2. Intérêts des dirigeants dans le capital

Le pourcentage de capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration et par les membres du Comité exécutif est inférieur à 0,5 %.

6.2.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Le principe de la rémunération de Monsieur Xavier Fontanet, Président - Directeur général et de Monsieur Philippe Alfroid, Directeur général délégué, comporte une partie fixe et une partie variable liée aux résultats. Le taux de bonus est fixé en pourcentage du salaire de base des dirigeants sociaux avec une possibilité d'évolution positive proportionnelle en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond. La règle de variabilité du bonus applicable en 2005 sur les résultats de l'exercice 2004 est la suivante :

- 100 % du bonus cible pour une réalisation à 100 % de l'objectif ;
- absence de bonus pour une atteinte à 80 % ou moins de l'objectif ;
- plafond égal à 150 % du bonus cible pour un objectif dépassé de 20 % ou plus ;
- proportionnalité appliquée au bonus pour des réalisations intermédiaires ;
- neutralisation des variations de parité monétaire entre le dollar US et l'euro dans le calcul du bonus.

Le calcul de la partie variable est lié à la réalisation d'un objectif de résultat net consolidé, fixé hors acquisitions.

Le montant brut de la rémunération fixe versée en 2004 à Monsieur Xavier Fontanet, en sa qualité de Président-Directeur général par les sociétés du groupe, s'élève à 427 387 euros, à laquelle s'ajoutent 2 195 euros au titre de l'avantage en nature pour l'usage personnel de son véhicule de fonction et 14 333 euros pour une assurance chômage souscrite en tant que mandataire social. Le montant brut de la rémunération variable qui lui a été versé en 2004 au titre de l'exercice 2003 s'élève à 226 432 euros.

Le montant brut de la rémunération fixe versée en 2004 à Monsieur Philippe Alfroid, en sa qualité de Directeur général délégué par les sociétés du groupe, s'élève à 387 687 euros à laquelle s'ajoutent 2 195 euros au titre de l'avantage en nature pour l'usage personnel de son véhicule de fonction. Le montant brut de la rémunération variable qui lui a été versé en 2004 au titre de l'exercice 2003 s'élève à 109 035 euros, dont 74 365 euros reçus d'Essilor International et 34 670* euros versés par la société Bacou-Dalloz.

Au titre de l'exercice 2004, la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux sera déterminée, en fonction de la règle ci-dessus exposée, après l'approbation des comptes de l'exercice 2004.

Les deux mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire, assuré par Essilor dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts, dont le taux est actuellement de 20 % du salaire de référence.

(*) taux de change retenu 1 € = 1,24615 US\$

Tableau comparatif des rémunérations des membres du Conseil d'administration

En euros	Rémunérations brutes ⁽¹⁾ hors jetons de présence		Jetons de présence		Total
	2003	2004	2003	2004	2004
Xavier Fontanet	659 659	670 347	8 800	11 300	681 647
Philippe Alfroid	472 923	498 917 ⁽²⁾	19 954 ⁽³⁾	22 908 ⁽³⁾	521 825
Alain Aspect			8 800	9 800	9 800
Michel Besson			11 800	14 300	14 300
Jean Burelle			9 800	16 300	16 300
Robert Colucci	243 403	232 762 ⁽⁴⁾	7 800	950	233 712
Yves Chevillotte				13 850	13 850
Philippe Germond			8 800	9 800	9 800
Igor Landau			4 800	6 800	6 800
Louis Lesperance		52 522 ⁽⁵⁾		8 850	61 372
Olivier Pécoux			8 800	16 300	16 300
Jean-Pierre Martin		33 266		8 850	42 116
Alain-Claude Mathieu	44 047	43 528	6 800	2 450	45 978
Bertrand Roy	203 380	209 659	8 800	9 800	219 459

(1) Il s'agit de montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts et conformément à la loi, ces montants intègrent les avantages en nature.

(2) Taux de change retenu 1 € = 1,24615 US\$.

(3) Y compris des jetons de présence reçus de Bacou-Dalloz, (11 154 euros en 2003, 11 608 euros en 2004).

(4) Taux de change retenu 1 € = 1,24615 US\$.

(5) Taux de change retenu 1 € = 1,61636 C\$.

L'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2004 a voté un montant global de jetons de présence de 165 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 mai 2004 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les administrateurs	3 800 euros	1 500 euros par séance
Président du Comité d'audit	10 000 euros	Non applicable
Président du Comité des mandataires	5 000 euros	Non applicable
Pour les seuls administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit ou des mandataires		1 500 euros par séance

6.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'échéance	Plan afférant
Options consenties durant l'exercice 2004 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)				
Xavier Fontanet	55 000	52,99	17/11/2011	17/11/2004
Philippe Alfroid	43 000	52,99	17/11/2011	17/11/2004
Options levées durant l'exercice 2004 par chaque mandataire social (liste nominative)				
Xavier Fontanet	41 927	32,78	25/11/2004	25/11/1998
	20 269	28,76	15/11/2006	15/11/2000
Philippe Alfroid	20 000	32,78	25/11/2004	25/11/1998
	52 761	28,76	15/11/2006	15/11/2000

6.2.3. Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Convention réglementée

Le Conseil d'administration dans sa séance du 17 novembre 2004 a, préalablement à sa conclusion, autorisé un projet de contrat de liquidité entre Essilor et la société Rothschild&Cie Banque. Les commissaires aux comptes de la Société ont été informés de l'autorisation conférée et de la conclusion de la convention dans le délai d'un mois de cette conclusion.

6.3. Mention des schémas d'intéressement du personnel

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

6.3.1.1. Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française

Accord d'intéressement

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur correspond à l'accord renouvelé le 14 mars 2004 pour une durée de trois ans. Cet accord arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2006.

Cet accord porte sur le système d'intéressement dans le cadre des articles L-441 et suivants du code du Travail.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performances.

Il prévoit le versement d'une prime d'intéressement calculée sur la base du résultat d'exploitation réalisé et du résultat d'exploitation budgété. La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus dans les budgets.

À ce titre, l'intéressement prévu dans cet accord permet d'apporter une part de rémunération variable aux salariés d'Essilor.

Son versement est subordonné au fait que l'intéressement est distribué à tous les salariés ayant au minimum trois mois d'ancienneté dans l'entreprise et fait l'objet de la répartition suivante : 30 %, proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice et 70 % au prorata du salaire de référence.

Le montant global distribué ne peut pas dépasser annuellement 20 % du total des salaires bruts versés aux personnels concernés.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

2004 - 2 979 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 ;

2003 - 2 168 milliers d'euros au titre de l'exercice 2002 ;

2002 - 1 538 milliers d'euros au titre de l'exercice 2001 ;

2001 - 2 006 milliers d'euros au titre de l'exercice 2000 ;

2000 - 1 673 milliers d'euros au titre de l'exercice 1999.

6.3.1.2. Accord de participation

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

6.3.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions**6.3.2.1. Attribution et levées de l'année**

Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2004 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	156 000	52,99	17/11/2011	17/11/2004
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2004, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	256 000	32,59	11/03/2004 24/06/2004 25/11/2004 15/03/2006 13/09/2006 14/11/2011 20/11/2012	11/03/1998 24/06/1998 25/11/1998 15/03/2000 13/09/2000 14/11/2001 20/11/2002

6.3.2.2. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan	11/03/1998	24/06/1998	16/09/1998	25/11/1998	24/11/1999	26/01/2000	15/03/2000	13/09/2000
Date d'Assemblée Générale	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997
Date du Conseil d'administration	11/03/1998	24/06/1998	16/09/1998	25/11/1998	24/11/1999	26/01/2000	15/03/2000	13/09/2000
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :								
- par les mandataires sociaux	50 000	50 000	10 000	1 313 000	11 000	142 280	65 000	25 000
- par les dix premiers attributaires salariés	0	0	0	120 000	0	0	0	0
	50 000	50 000	10 000	224 000	11 000	18 080	65 000	25 000
Point de départ d'exercice des options	11/03/1999	24/06/1999	16/09/1999	25/11/1999	24/11/2000	26/01/2001	15/03/2001	13/09/2004
Date d'expiration	11/03/2004	24/06/2004	16/09/2004	25/11/2004	24/11/2005	26/01/2006	15/03/2006	13/09/2006
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	27,166	37,076	33,234	32,777	27,807	28,800	25,800	31,483
Modalités d'exercice	Interdiction : d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exerçable à partir du 24/06/2003	Interdictions : d'exercer la 1 ^{re} année ensuite 1/3 par an	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exerçable à partir du 25/11/2003	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exerçable à partir du 24/11/2004	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exerçable à partir du 26/01/2005	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exerçable à partir du 15/03/2005	Exerçable à partir du 13/09/04
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04 (options levées)	50 000	50 000	10 000	1 232 500	11 000	10 339	12 500	25 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	0	0	0	80 500	0	4 234	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	0	127 647	52 500	0

Plan	15/11/2000	31/01/2001	14/11/2001	14/11/2001	20/11/2002	18/11/2003	17/11/2004
Date d'Assemblée Générale	16/06/1997	16/06/1997	16/06/1997	18/01/2001	18/01/2001	18/01/2001	16/05/2003
Date du Conseil d'administration	15/11/2000	31/01/2001	14/11/2001	14/11/2001	20/11/2002	18/11/2003	17/11/2004
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :							
- par les mandataires sociaux	141 000	20 000	160 660	670 250	812 580	804 570	893 900
- par les dix premiers attributaires salariés	120 000	0	0	80 000	101 000	80 000	98 000
	21 000	20 000	51 120	115 000	146 000	127 750	156 000
Point de départ d'exercice des options	15/11/2004	31/01/2007	14/11/2002	14/11/2002	20/11/2000	18/11/2004	17/11/2005
Date d'expiration	15/03/2006	31/01/2007	14/11/2007	14/11/2011	20/11/2012	18/11/2010	17/11/2011
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	28,763	32,780	31,240	31,240	40,670	40,730	52,990
Modalités d'exercice	Exercable à partir du 15/11/04	Interdiction : d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exercable à partir du 14/11/2005	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exercable à partir du 14/11/2005	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exercable à partir du 20/11/2006	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exercable à partir du 18/11/2007	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite 1/3 par an Résidents : exercable à partir du 17/11/2008
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04 (options levées)	77 030	6 000	32 182	101 181	34 438	7 797	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	0	0	10 212	17 513	16 676	8 506	190
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	63 970	14 000	118 266	551 556	761 466	788 267	893 710

6.4. Rapport spécial du Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de "sécurité financière", et donc en application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce, je rends compte par le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;

afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

6.4.1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration

Fréquence des réunions du Conseil

En 2004, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions dont la durée moyenne a été de deux heures trente. L'assiduité des administrateurs exprimée par le taux de présence effective à ces réunions, s'élève à plus de 86 %.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au siège social, aux dates fixées dans le calendrier établi en 2003, à savoir les 3 mars, 7 juillet, 8 septembre et 17 novembre 2004 et une fois au palais de la Bourse le 14 mai 2004 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Convocations du Conseil

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par lettre simple. En application de l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes de la société ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du Conseil ont été joints à la convocation ou bien ont été adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Procès-verbaux

Les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

Comités d'études

Depuis 1997, le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, a créé trois comités d'études permanents d'administrateurs : le Comité d'audit, le Comité des mandataires sociaux et le Comité stratégique. Les règles régissant la composition et les attributions de ces comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur adopté le 18 novembre 2003 lequel est régulièrement révisé.

• Le Comité d'audit

Il s'est réuni à deux reprises pour se prononcer sur les comptes de l'exercice 2004 ; une première fois le 6 septembre 2004 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 7 mars 2005 pour examiner les comptes consolidés définitifs de l'exercice 2004. Lors de chacune de ces réunions, le comité a entendu le Directeur financier du groupe, ainsi que les commissaires aux comptes du groupe qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions. Les points relatifs à l'impact sur les comptes du groupe de l'application des normes IFRS ont également été traités.

Par ailleurs, le Comité d'audit s'est réuni le 1er février 2004, afin de revoir la stratégie de couverture de change du groupe et les principaux impacts de la norme IAS 39, ainsi que la synthèse des missions d'audit interne 2004 et le plan d'audit 2005. Enfin, le Président du Comité d'audit s'est entretenu avec le Directeur de l'audit interne en juillet et en septembre 2004 pour se faire préciser l'organisation et les missions de l'audit interne chez Essilor International et pour s'informer sur les options retenues dans le cadre de la loi "sécurité financière".

• Le Comité des mandataires

Il s'est réuni une fois, le 3 novembre 2004 pour étudier la rémunération des mandataires sociaux pour 2005, ainsi que l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux dirigeants de la Société, en fonction des autorisations données par les assemblées générales d'actionnaires. Ce Comité a présenté son rapport lors du Conseil d'administration du 17 novembre 2004, qui a ainsi pu fixer les différents éléments composant la rémunération des dirigeants de la Société.

• Le Comité stratégique

Pendant l'exercice 2004, le Comité stratégique s'est réuni à deux reprises et a été d'une part consulté sur les grandes options stratégiques du groupe en matière de croissance externe et d'autre part a été informé pendant ces réunions du détail des comptes consolidés trimestriels (non publiés). Enfin il a pu s'entretenir avec le Directeur des opérations monde, de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, de la logistique et de l'ingénierie de production et prescription.

Décisions et informations du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'activité du groupe ;
- les choix stratégiques ;
- les comptes intermédiaires, définitifs et prévisionnels ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe ;
- les restructurations internes ;
- les normes IAS ;
- les conventions réglementées à autoriser et celles à déclarer ;
- le montant des garanties accordées par la Société ;
- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;
- les attributions d'options de souscription d'actions ;
- le programme de rachat d'actions ;
- le renouvellement des dirigeants et le choix entre la dissociation ou la fusion des pouvoirs du Président et du Directeur général ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la répartition des jetons de présence ;
- la réduction de capital social par annulation de 800 000 actions autodétenues ;
- le gouvernement d'entreprise et notamment la déontologie boursière ;
- les questions sociales ;
- des articles de presse et des études d'analystes.

Un complément d'information se trouve au paragraphe 6.1 sur le gouvernement d'entreprise de notre document de référence.

6.4.2 Compte rendu des procédures de contrôle interne mises en place par Essilor International S.A.

Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- Vérifier la qualité des informations comptables, financières et de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- Couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise et destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes notamment dans les domaines économiques, financiers et juridiques auxquels peuvent être exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement éliminés ou maîtrisés.

Nonobstant, bien que n'entrant pas dans les procédures formelles du système de contrôle, la culture de parole et d'éthique ainsi que les valeurs fondamentales du groupe Essilor sont des piliers essentiels : la confiance, l'esprit du groupe, la réactivité, la solidarité et la forte sensibilisation orale à l'éthique sont des réalités historiques du groupe.

Un code de valeurs est abordé dans la charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du groupe. L'objectif de cette association est de "rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du groupe". Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les salariés ne signent pas cette charte en entrant chez Essilor car c'est un état d'esprit à part entière. Les membres de Valoptec, de par leurs avoirs financiers, détiennent environ 15 % des droits de vote d'Essilor International.

La permanence de ces valeurs est, par ailleurs, assurée par la grande stabilité des équipes de direction et, globalement, par un faible turnover dans l'ensemble du groupe.

Le Conseil d'administration d'Essilor International a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde avec la Direction générale aux différentes structures de contrôle interne, ainsi qu'en témoigne l'intérêt porté par le Comité d'audit. Les principes généraux ainsi que leur correcte mise en place au sein du groupe sont définis par la Direction générale. Les responsables opérationnels et fonctionnels, membres du Comité exécutif, en fonction de leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par pays, zone géographique et technicités les relayent. Le Directeur financier et le Directeur juridique, responsables des actions de contrôle interne, sont également membres du Comité exécutif.

Présentation de l'organisation générale des contrôles internes

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puisse être en adéquation avec les orientations de la Direction générale. Les départements plus spécifiquement liés à cette activité de contrôle sont :

- **Audit interne** : le Directeur de l'audit interne est rattaché au Président-Directeur général. L'organisation du département est décentralisée avec des équipes présentes non seulement au siège (pour les activités "corporate", "Europe" et le continent Amérique du sud), mais également aux États-Unis (continent nord-américain) et à Singapour (Asie-Pacifique).

La fonction principale de l'audit interne est de veiller à la correcte application des dispositifs de contrôle interne dans toutes les entités du groupe. L'audit interne contrôle la conformité des pratiques avec les règles et procédures internes, la fiabilité des informations comptables, ainsi que l'efficacité des processus.

Les missions d'audit sont planifiées à partir de l'identification des risques des processus, selon un cycle régulier de revue des filiales ou suite à une demande de la Direction générale ou du Directeur de zone. Certaines missions sont composées d'équipes multidisciplinaires (audit, fiscal, juridique). Un plan d'audit, établi en début d'année, est validé par la Direction générale et le Comité d'audit.

Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi comportant les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec les entités contrôlées.

Une copie du rapport est diffusée au management de l'entité, au Directeur de zone concerné, à la Direction générale, à la Direction financière du groupe, ainsi qu'aux différentes directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées par le rapport. Une synthèse des travaux de l'audit interne est présentée chaque année au Président et au Comité d'audit.

Parallèlement à ses missions, l'audit interne anime un processus d'auto-évaluation du contrôle interne lancé en 2004 dans différentes entités du groupe.

• **Consolidation** : le service consolidation a pour mission de définir des règles et méthodes de consolidation homogènes dans le groupe en accord avec les normes en vigueur, d'assurer l'élaboration de comptes de résultats et de bilans consolidés trimestriels en cohérence avec la politique générale du groupe. Il a également une mission d'animation et de coordination auprès des entités consolidées. La consolidation établit les comptes consolidés à partir de la comparabilité des différentes filiales ajustées aux normes groupe, et assure un suivi trimestriel des flux et des bilans de chacune des entités juridiques consolidées du groupe. Le croisement régulier des suivis internes permet de valider la cohérence de l'information financière et de remonter et de traiter les éventuelles anomalies.

La consolidation met à jour et diffuse régulièrement auprès des entités les modifications et nouvelles règles impactant l'établissement des comptes. C'est ainsi que le service consolidation a joué un rôle moteur dans la mise en place des nouvelles normes IAS/IFRS en central et dans toutes les entités légales consolidées.

L'adaptation des règles du groupe aux normes internationales de reporting financier (IFRS) et leur impact sur les comptes consolidés ont fait l'objet d'un groupe de travail animé par le service consolidation et composé de la Direction financière, du service consolidation, de la trésorerie groupe, du contrôle de gestion groupe et de l'audit interne. Les conditions de passage et la détermination de l'impact ont été discutées en Comité d'audit et ont été examinées par nos commissaires aux comptes. Des informations correspondantes sont présentées dans le document de référence.

• **Contrôle de gestion** : chaque entité du groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargé de l'analyse des performances de l'entité s'appuyant sur la structure de contrôle de la zone ou de la direction opérationnelle correspondante. Pour assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit, le contrôle de gestion groupe anime un réseau de contrôleurs de gestion, assure le rôle d'aide à la décision et de suivi mensuel des résultats de chacune des entités et "business units" du groupe. Il produit le reporting mensuel consolidé, élabore le budget consolidé, contrôle le suivi mensuel des écarts, et assure la cohérence des prix de transfert. Les contrôleurs de gestion des entités ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel.

Le contrôle de gestion groupe, sous le contrôle du Directeur financier, assure également l'analyse, le suivi et la validation financière des différentes acquisitions réalisées dans le groupe. Les acquisitions sont présentées préalablement pour accord au Conseil d'administration.

• **Développement durable** : il permet d'anticiper, de réagir et d'alerter le management sur les évolutions de l'activité et les conséquences économiques, humaines et environnementales des différentes initiatives du groupe et publie des informations extra-financières.

• **Hygiène et sécurité** : rattaché à la Direction des ressources humaines, il met en place une organisation en vue d'appliquer et d'améliorer une politique commune de prévention des risques et d'hygiène, de protection de la santé et de protection de l'environnement.

• **Juridique** : la Direction juridique a une mission de conseil et de la prévention des litiges auprès de l'ensemble des directions du groupe et de ses filiales ; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe ; elle effectue une veille et le dépôt de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités. Elle sensibilise les dirigeants aux responsabilités que peut encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international complexe et contraignant. Elle contrôle la bonne exécution de nos engagements contractuels. Par ailleurs, son service assurances a une politique de prévention et de protection en organisant d'une part, des visites et des contrôles de sites et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

• **Qualité** : dans le cadre de sa mission elle assure la mise en place et l'évolution d'un système qualité homogène et cohérent permettant de livrer des produits satisfaisants pour nos clients sous les aspects qualité produit, délais, service et coût.

- **Trésorerie** : la gestion de trésorerie est centralisée au niveau du siège. La Trésorerie Groupe assure l'organisation et la centralisation des flux, la couverture des risques de change et de taux, le financement et l'autonomie financière du groupe, et la gestion de la relation bancaire. Elle a un rôle de conseil et d'aide aux filiales sur les questions relatives à leur propre gestion de trésorerie. La Trésorerie Groupe participe également avec le service consolidation à la mise en place des normes IFRS spécifiques à la gestion des couvertures de change.

Les textes de référence, les normes et les procédures qui structurent les contrôles interne

a) Les règles et procédures édictées par le groupe sont regroupées dans le Manuel Administratif et Financier (MAF) et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, communication, finance, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...). Le MAF rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations, stocks, ventes/clients, trésorerie, achats, provisions de passif/engagements hors bilan, fiscalité, frais de R&D et de démarrage, comptabilité industrielle, dispositifs de prévention de la fraude, procédures en matières d'engagements, assurance, personnel et ressources humaines, juridique, consolidation). Le MAF est disponible en ligne sur le site intranet du groupe ; il est présenté en français et en anglais. Il constitue un outil indispensable tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle des risques dans les entités du groupe. Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des besoins du groupe ou pour intégrer les nouvelles normes internationales imposées au groupe. Cette année, la mise à jour du manuel consiste essentiellement en l'intégration des nouvelles normes IFRS ainsi que de certaines procédures de contrôle résultant des revues effectuées par les auditeurs internes. L'application de ces règles et procédures est sous la responsabilité de chaque responsable financier d'une entité.

b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor est doté d'un système de reporting unifié appelé "Figures" permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la Direction financière en début de chaque année.

Un manuel spécifique "glossaire" indique pour chaque module les éléments devant être saisis en conformité avec les règles groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes (IFRS par exemple).

Les responsables financiers doivent s'assurer que les données entrées dans "Figures" sont conformes aux règles et procédures du groupe. L'utilisation de cet outil permet alors d'assurer une homogénéité du traitement de l'information et d'exercer un contrôle sur l'élaboration des comptes des différentes entités du groupe.

c) Pour les activités dites de "l'amont" (fabrication/logistique) et de "l'aval" (prescription/distribution) le groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités. D'autre part, il existe une charte intranet international dont le but est de coordonner les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

d) Essilor est intégré à l'indice spécialisé dans le développement durable FTSE4GOOD Europe.

e) Nous avons une charte aussi bien en France qu'aux États-Unis pour la prévention de toute forme de discrimination illicite renforçant la vigilance du groupe contre toute situation en opposition à ses valeurs.

f) Nos usines sont certifiées ISO 9001, 13 usines sont aussi certifiées ISO 14001 et 7 usines OHSAS 18001.

g) Nous disposons également de conditions générales de vente, d'achat, d'un code de déontologie boursière régulièrement mis à jour en fonction de la réglementation et de la jurisprudence, des procédures en matière d'engagements, ainsi qu'une note sur l'application de la loi "sécurité financière" en matière de contrôle des services pouvant être fournies par les sociétés d'audit de notre groupe.

Descriptif synthétique des procédures de contrôle mises en place

Les contrôles internes mis en œuvre reposent sur une organisation et des méthodologies. Ils concernent l'ensemble des entités du groupe et sont suivis par différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle en accord avec les références et documentation diffusées dans le groupe. Elles doivent permettre de classer les différents enjeux pour l'entreprise en tenant compte de sa stratégie pour fixer ses priorités.

L'identification de risques (risques du marché, industriels, environnementaux) est effectuée chaque année lors de l'élaboration du Plan Moyen Terme (PMT), plan glissant sur 5 ans. Les directions identifient les risques de leurs secteurs respectifs, les analysent et la stratégie globale est alors définie en tenant compte de ceux-ci. En cas de changement ou d'incident qui pourrait avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs, notre réactivité est forte et la stratégie (globale ou d'un secteur donné) peut-être revue en conséquence. Au niveau local, l'identification des risques est de la responsabilité des directeurs de zone ou de filiales. Toutes ces informations sur les risques et leur possible couverture sont remontées aux différents directeurs, membres du Comité exécutif.

Nous avons en 2004 environ 180 entités juridiques qui sont en majorité des filiales directes de la maison mère. En ce qui concerne les niveaux d'autorité, les responsabilités sont clairement définies entre les différents dirigeants et cadres du groupe avec en tant que de besoin des délégations de pouvoir ; les relations fonctionnelles transversales sont très fortes. Pour certaines fonctions centrales (par exemple, achats, audit interne, contrôle de gestion, juridique, RH), il y a un double rattachement : local et fonctionnellement au responsable groupe concerné. En ce qui concerne les opérations, chaque Directeur d'usine est rattaché hiérarchiquement au Directeur des usines de sa zone, qui lui-même est rattaché au Directeur des opérations monde. Pour la partie commerciale, chaque Directeur de filiale est rattaché au Directeur de sa zone.

Les différents reportings, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels ou trimestriels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales dans différents domaines tels que financier, activités des filiales, accidents du travail, contrôles hygiène et sécurité, contrôles APAVE, certifications ISO, développement durable, logistique (mensuel), sinistres et prévention des sinistres assurances, litiges.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Comme indiqué ci-dessus, à partir des orientations données par la Direction générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur cinq ans. Le plan à moyen terme présenté à la Direction générale intègre l'ensemble de ces orientations ainsi que les plans d'actions qui en découlent. Les points marquants de ce plan sont présentés au Comité stratégique.

Le processus budgétaire démarre en juillet avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la Direction générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre.

Le budget annuel est revu une première fois en août de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Tout ce processus applicable dans toutes les entités du groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la Direction générale.

Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers notre système de reporting Figures, lequel permet à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système y compris les sociétés non consolidées ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

Pour la consolidation statutaire, les données bilantielles sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités, et de s'assurer de leur conformité aux règles groupe.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IAS, normes groupe, instructions de l'AMF...) par les procédures générales du groupe et les instructions particulières envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière qui est produite, par les contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la Direction financière (contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données grâce aux sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé de remontée d'information.

Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le MAF. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Ainsi le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le MAF est applicable par les sociétés du groupe qu'elles soient consolidées ou non et le contrôle de l'application est du ressort des auditeurs internes lors de leurs audits. En outre, les commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit. De même à chaque clôture, un package de l'information financière est présenté par la Direction financière au Comité d'audit. Lors de ces réunions auxquelles assistent les commissaires aux comptes, sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises pour la couverture des risques potentiels.

Enfin, les commissaires aux comptes ont pour mission de certifier que les comptes, au regard des principes comptables, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Essilor. Toutes les filiales du groupe, consolidées ou non, font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux majoritairement membres du réseau des commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du groupe.

Travaux 2004 et Prospective

Pour répondre aux exigences de la loi "sécurité financière", Essilor s'est engagée dans une démarche progressive permettant à terme d'apprécier l'adaptation des procédures en vigueur dans le groupe. Cette démarche démarrée fin 2003 par une revue de l'environnement de contrôle, s'est poursuivie en 2004 par la mise en place d'un processus d'autoévaluation au niveau de certaines entités du groupe, menée sous la responsabilité de la Direction de l'audit interne.

Une identification des principaux processus conduisant à la production de l'information financière a été réalisée début 2004. Les risques

attachés à ces processus ainsi que les contrôles à mettre en place pour y faire face ont été déterminés sur trois premiers processus (achats/ventes/stocks). Des questionnaires détaillant une centaine de points de contrôle par processus ont été adressés à l'ensemble des filiales consolidées du groupe. Au cours de leurs missions, les auditeurs internes s'assurent de la qualité du processus d'autoévaluation et des plans d'actions mis en place pour tout point de contrôle interne à améliorer. Une synthèse par filiale a été communiquée à chaque filiale concernée et une synthèse groupe a été présentée à la Direction générale et au Comité d'audit.

La démarche d'autoévaluation se poursuivra en 2005 par l'addition de trois nouveaux processus (reporting/trésorerie/immobilisations). Cette démarche, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité, nous permet, par le développement et le renforcement de procédures homogènes, de veiller à la qualité et la fiabilité de l'information financière.

L'analyse de tous les processus identifiés se réalisera au cours des années suivantes et nous permettra à terme de nous déterminer sur la qualité de notre contrôle interne.

6.4.3. Pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 mai 2004 a décidé, pour la seconde fois, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et de réitérer les pleins pouvoirs du Directeur général.

Charenton, le 9 mars 2005

Xavier Fontanet



6.4.4. Rapport des commissaires aux comptes

(établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Essilor International et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris, le 10 mars 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge





Conception, création, réalisation : TERRE DE SIENNE
Photos : Laurent Monlaü/Rapho.

Le rapport annuel et le document de référence ont été réalisés
par la Direction des Relations Investisseurs d'Essilor International

Tél. : +33 (0) 1 49 77 42 16

Fax : +33 (0) 1 49 77 43 24

e-mail : invest@essilor.com

site web : www.essilor.com

ESSILOR INTERNATIONAL
Compagnie Générale d'Optique
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Tél. : + 33 (0) 1 49 77 42 24 - Fax : + 33 (0) 1 49 77 44 20

www.essilor.com

Société anonyme au capital de 36 158 669,05 euros - 712 049 618 R.C.S. Créteil